



HAL
open science

Les levées de tête du Marais poitevin - Voyage sur des digues vivantes

Alexis Pernet, Pauline Frileux, Raphaël Morera, Lydie Goeldner-Gianella,
Héloïse Bouju, Simon Gabillard

► To cite this version:

Alexis Pernet, Pauline Frileux, Raphaël Morera, Lydie Goeldner-Gianella, Héloïse Bouju, et al.. Les levées de tête du Marais poitevin - Voyage sur des digues vivantes. 2023, 10.5281/zenodo.10401837 . halshs-04535093

HAL Id: halshs-04535093

<https://shs.hal.science/halshs-04535093>

Submitted on 5 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Les levées de tête du Marais poitevin

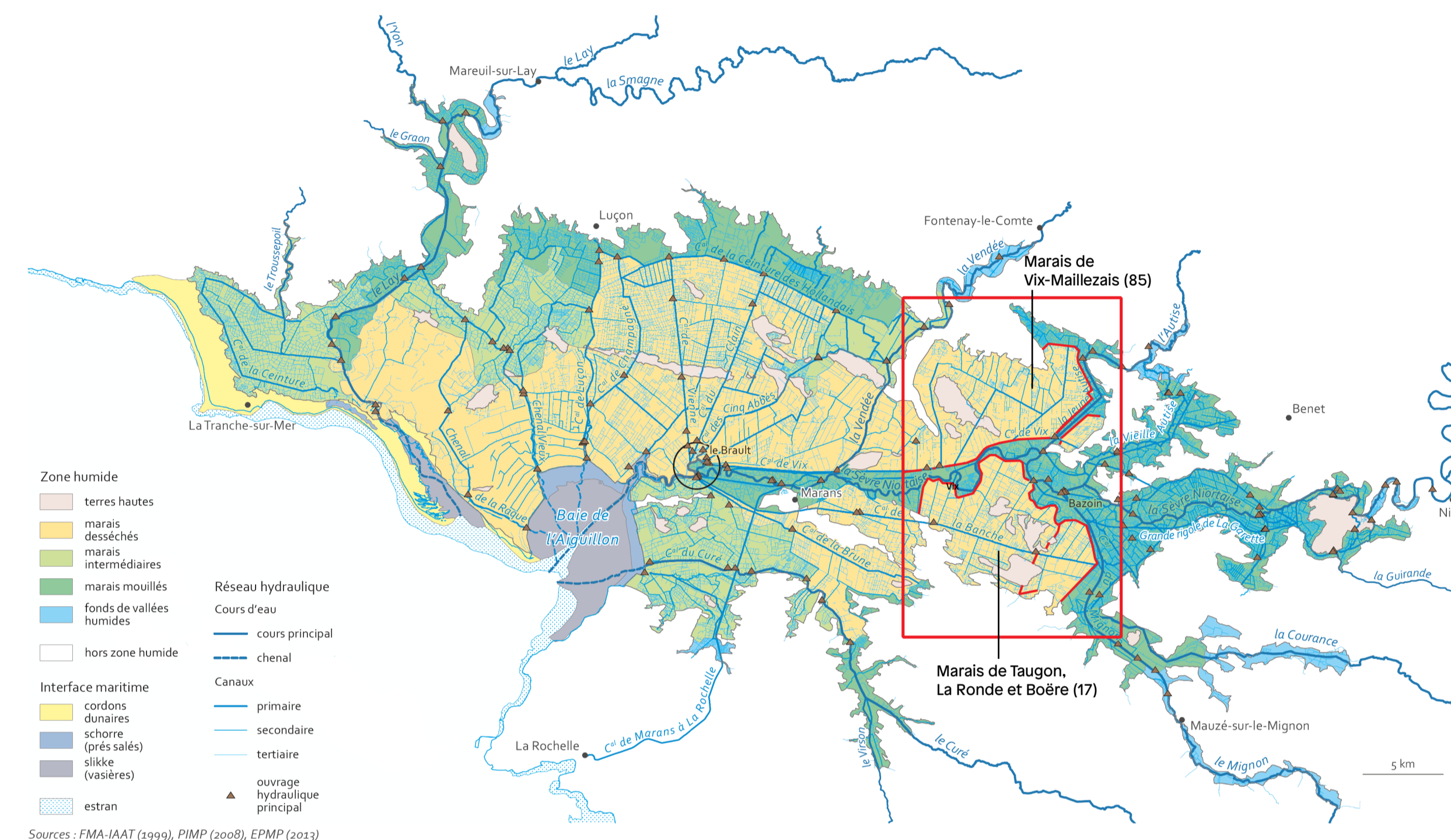
Voyage sur des digues vivantes

À l'aval des grands marais mouillés et de la Venise verte, de longues lignes de terre et d'arbres marquent une frontière avec l'univers des marais desséchés. On peut ne pas les remarquer mais les maraîchins les connaissent bien : ce sont les levées, des digues qui protègent des crues fluviales et organisent la séparation des eaux.

Élevées il y a quatre siècles au moment des grands dessèchements, elles sont toujours fonctionnelles. Longtemps habitées et plantées, elles font face à la transformation de l'agriculture, des usages et du climat.

Cette exposition, élaborée dans le cadre d'une recherche sur les systèmes d'endiguement en France, propose un voyage sur les levées situées le long de la Sèvre Niortaise, de la Jeune Autise et du Mignon, à la "tête" des marais de Vix-Maillezais, de Taugon-La Ronde et de Boëre.

Elle accompagne une démarche de médiation scientifique ouvrant le débat sur l'avenir des levées.



Réalisation

Alexis Pernet, paysagiste, géographe^a (coordination, carnet d'arpentage, conception des blocs-diagrammes, cartographie, rédaction, mise en page)

Pauline Frileux, ethnoécologue^a (enquête ethnographique, rédaction, photographies)

Raphaël Morera, historien^b, assisté de Mathieu Marrot et Matilin Guillouet (enquête historique, rédaction)

Lydie Goeldner-Gianella, géographe^c assistée d'Enora Soriano (conception, réalisation et mise en forme du questionnaire habitant, cartographie, rédaction)

Héloïse Bouju et Simon Gabillard, paysagistes^d (mise en image des scénarios, rédaction, mise en page).

Institutions partenaires

^a Larep-ENSP (Laboratoire de recherche en projet de paysage, École nationale supérieure de paysage)

^b CRH-EHESS (Centre de recherche historique UMR 8558, École des hautes études en sciences sociales)

^c LGP (Laboratoire de Géographie Physique UMR 8591, Université Paris 1)

^d Atelier Pareto (www.paysages-ingenieurs.com)

Remerciements

L'équipe de recherche adresse tous ses remerciements à l'ensemble des personnes qui ont donné de leur temps pour répondre à ses sollicitations.

Merci aux présidents de syndicats de marais qui nous ont reçus, à Jean-Pierre Servant, maire de La Ronde, Christian Henriot, maire de St-Pierre-le-Vieux, Gilles Daverdon, Fabrice Enon (SMVSA), Pascal Duforestel, Sandrine Guihéneuf, Denis Allard, Odile Cardot, Dominique Giret (PNR Marais poitevin), Gilles Chourré (IIBSN), Yves Le Quellec, Estelle Rodon (CDMP), Johann Leibreich (EPMP), Yanis Suire (CVRH), Séverine Chassat, Magali Bénazet, Samira Thajul-Hussain (ENSP), Guy Grimaud, Philippe Rocher, Cathy Landry.

Cette exposition est dédiée à la mémoire de Jean Guilloux (1942-2017).

L'ensemble de ce contenu est placé sous Licence CC-by-nc 4.0 (attribution / pas d'utilisation commerciale).

Pour le citer : Pernet A. *et al.*, *Les levées de tête du Marais poitevin, voyage sur des digues vivantes*, exposition présentée dans le cadre de l'ANR Dignes, Larep, CRH, LGP, 2023, 26 pl.

Cette exposition a été initialement présentée en 2021 puis complétée des scénarios illustrés par l'Atelier Pareto en 2023. Impression Futurocopie, Niort.

Une recherche nationale sur les digues

Cette exposition s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche mené sur plusieurs sites littoraux et fluviaux en France. Quels en sont les hypothèses et les objectifs ?

> La société française semble être à un tournant des relations qu'elle entretient avec ses digues, maritimes comme fluviales, présentes sur un linéaire de 9000 kilomètres.

> Si la digue favorise souvent une forme de conquête de terres sur la mer ou le lit fluvial, elle constitue surtout un élément majeur du système de défense contre les eaux marines ou fluviales. C'est désormais à l'échelle locale que cette gestion défensive s'opérera, dans le cadre de la compétence GEMAPI*.

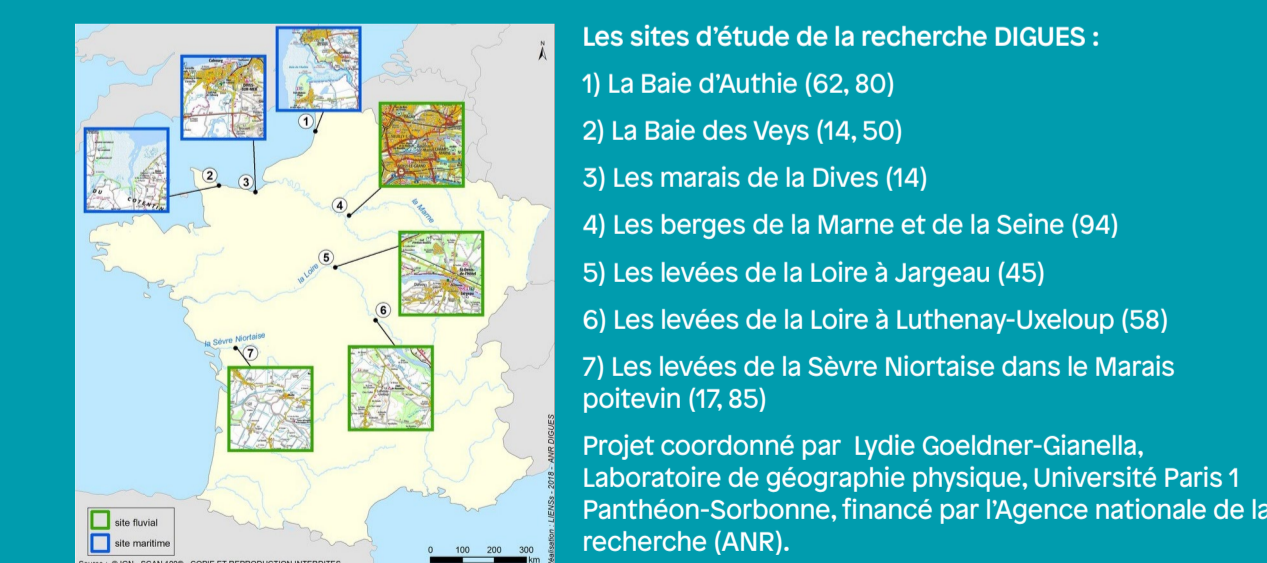
> On peut aussi considérer la digue sous trois autres angles, en la voyant 1) comme un objet incorporant des usages, 2) comme un objet comprenant une forte composante naturelle et 3) comme un élément essentiel du paysage local, littoral ou fluvial.

> À travers le programme de recherches DIGJUES, nous souhaitons ainsi accompagner les acteurs locaux dans ce contexte changeant de gestion et proposer un regard élargi sur la digue, sans omettre de nous pencher sur les effets du changement climatique qui pourront les concerner.

> Prenant en considération l'ensemble du « système d'endiguement », c'est-à-dire l'avant-digue, la digue et l'espace endigué protégé par la digue, sept sites d'étude ont été retenus.

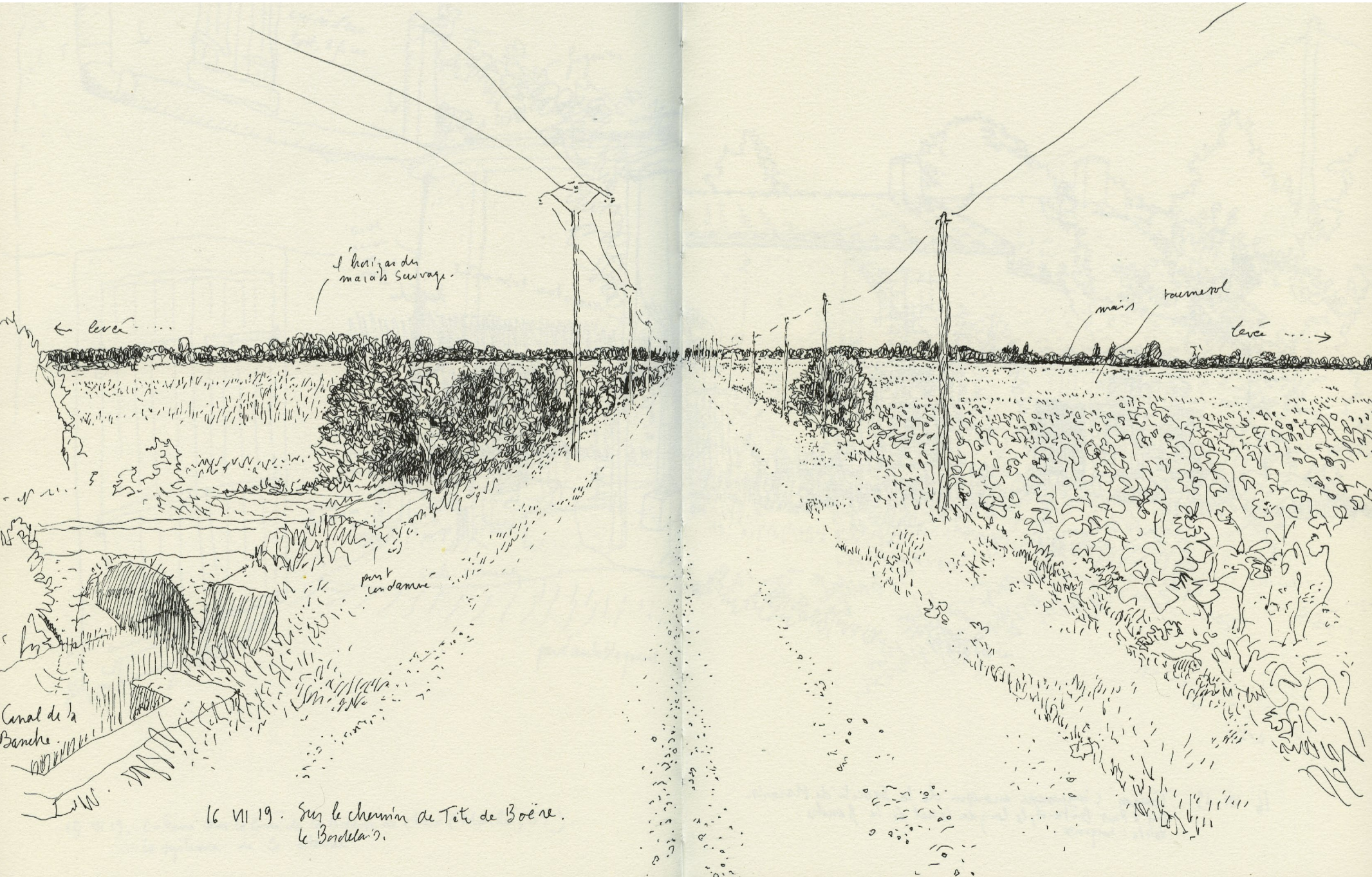
> Sur chaque site, les chercheurs conduisent une analyse des enjeux en présence et enquêtent sur les modalités locales de gestion des digues. Dans un second temps, ils produisent des scénarios d'évolution des digues prenant en compte le contexte mouvant et incertain du XXI^e siècle.

* Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.



Carnet d'arpentage : les levées dans un territoire organisé

Les levées séparent deux mondes, deux paysages avec leurs propres règles. Les dessèchements ont conservé leur stricte armature hydraulique, renforcée par le parcellaire dédié aux grandes cultures. Ces paysages se lisent cependant aussi dans le détail, de la bonde à l'architecture rurale.



← L'espace du marais mouillé

Avec son dense linéaires de fossés, de conches et de routes d'eau, le marais mouillé constitue un labyrinthe aquatique et arboré. Les prairies d'élevage succèdent aux peupleraies, aux boisements spontanés, à quelques zones de cultures ou de jardins. Mais quand l'évail (la crue) se produit, une grande étendue aquatique remplace le puzzle des parcelles. L'arbre qui domine dans le marais mouillé est le frêne, souvent taillé en têtard. Le peuplier le dépasse, redoublant majestueusement les alignements de bord de fossés. Les tempêtes les couchent régulièrement, révélant une terre noire (la tourbe) ou grise (le bri, d'origine sédimentaire). De grandes voies d'eau traversent ces paysages, conduisant à des écluses, des nœuds hydrauliques, qui ont favorisé la circulation, la mise en culture et le développement de villages en bordure directe du marais.

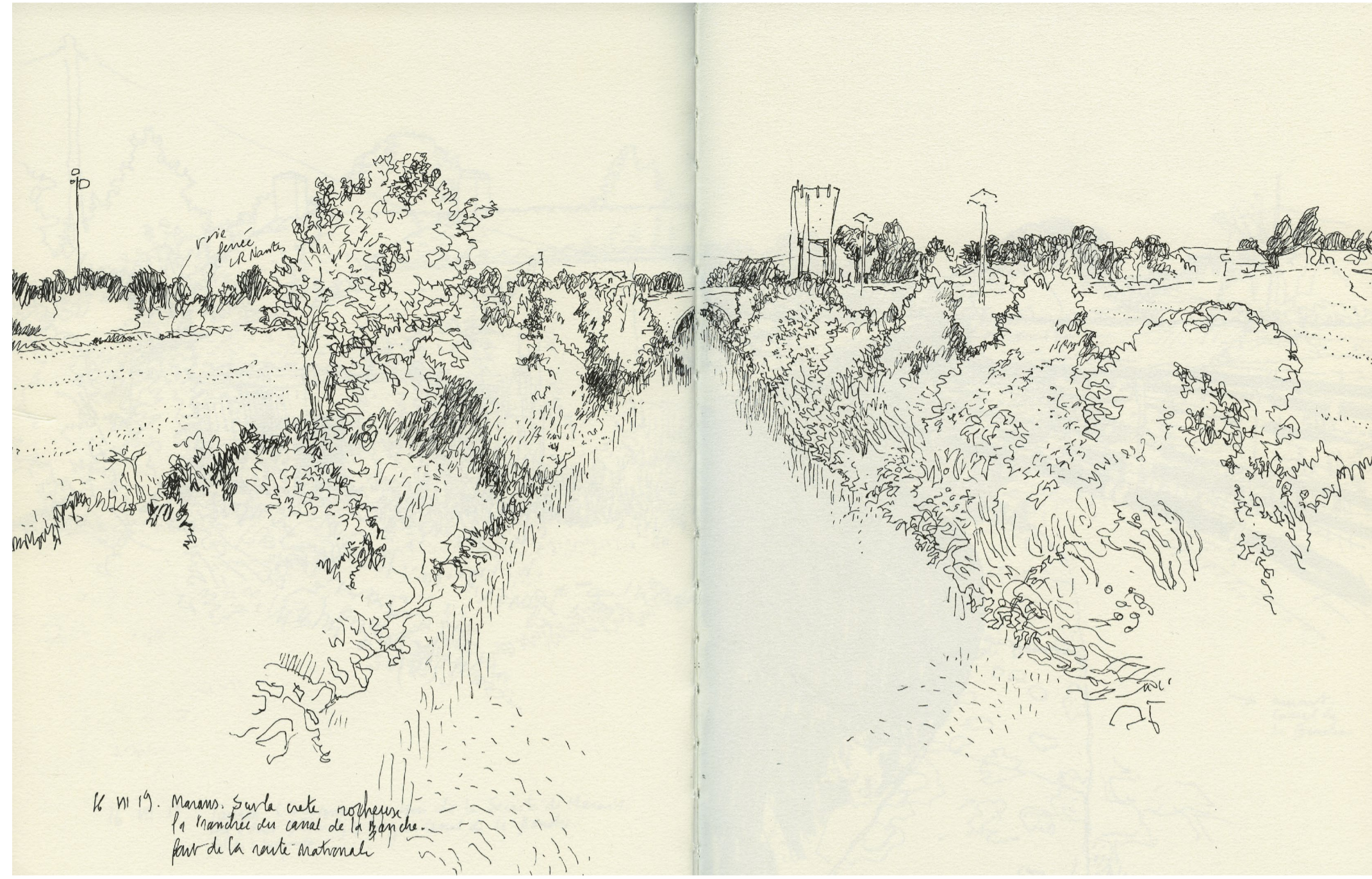
Les levées

Les levées séparent les marais desséchés des marais mouillés. Ces longs cordons de terre, d'herbe et d'arbres sont des digues, qui jouent leur rôle de protection lors des grands épisodes de crue. Un chemin de couronne permet de les parcourir sur toute la longueur : il doit rester libre pour permettre d'accéder à n'importe quelle brèche, et pour favoriser l'entretien courant par les Syndicats de marais desséchés. Les flancs de la levée sont souvent plus évasés du côté du dessèchement. Ces digues de terre sont flanquées de deux canaux, dont provient leur matériau. Les levées sont également habitées : d'anciennes huttes ponctuent encore leurs linéaires, souvent accompagnées d'un jardin, d'un verger et d'une basse-cour. Ces habitations sont toutes construites sur le flanc abrité de la levée sans empiéter sur le chemin de couronne.

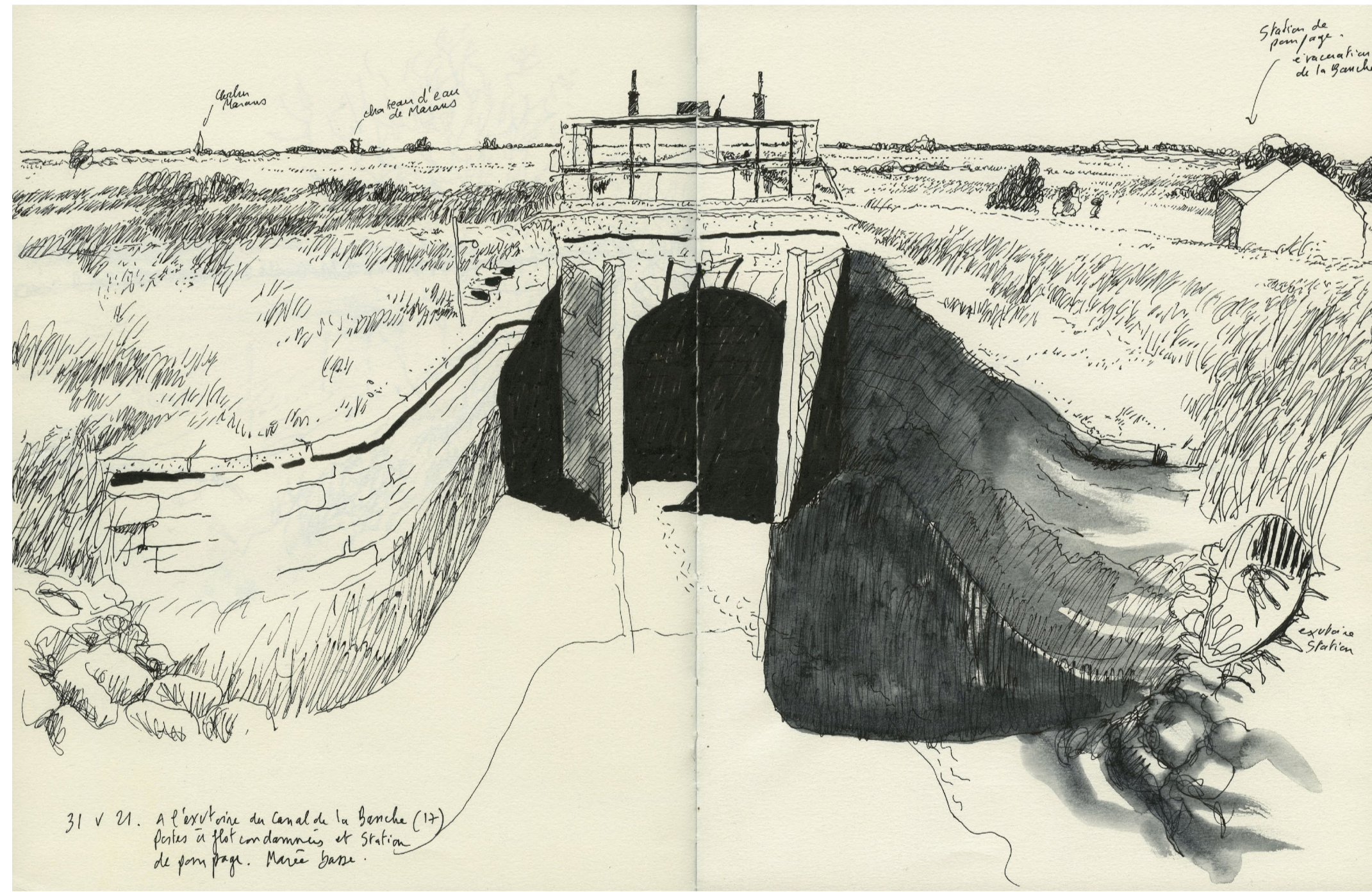


← L'espace du marais desséché

Platitudes, immensité, grandes surfaces de terre ou opulence des cultures : les marais desséchés sont des grands paysages à l'horizontale, fermés au loin par les terrains secs ou les lignes d'arbres des levées. Ils sont marqués par la géométrie des parcelles et des lignes qui les traversent : fossés et canaux évacuateurs, chemins d'exploitation, routes, lignes électriques, rares lignes d'arbres. Chaque habitation porte l'histoire de la mise en culture de ces anciens marais sauvages : ce sont les cabanes, parfois desservies par un chemin de terre en impasse. Peu de visiteurs s'aventurent.



16 VI 19. Marais. Sur la route nationale
Le Nord de la canal de la Grande
font de la route nationale.



31 V 21. A l'origine du canal de la Grande (12)
Portes à flot en domaine et Station
de pompage. Pierre Jorze.

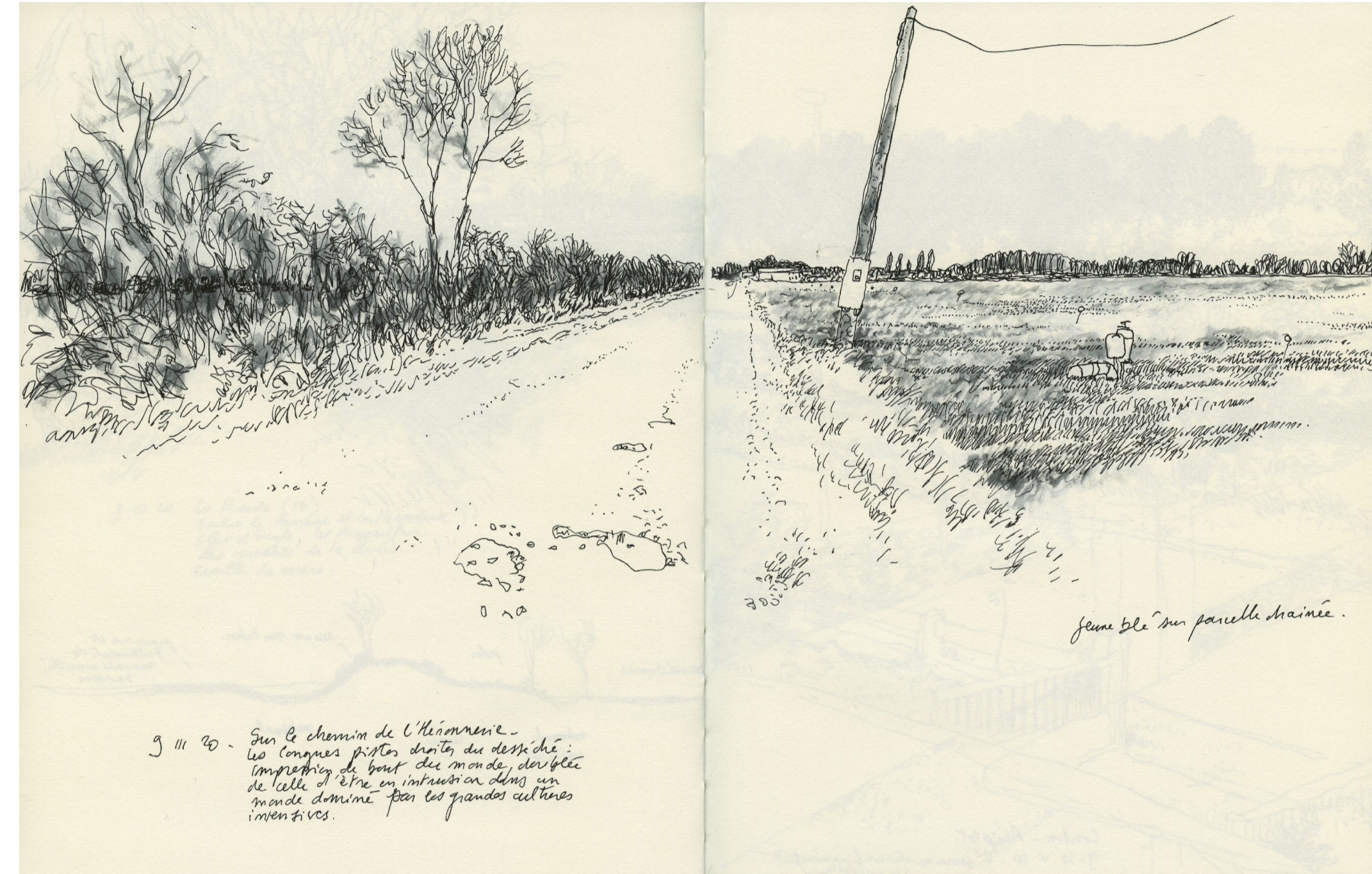


Les canaux évacuateurs

Creusés dès la création des dessèchements aux alentours de 1660, les canaux évacuateurs jouent un rôle majeur dans le projet général de maîtrise des eaux : ils assurent une jonction directe entre les marais et la mer. Ils tirent droit à travers terrains bas et langues rocheuses (la banche), pour aboutir aux portes à flot. Aprement négociés, ils doivent également franchir transversalement des cours d'eau sans s'y mêler. Des systèmes de siphons hydrauliques sont alors mis au point pour assurer cette indépendance. Parfois élargis ou surcreusés, ils ont été au centre de l'attention des sociétés, qui ont âprement défendu leur bon fonctionnement.

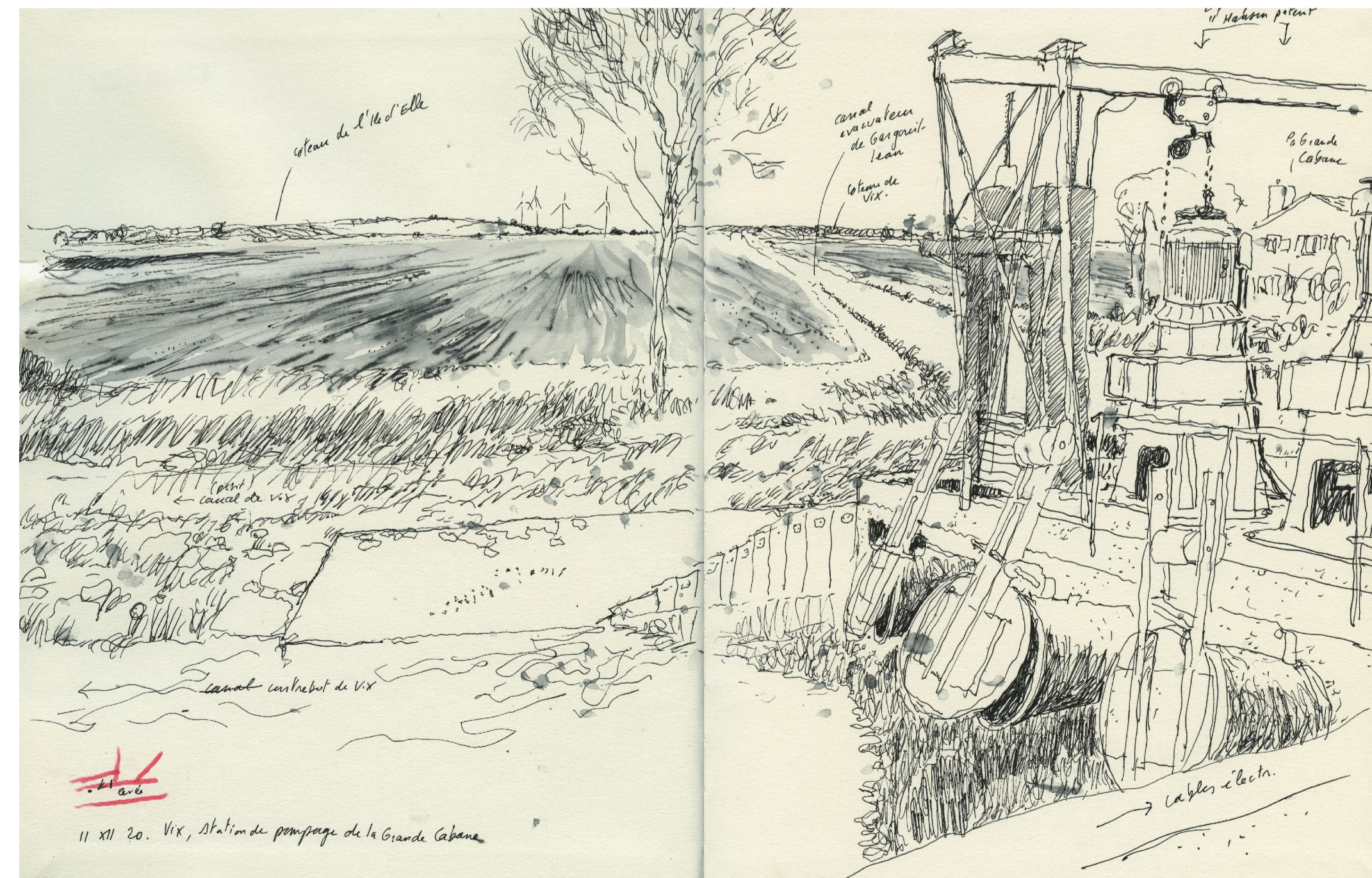
Drainer et évacuer l'eau

L'équilibre des marais desséchés se joue entre la maîtrise des niveaux d'eau en période d'étiage haut et l'apport éventuel en cas de sécheresse, par prélèvement dans les marais de l'amont. Les exutoires de certains marais desséchés sont équipés de puissantes électropompes, installées au cours des années 1960, pour accélérer l'évacuation des eaux. Initialement assuré par un dense réseau de fossés, le drainage des parcelles céréalières a été renforcé depuis les années 1980 par l'équipement de pompes reliées à des réseaux de tuyaux collecteurs enterrés.



3 III 20. Sur le chemin de l'étiage -
Les canaux sont des drains, des déversoirs
composés de bords de moles, de plots
de terre et de pieux en immersion dans un
marais détrempé pour les grandes cultures
maraisées.

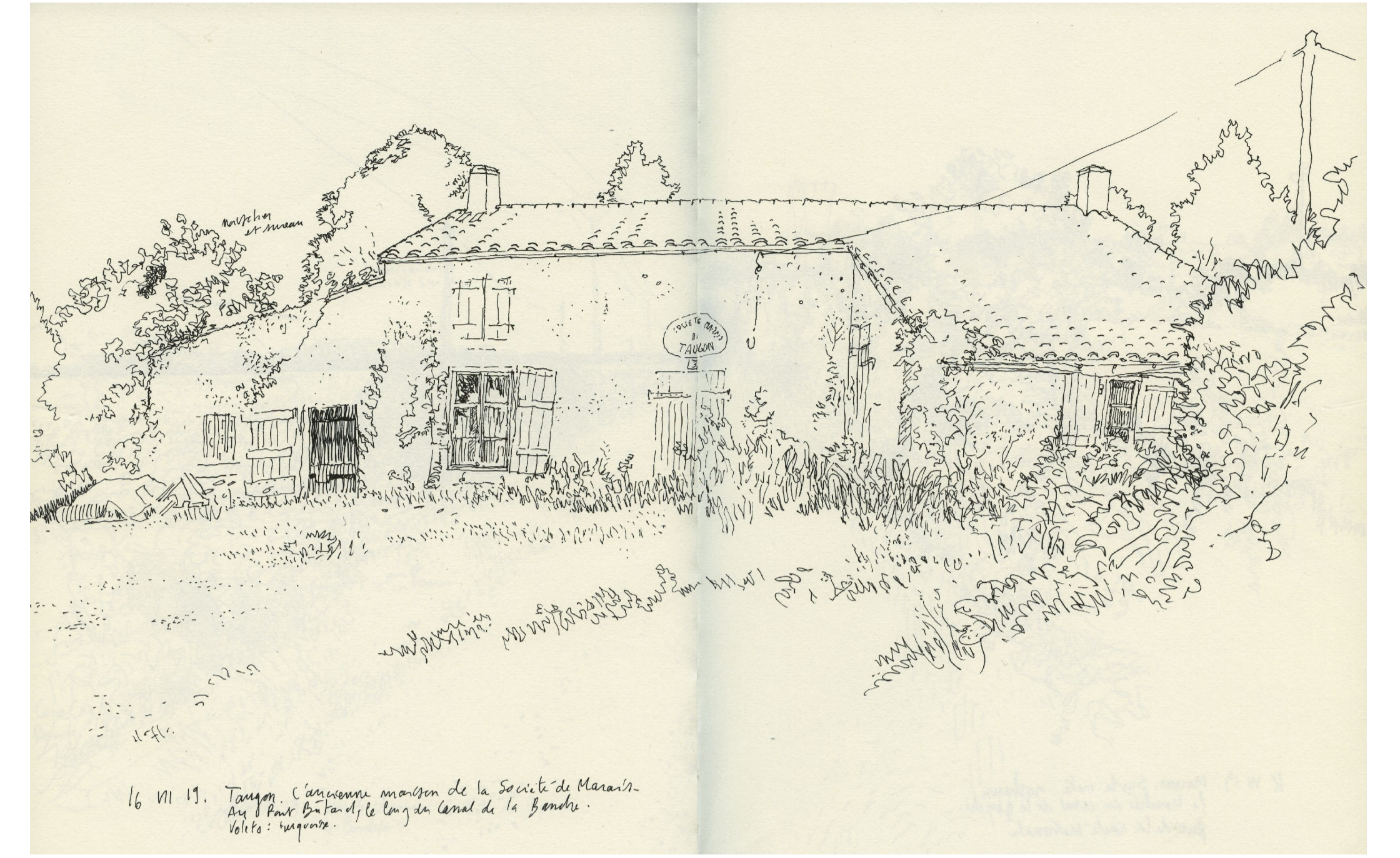
Jean de la parcelle drainée.



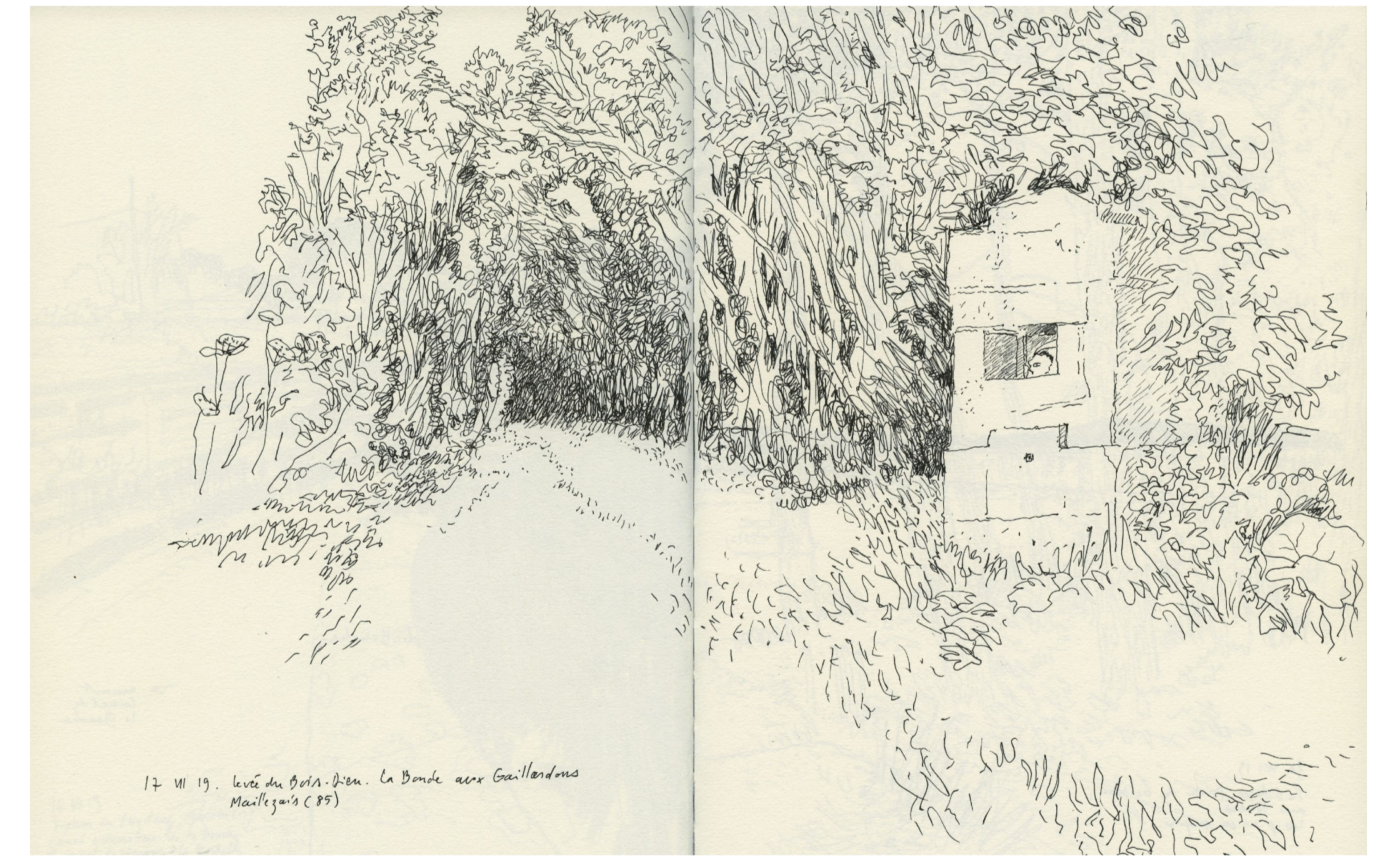
canal de l'Udelle

canal évacuateur de Garguil
de la Grande Cabane

11 XII 20. Vue, Station de pompage de la Grande Cabane.



16 VI 19. Toussaint. C'est comme maison de la Société de Marais.
Aux 1 Pair Grand et le long du canal de la Grande.
vieux - toujours.



17 VI 19. Vue du Bois-Gen. La Grande avec Gaillardons
Moulin (18)



L'ombre des sociétés

Les associations syndicales qui gèrent aujourd'hui les marais desséchés portent l'héritage des sociétés initialement créées pour mener les aménagements fonciers et hydrauliques et organiser la gestion commune du marais. Ces sociétés possédaient en propre des fermes, abritant notamment le maître de digues, et décidaient de l'installation de nouveaux ouvrages, comme les bondes d'alimentation communiquant avec les marais mouillés. Elles détenaient les clés, à la fois symboliques et matérielles permettant le fonctionnement du marais et ont largement encouragé l'implantation de hutiers sur les levées.

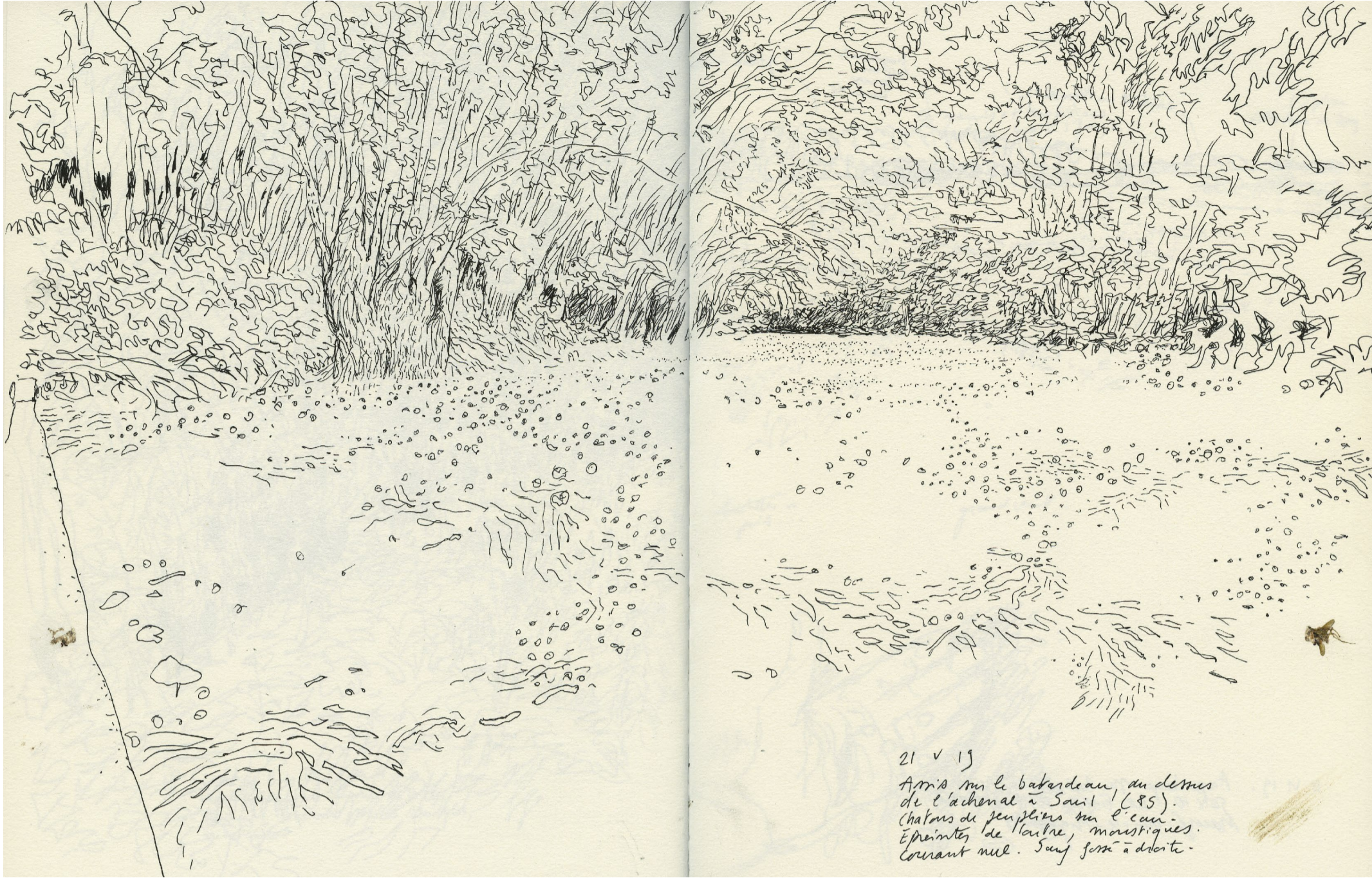
Carnet d'arpentage : les levées, infrastructures vivantes

Une levée est aussi un monde en soi, défini par les canaux latéraux, la linéarité du parcours, l'isolement, un point de fuite sans cesse repoussé. Une certaine ambiguïté marque également ces lieux : ni public, ni privé, c'est un espace en commun qui a ses propres règles. L'arbre têtard est partout, selon des densités très variables, et contribue à la singularité de ces ouvrages.



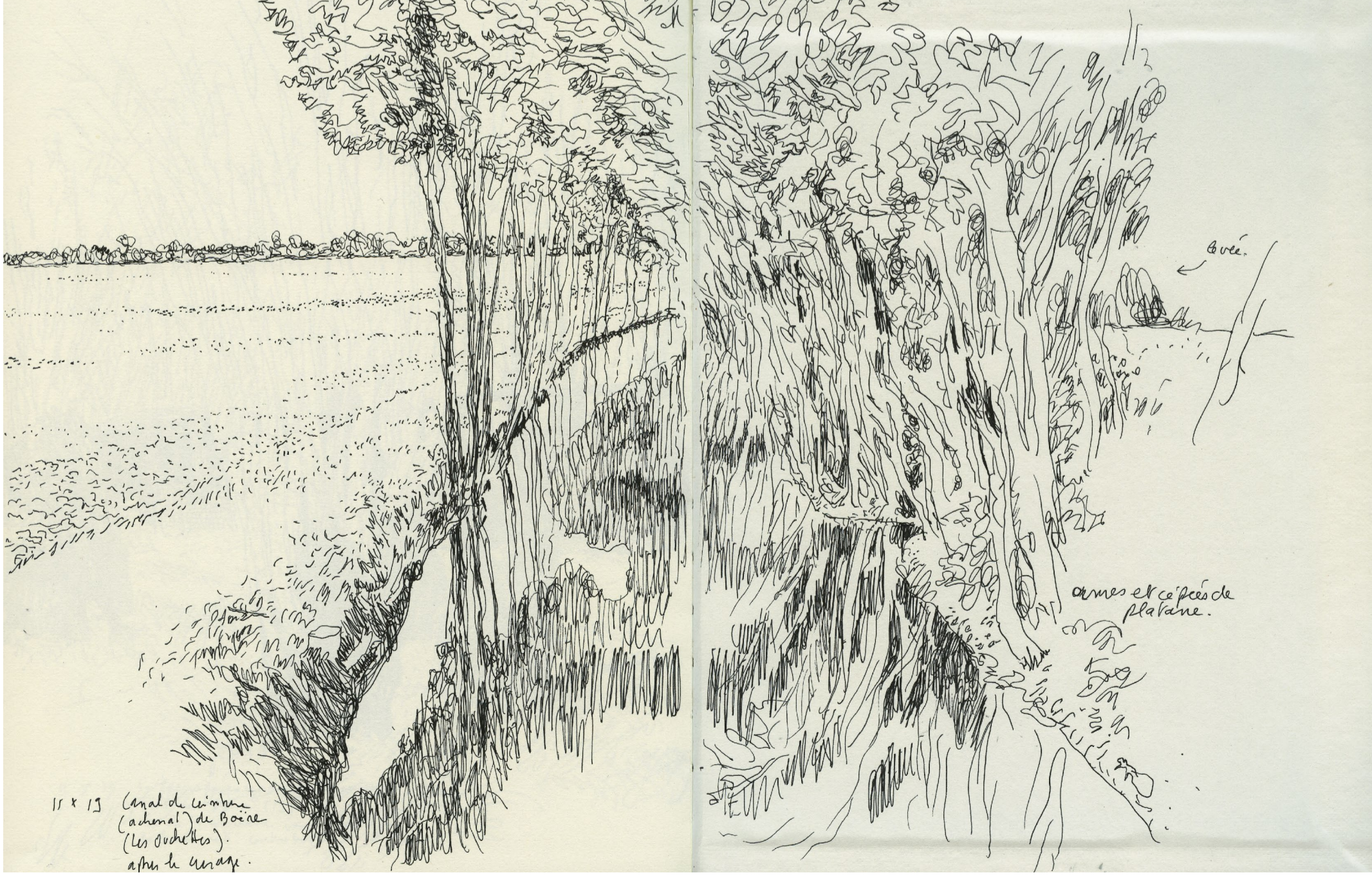
L'arbre dans tous ses états

La principale caractéristique des levées amont du Marais poitevin, c'est la présence d'arbres têtards de part et d'autre de la couronne. Entretenus ou oubliés, ils marquent de leurs silhouettes multiformes les paysages des levées. Les cosses (le tronc principal) peuvent être massives, creusées, dédoublées, trouées, basculées, dissimulées. Les rameaux, repousses ou émondés sont parfois broutés par des troupeaux présents sur les digues, ou bien contenus par le passage d'engins de taille. Les levées présentent ainsi des profils très différents d'une section à l'autre, selon le mode de coupe, de taille, de gestion. L'arbre dominant est le frêne, mais on trouve ça et là quelques chênes en port libre, des fruitiers sur les portions les plus habitées. Jamais de peupliers : les règlements des sociétés puis des syndicats les ont bannis pour protéger les digues.



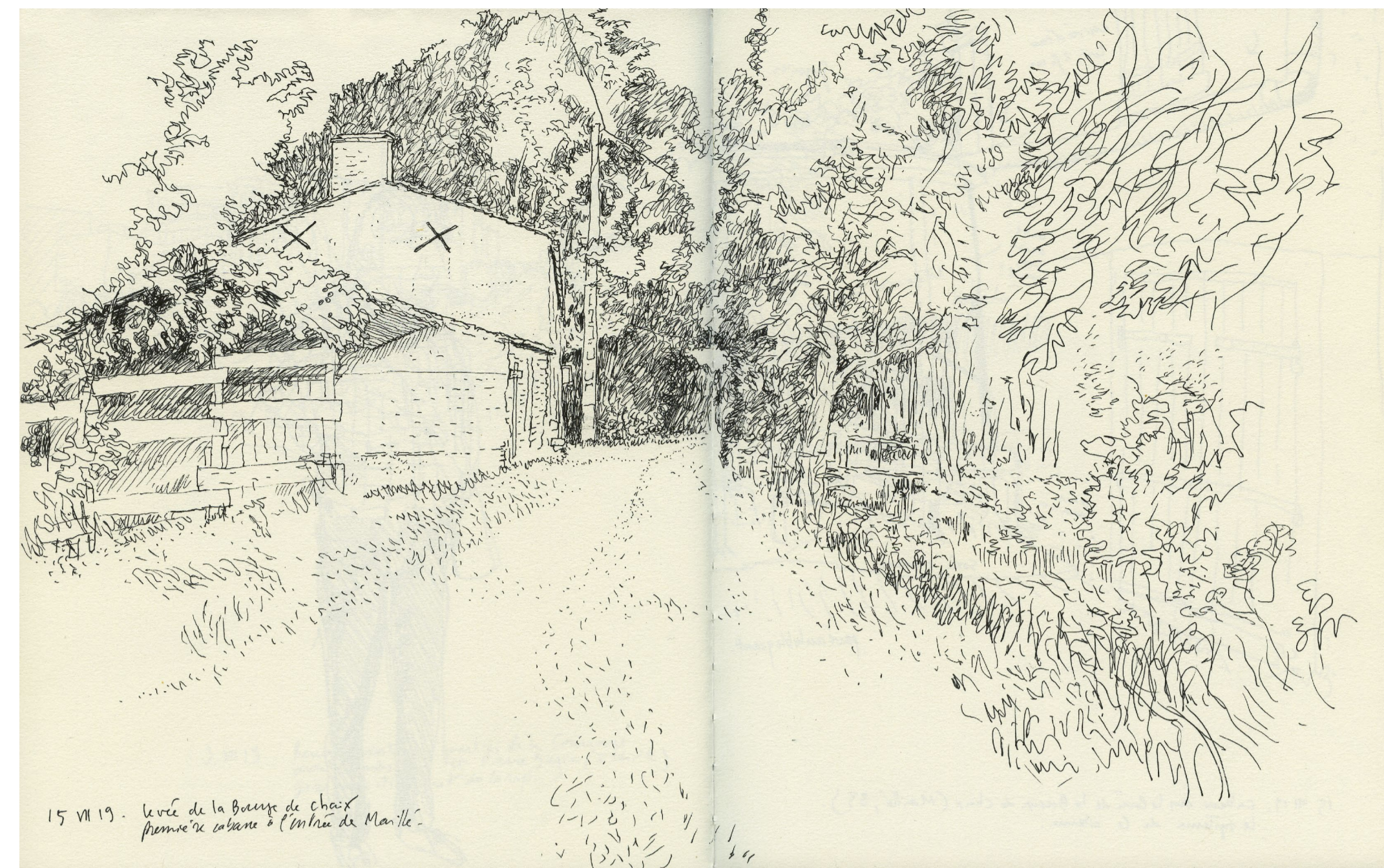
Canaux de ceinture et de contre-ceinture

Le profil en travers des levées s'enrichit de deux canaux latéraux, d'où provient le matériau initial de leur construction. Une berge intermédiaire, le prelai, sert à stabiliser l'ouvrage en évitant le ravinement lorsque l'eau circule au pied. Le canal extérieur, souvent le plus large, porte le nom de ceinture ou de contrebot, l'intérieur portant le nom d'achenal. Les opérations de curage se font aujourd'hui de l'extérieur des levées.





12. N 17. Le vié de Caillaude (manoir de Botère, 17-)



15. N 19. Le vié de la Basse de Choux
proche de Sabane à l'entrée de Maillé.

Les huttes

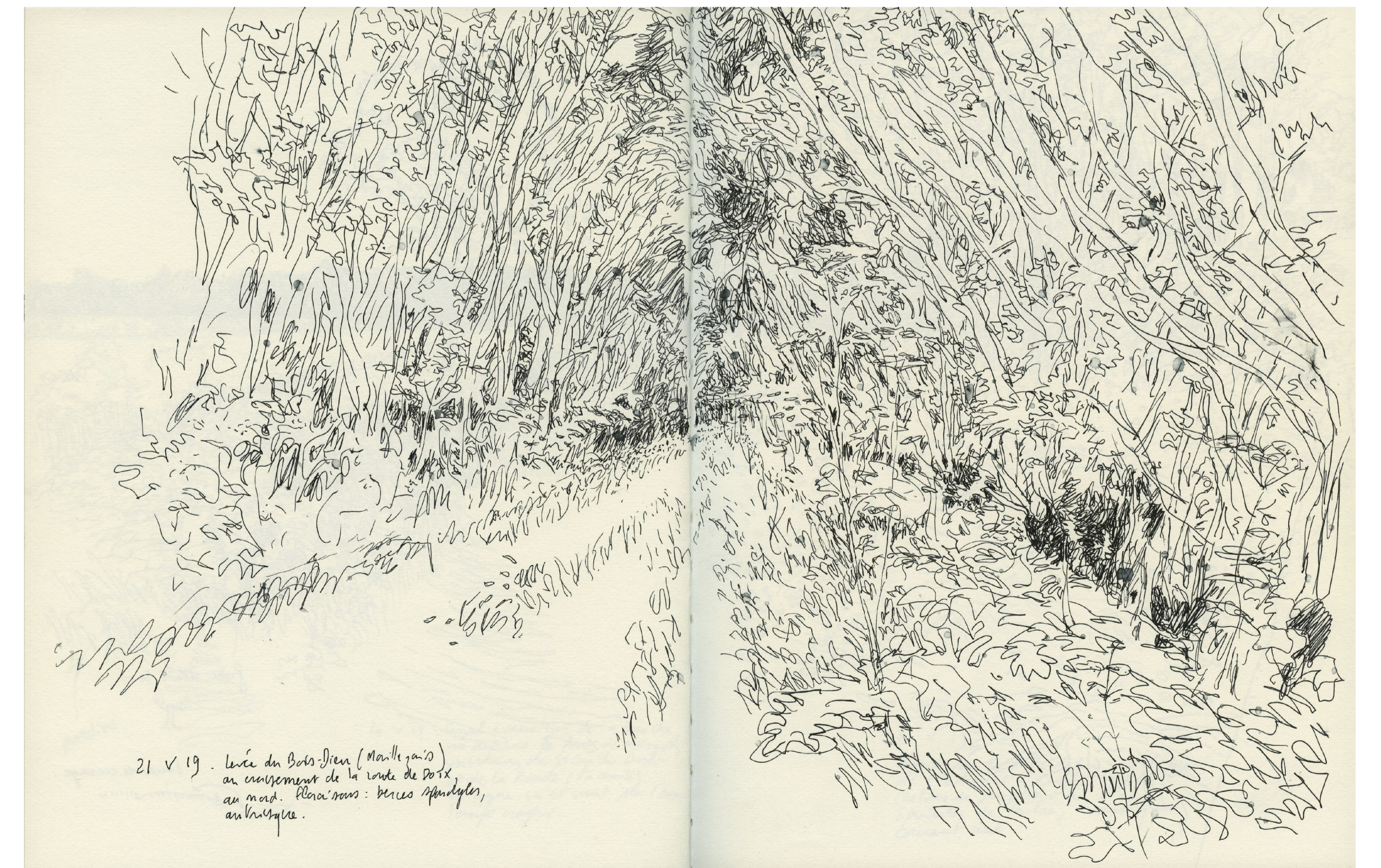
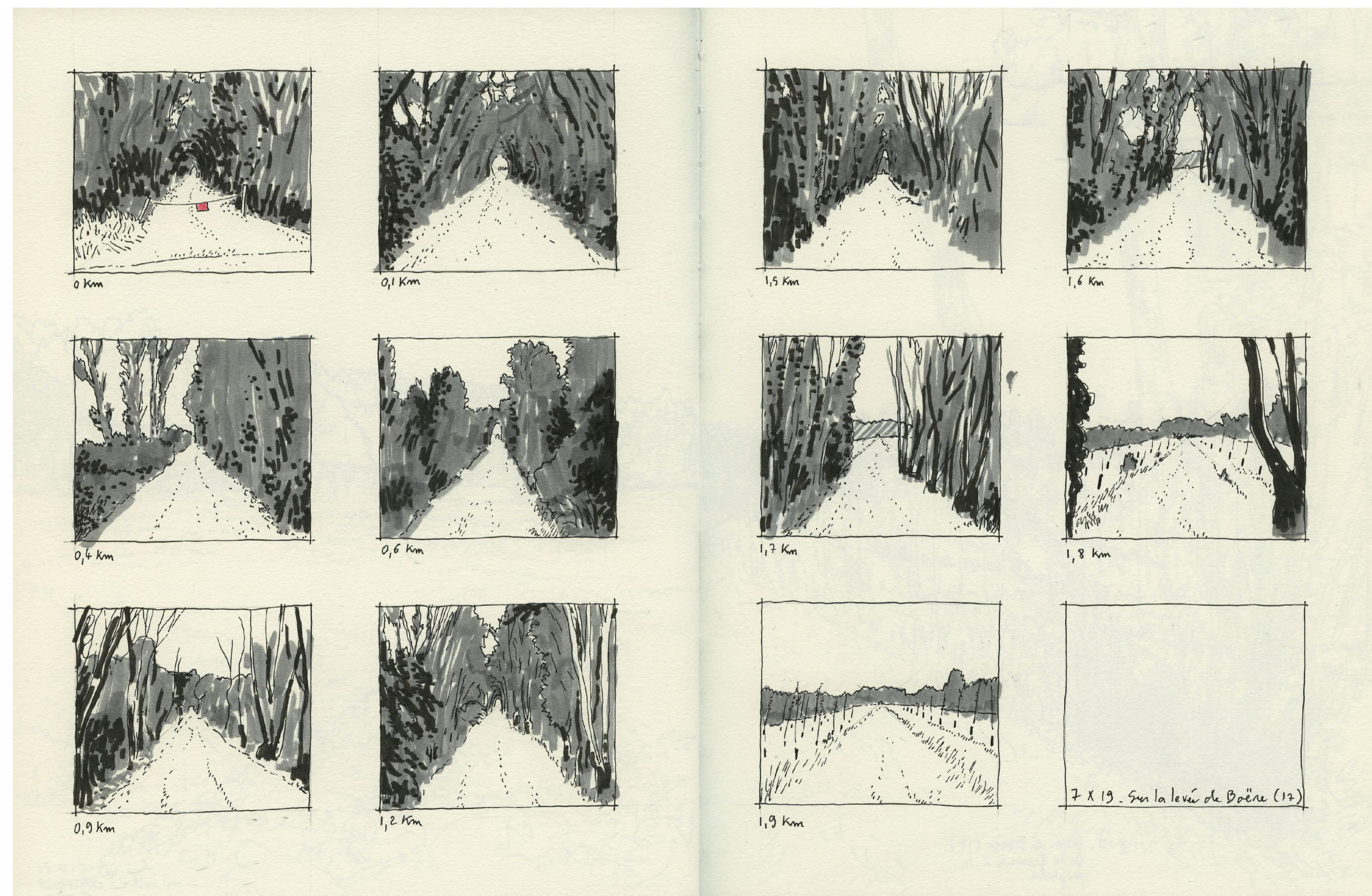
Les huttes qui ponctuent les levées sont parfois encore habitées. Certaines tombent en ruine ou ont été détruites. Régulièrement espacées ou regroupées en villages linéaires, elles constituent un trait caractéristique de ces infrastructures habitées. L'indépendance et l'autonomie des hutteurs était bien connue. Mais elle supposait aussi une autonomie quant à l'accès aux ressources. Quand l'eau des fossés venait à manquer, où était-elle puisée ? Avec quelles conséquences sur la santé ? C'est cette problématique qu'évoquent certains puits ou citernes que l'on trouve encore, ça et là, en arpentant les levées. Une végétation domestique accompagne ces habitats : un tilleul, un figuier ou des arbres fruitiers signalent parfois l'existence d'une ancienne hutte en l'absence de toute construction. Les secteurs encore habités sont proches des routes transversales.



Parcourir les levées



Le chemin de couronne constitue une part essentielle du fonctionnement des levées. C'est lui qui garantit l'accessibilité à n'importe quel point de l'ouvrage en cas de brèche ou d'intervention d'entretien. Même dans le cas des levées privées, il doit rester accessible aux membres du syndicat de marais. Chemin d'herbe, il peut accueillir des usages de promenade, dans le respect de l'ouvrage, voire des animaux si la levée est pâturée. Historiquement, les digues ont constitué des itinéraires au sec pour relier des villages que les crues séparaient parfois pendant de longues semaines. Aujourd'hui, la forte densité des boisements peut donner l'impression d'un long tunnel, au bout duquel une tache claire signale l'arrivée sur un jardin, une hutte, une zone de déboisement. Une fois engagé sur la levée, il existe peu d'échappatoires pour le visiteur. Il circule entre deux mondes, à la fois en surplomb et en retrait, position de faveur, mais qui exige aussi de lui du respect.



21. V 19. Le vié du Bois Jéan (Maillé, 19-)
au croisement de la route de Dix
au marais. Placis : cerises, prunelles,
aulx, framboises.

De terre, d'arbres et d'eau : quatre siècles d'histoire

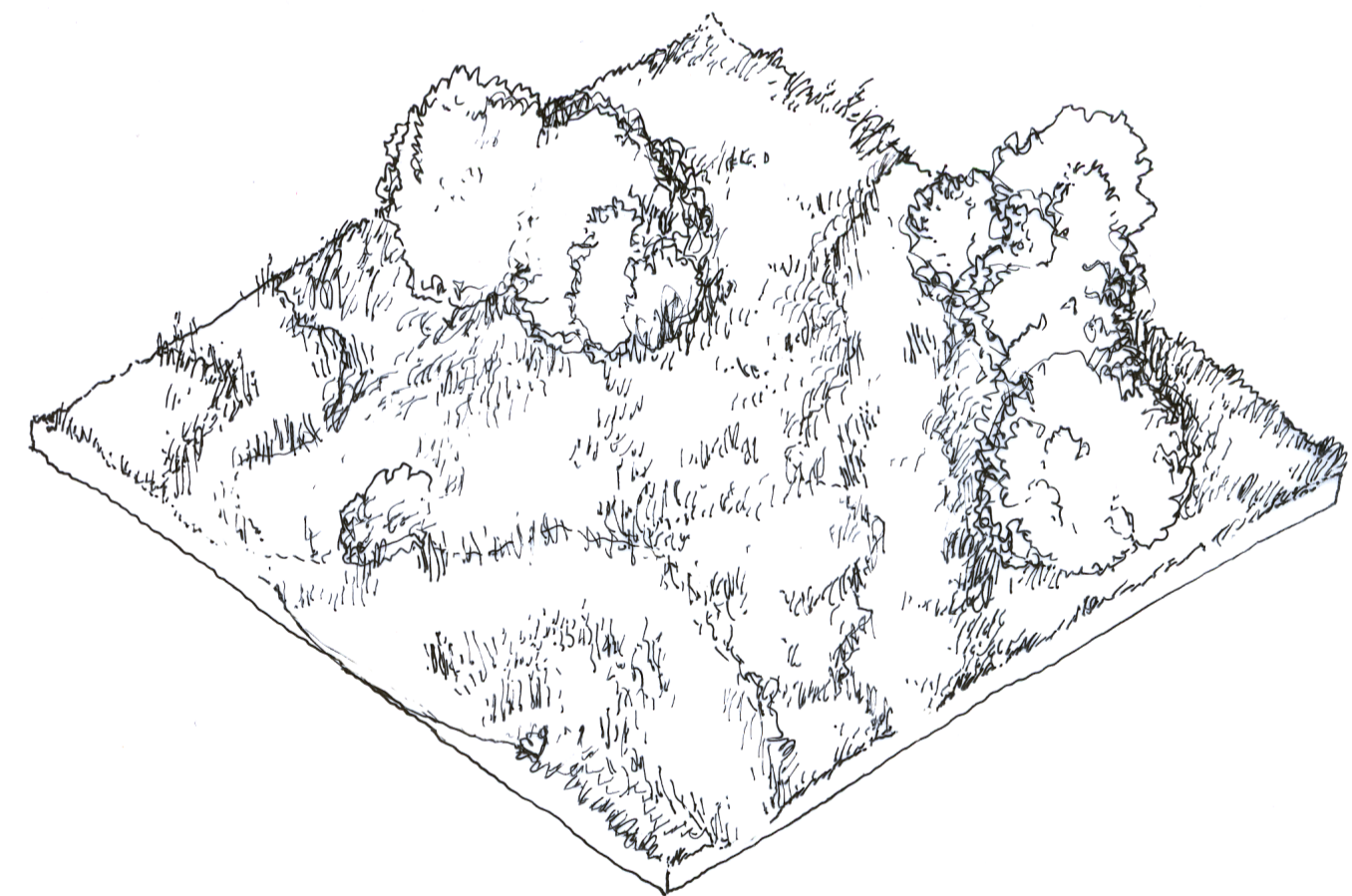
De la fin des guerres de religion à la période contemporaine, l'histoire des levées s'étend sur quatre siècles. À la période de fondation des ouvrages succède, jusqu'à la Révolution, la mise au point progressive d'un mode d'occupation et d'entretien, reposant sur la présence des hutteurs. Le XIX^e siècle voit l'arrivée de l'État et de ses ingénieurs, qui transforment la gestion de l'eau et les transports. La société maraîchine s'émancipe au XX^e siècle, avec l'arrivée des laiteries coopératives, puis entre dans l'ère des grandes transformations agricoles et environnementales.

Cette chronologie a été établie sur la base de l'ouvrage de Yannis Suire, *Le Marais poitevin, une écohistoire du XVII^e à l'aube du XX^e siècle*, éditions du Centre vendéen de recherches historiques, 2006. Complétée de : Jean-Paul Billaud, *Marais poitevin, rencontres de la terre et de l'eau*, L'Harmattan, 1984 ; Coordination pour la défense du Marais poitevin, *25 ans d'actions*, polycop, 2017 ; Christian Moreau, *Fleuriau de Bellevue, savant, physicien naturaliste, géologue et philanthrope rochelais*, Rivages des Xantons, 2008 ; Yannis Suire (ed.), *Le Bas-Poitou vers 1700. Cartes, plans et mémoires de Claude Masse, ingénieur du roi*, éditions du Centre vendéen de recherches historiques, 2017 ; ainsi que les données mises à disposition par l'Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (www.sevre-niortaise.fr).

« Des digues faites avec le sol lui-même » Interprétation de la formation des levées

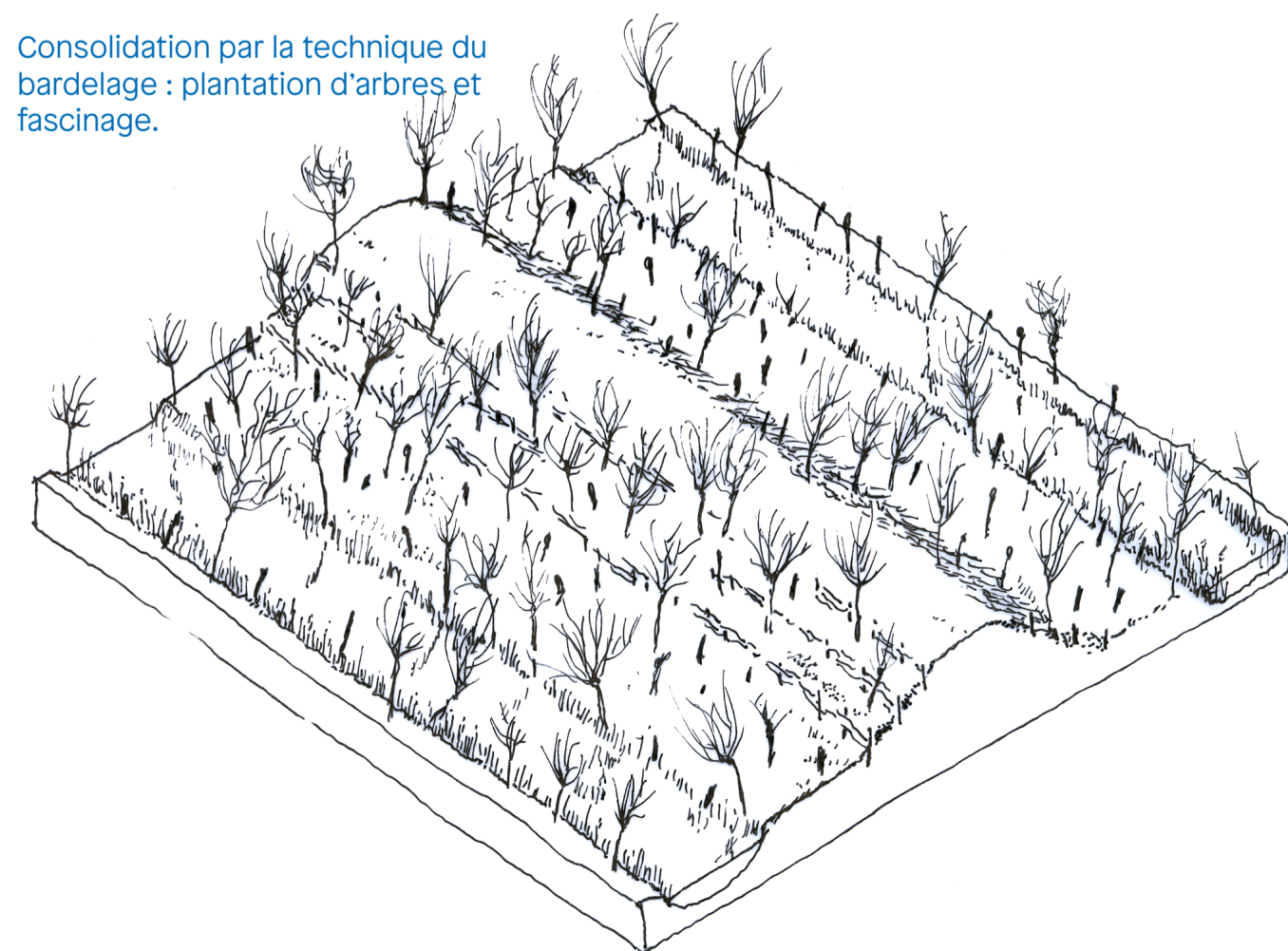
Etat initial

Prairies humides, boisements alluviaux, étiers, rouches.



1690

Consolidation par la technique du bardelage : plantation d'arbres et fascinage.



Quand les pouvoirs opèrent...

1599 Edit sur les dessèchements, confiés à l'ingénieur hollandais Bradley	1607 Déclaration complémentaire à l'édit d'Henri IV	1627-1628 Siège de La Rochelle	Richelieu commande à Sguier un mémoire sur les marais. 1639 Mort de Bradley	1641 Nouveau monopole confié à Pierre Siette	1652 Derniers combats en Poitou. Installation des troupes du duc de Roannez à Fontenay-le-Comte.	1696 Mort du duc de Roannez omniprésent dans les dessèchements et leurs nombreux litiges.	Crise consécutive au décès du duc de Roannez : haïnes et convulsions des différents associés, faillites.	Renouveau de l'intérêt pour les marais, continu tout au long du 18 ^e siècle, soutenu par le courant physiocrate	L'Etat édicte de nouvelles mesures fiscales pour encourager les dessèchements. Arrivée de nouveaux investisseurs, remplaçant les anciennes familles de propriétaires, endettées ou désintéressées.
--	--	-----------------------------------	--	---	---	--	--	--	--

Les sociétés de dessèchement se constituent...

1646 Création de la société de dessèchement du Petit Poitou, modèle pour les entreprises successives.	1642 Ententes en vue du dessèchement des marais de Vix et Mallezais	1645 Deux entreprises en concurrence pour un même territoire	1648 Fusion donnant naissance à la Société de Vix-Mallezais (VM).	1654 Négociations et ententes autour du projet de dessèchement de VM, s'étendant de la mer aux marais de Coulon. Il marque le passage de témoins des acteurs financiers hollandais aux français.	1657 Creusement du canal évacuateur de Vix à l'île d'Elle. Nombreux litiges et procès.	1663 VM appelle l'ingénieur hollandais Van Del pour la conseiller sur l'élançité de la levée. Dernière mention d'un hollandais à VM. Arpentage général de VM. Creusement du contrebât de Vix	1670 Consolidation de la levée du Bois-Dieu	1679 Accord sur la petite levée de Loyauté à Doix : la société distingue pour ce cas le fond et la surface (qui seule lui revient). Recrutement des premiers gardes-ceintures ou hutteurs.	1687 Violences constatées contre commis et gardes-ceinture de VM. Cependant, les dessèchements offrent désormais de nombreux emplois aux populations riveraines.	1697 VM décide de l'installation pérenne de hutteurs « gens fidèles et exacts », posés « en une distance proportionnée les uns des autres ».	1703 VM entérine les implantations clandestines pour en prendre le contrôle.	1720 Claude Masse, <i>Carte du 49^e quart. Observations sur le resserrament du cours de la Sèvre Niortaise au Sablon et risques pour l'écoulement des eaux.</i>	1724 VM expulse des hutteurs pour refus d'obéissance et divagation du bétail sur la levée	28 huttes dénombrées entre les aqueducs de Maille et du Gouffre	1760 Enquête publique sur l'état des digues de VM	1761 Doublement de la levée des Mares entre Doix et Mallezais
--	--	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---	--	--	---	--	--

L'entretien, enjeu stratégique...

1620	1630	1640	1650	1660	1670	1680	1690	1700	1710	1720	1730	1740	1750	1760	1770
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Les aléas entrent en compte...

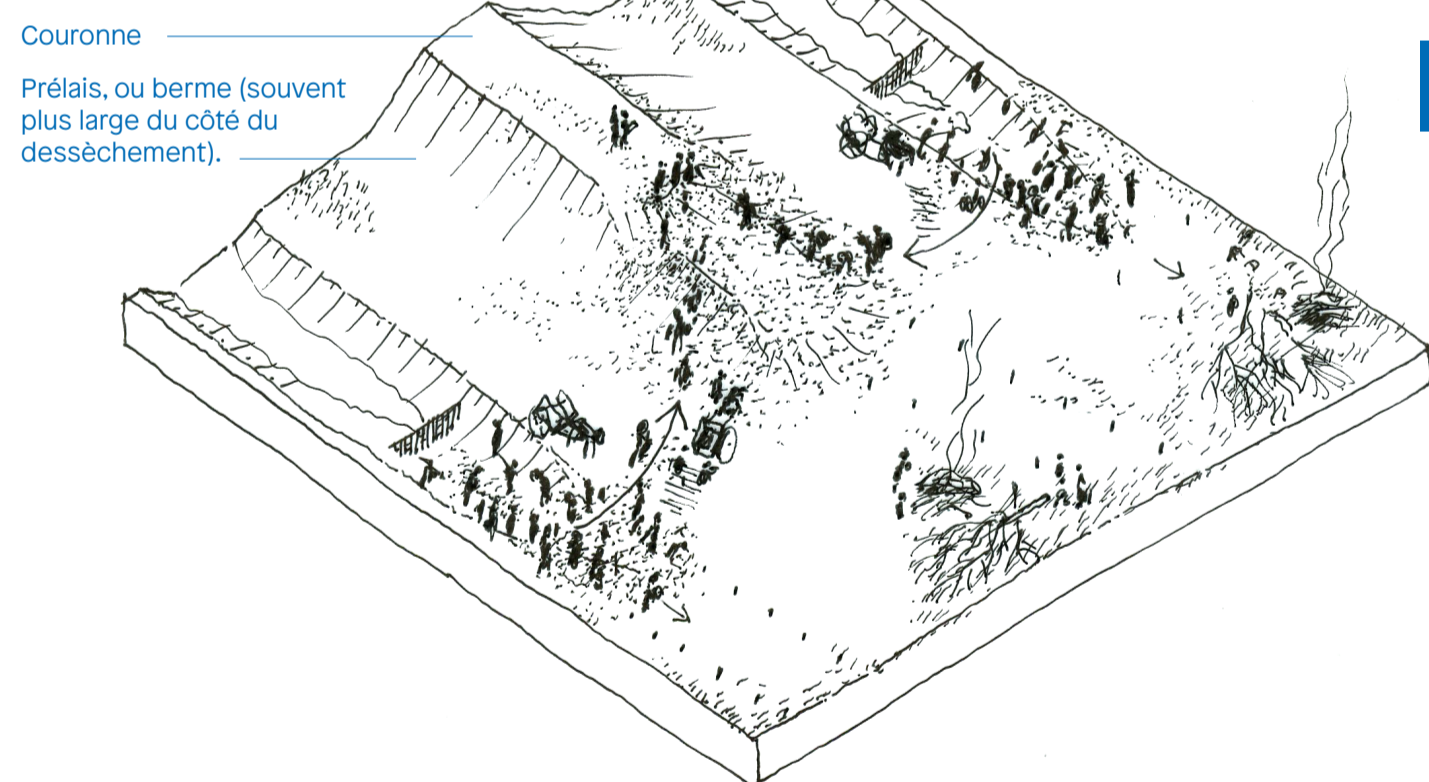
1663 Grande crue signalée	1671 Nombreuses infiltrations mentionnées à travers la levée de Boëre	1688-1689 Crue. Repli des cabaniers de VM sur les terres hautes	1690 Rupture de la levée de VM au Pont Tord (Maille)	1698 La crue occasionne des tensions entre les deux rives	1711 Violentes inondations qui obligent à une réaction solidaire au sein des sociétés	1727-1728 Fortes crues. VM établit trois cordons de terre, plantés d'arbres, le long du contrebât de Vix. Travaux de bardelage, généralisation de la plantation d'arbres pour y pourvoir.	1747 Crue vécue comme la catastrophe du siècle. Péages, écluses et pêcheries sont combattus pour ne pas freiner l'écoulement des eaux... et des marchandises.	1751 Nouvelles grandes crues. Identification des sources de débordement	1768 Grande crue	1769 L'eau envahit le desséch de VM. 1000 personnes recrutées pour atténuer les effets de la submersion	1770 Nouvelle grande crue	1779 Pertes de récoltes	1785, 1786 Sécheresses
------------------------------	--	--	---	--	--	--	--	--	---------------------	--	------------------------------	----------------------------	---------------------------

Et sur la rive charentaise...

1651 Mathias Macaud du Doret commence à s'intéresser aux marais de Taugon	1652 Signature des premières balleilles	1656 Début des travaux du canal de la Banche, par l'aval	1657 Le canal traverse les terres hautes de Marans	1658 Fusion en une seule société, Taugon La Ronde Choupeau Beron (TLR) dirigée par Macaud Obligation d'emblavure aux 2/3, exemption des levées	1661 TLR crève son canal sans accord à l'ouest de Marans	1664 Arpentage général de TLR, avant prises de possession des lots. Echanges et révision de la carte suivront.	1668 Attribution du marché des portes à la mer de TLR	1671 Installation d'une bonde à la Tête de Boëre	1675 Accord de TLR avec les habitants des Combrands, dont le marais est coupé en deux par le digue	1675 Abandon du marais de Boëre, trop fréquemment inondé, à la levée instable	1679 Edification des levées de Chalogne, l'Angle d'Oie, la Macaudière et du Doret en raison du retranchement de Boëre	1683 TLR ordonne la destruction des loges construites clandestinement sur les digues	1704 TLR autorise à son tour l'installation des hutteurs, leur accordant la coupe de l'herbe et la possession de deux vaches	1714 Claude Masse sur les vestiges de la levée de Boëre : « Le fond et sol de ces deux marais sont de terre spongieuse et noire, qui ne peuvent produire que des roseaux et rouches, et ne peuvent être nullement desséchés, la terre ne pouvant pas faire liaison et corps. Pour les digues et ceintures, elles sont d'une nature si légère que l'eau passe à travers et les fait flotter. Le fond de ces marais fait trembler et ne peut être propre que pour faire des tourbes ».	1744 TLR récapitule les devoirs des hutteurs, prémices d'un règlement unique.	1765 Mise en culture de l'Angle Giraud. Constitution de réserves d'eau adossées aux terres hautes	1767 Henni-Léonard Bertin, alors ministre secrétaire en charge de l'agriculture acquiert les marais de Boëre pour en relancer le dessèchement.	1778 Abouissement du nouveau dessèchement de Boëre	1779 Création de la Société de dessèchement de Boëre (B). Relevé de l'ingénieur Duchesne
--	--	---	---	---	---	---	--	---	---	--	--	---	---	---	--	--	---	---	---

1640-1650

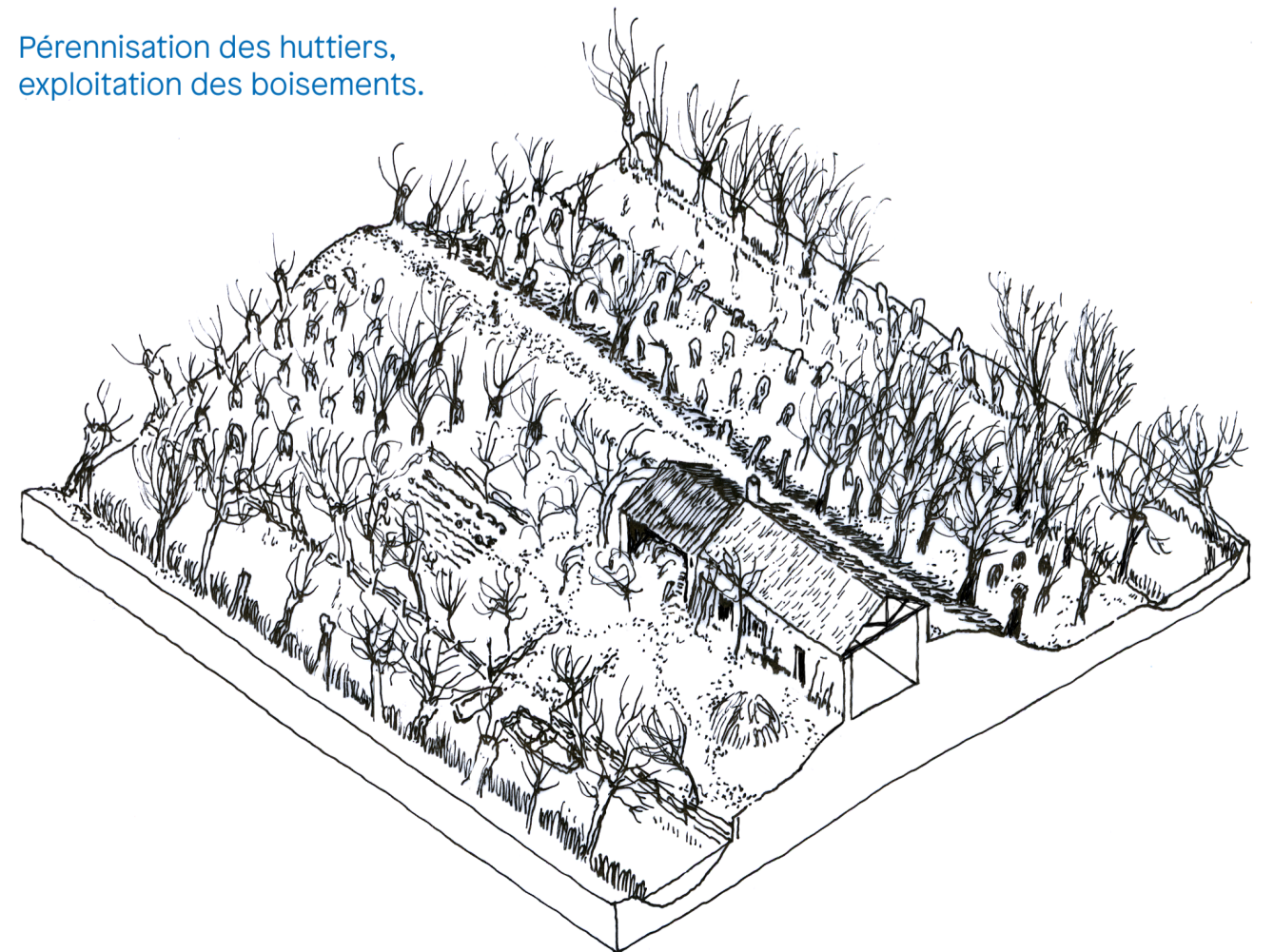
Chantiers de terrassement : édification des levées par excavation de la ceinture et de la contre-ceinture.



Couronne
Prétails, ou berme (souvent plus large du côté du dessèchement).

Après 1700

Pérennisation des hutteurs, exploitation des boisements.

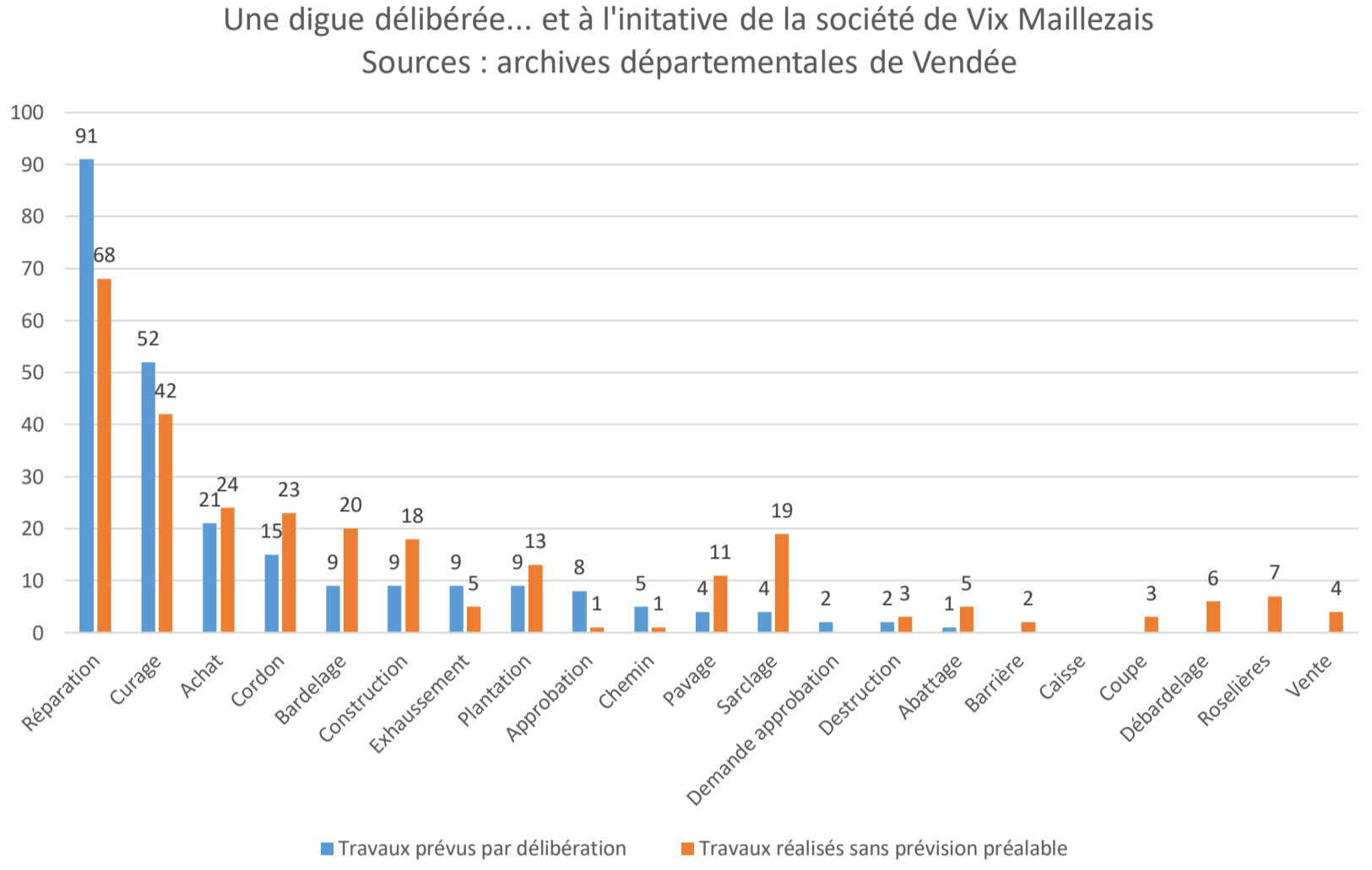


À travers le temps : La digue délibérée

Les dessèchements des marais vendéens remontent au Moyen Âge, mais ils ont connu un renouveau important au XVII^e siècle. La société d'assèchement de Vix Maillezaïs, fondée en 1663, s'inspire directement de la société du Petit-Poitou dont les statuts remontent quant à eux à 1641.

La digue est un élément essentiel du dispositif de drainage : elle permet de protéger les terres des crues venues de la Sèvre Niortaise et de ses affluents. Son entretien est confié à un directeur qui veille dessus au quotidien. Chaque année, et parfois deux fois par an, il doit rendre compte devant une assemblée au cours de laquelle il demande aussi des moyens d'actions afin de faire face aux travaux attendus.

L'assemblée est l'occasion pour tous les propriétaires de se réunir et de discuter des travaux à faire. Les registres de délibérations qui sont parvenus jusqu'à nous montrent qu'ils étaient assidus et que la digue tenait debout grâce à des discussions et des échanges réguliers. Mais ces registres mettent en avant la concorde et le consensus, si bien qu'on ne peut pas savoir si les désaccords s'étaient en public. Les propriétaires fournissaient en tout cas tous les efforts pour parvenir à une position commune.



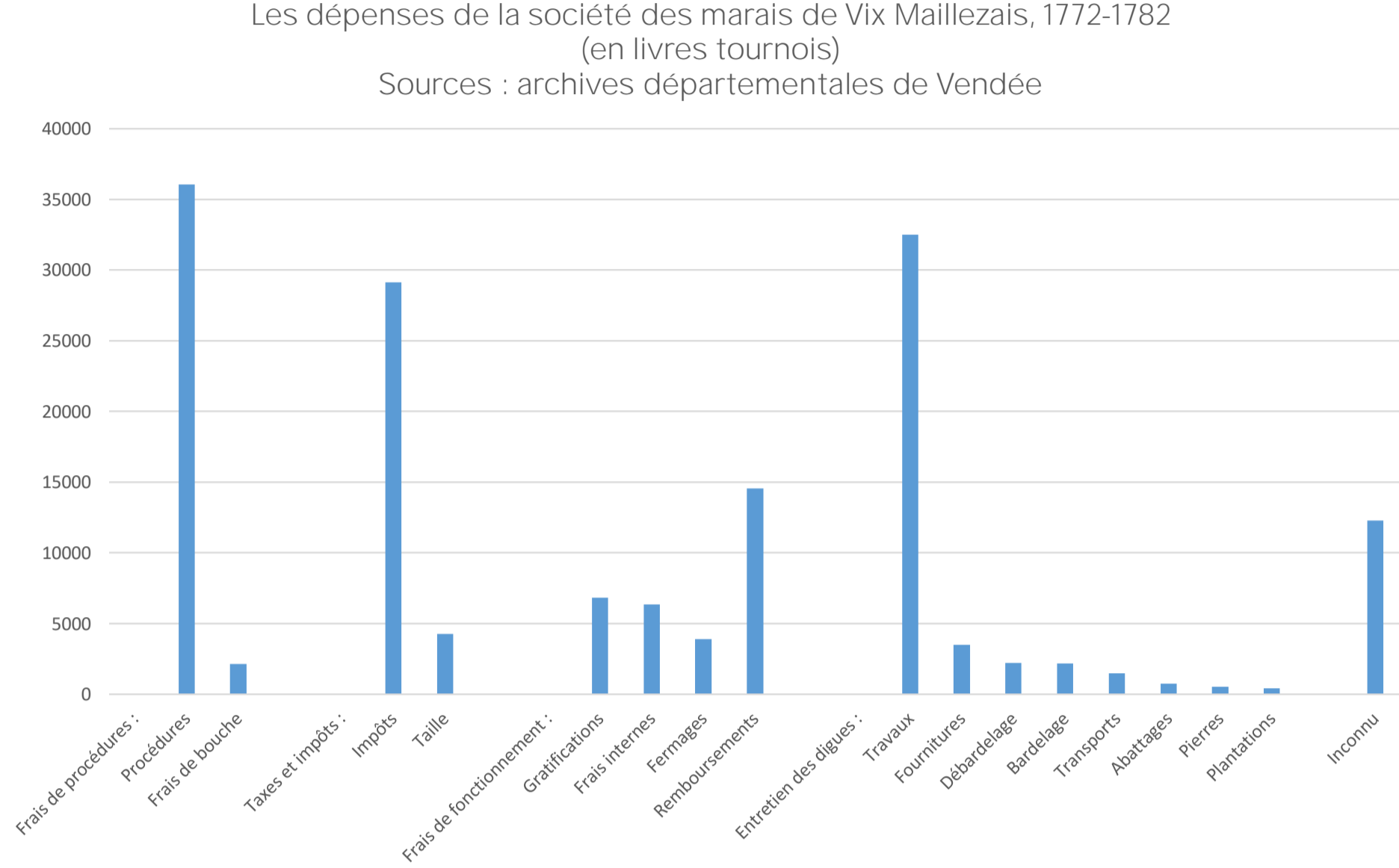
Les décisions sont prises à l'initiative du directeur ou à l'issue d'une délibération collective de tous les propriétaires (sources AD Vendée 62 J 13 ; réalisation : Mathieu Marot).

La digue financée

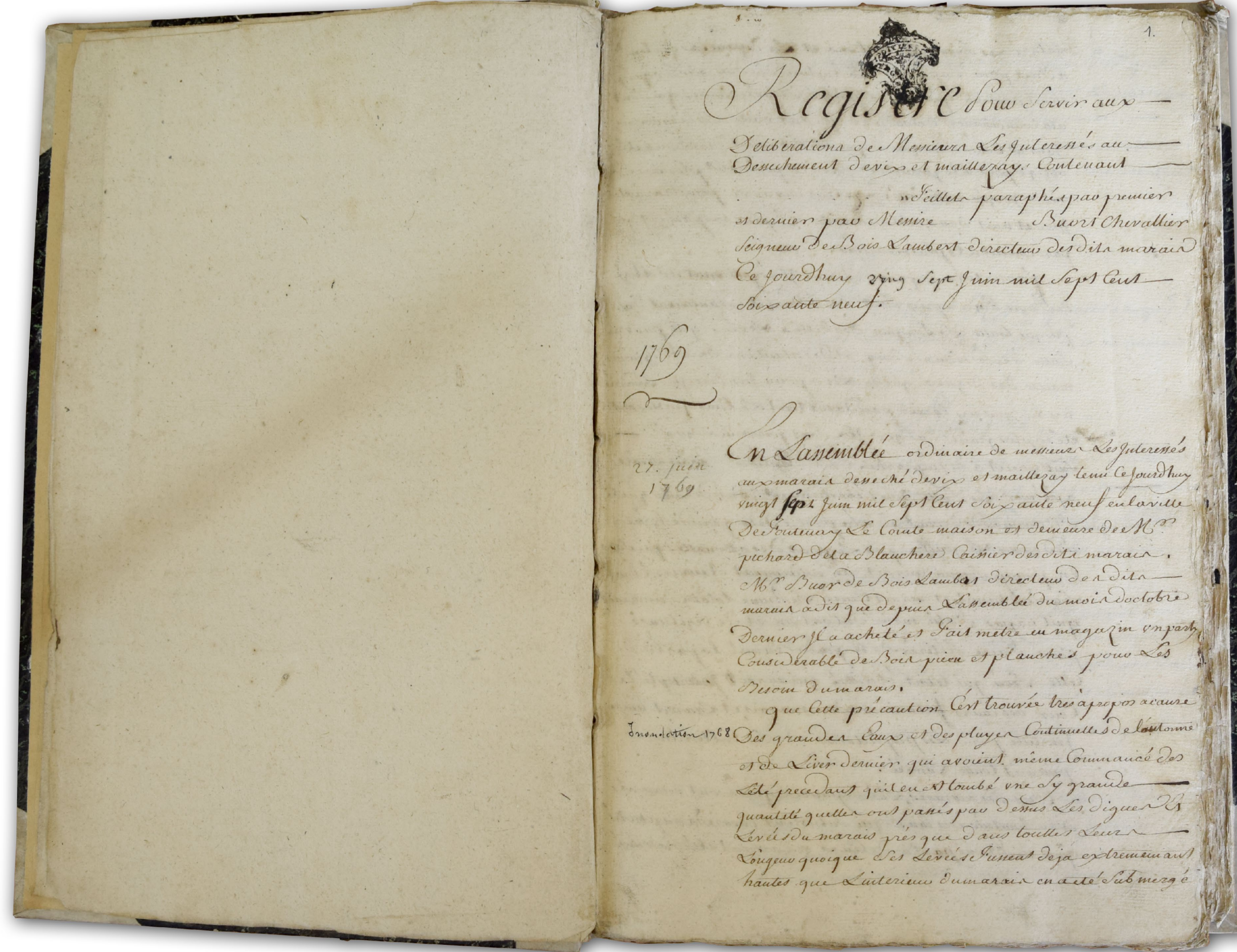
L'entretien de la digue, et du desséché dans son ensemble, représente un coût et un investissement. Chaque année, les propriétaires doivent cotiser auprès de la société pour veiller à un équipement sans lequel leurs terres ne vaudraient rien. Les propriétaires versent un montant proportionnel à la superficie des biens qu'ils possèdent. La bonne gestion du marais suppose donc une bonne connaissance de la répartition foncière et une capacité à spatialiser les informations au sujet de chaque associé.

L'entretien de la digue ne représente qu'une partie seulement des frais de la société.

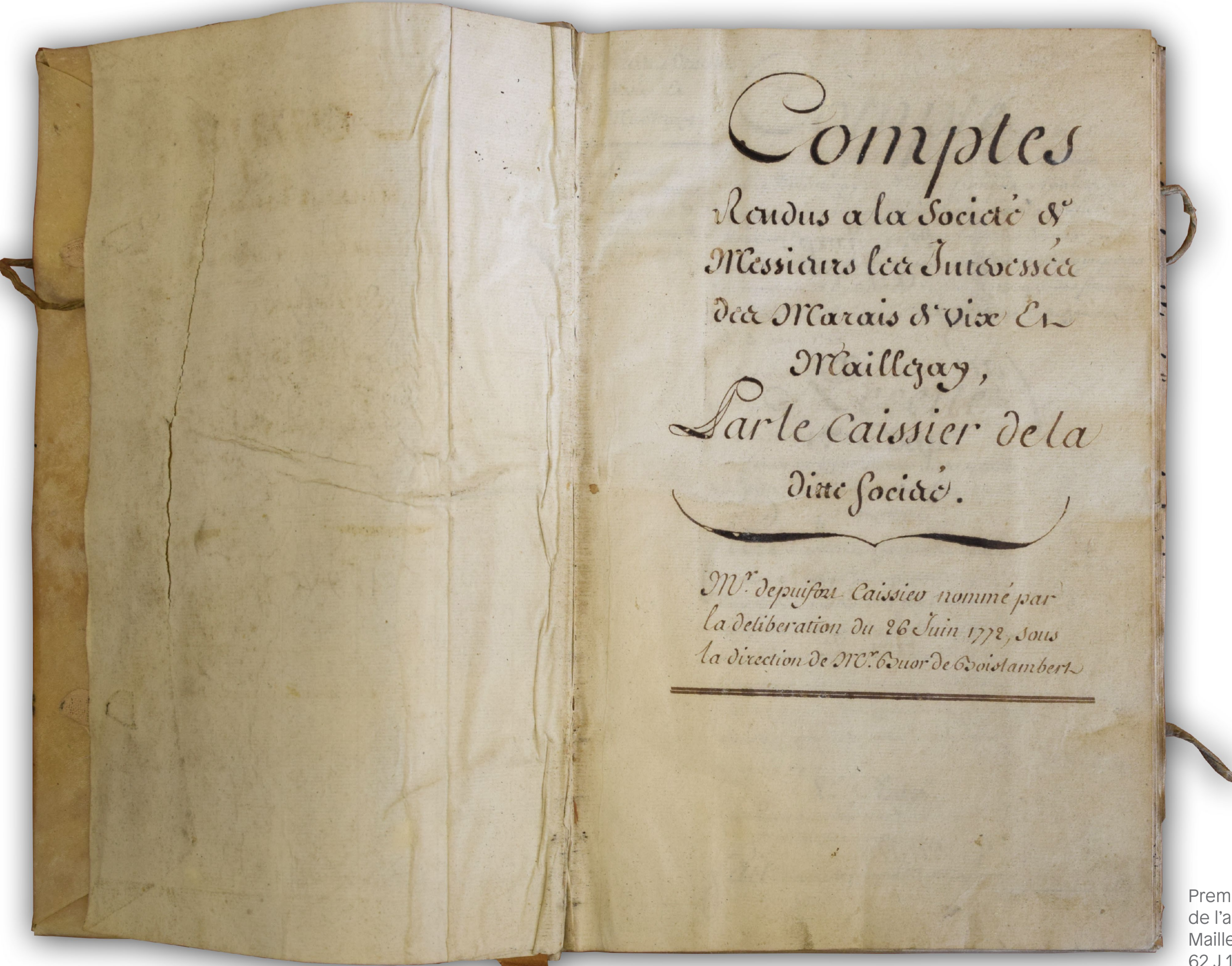
Nous ne disposons pas des chiffres pour toute la période, mais sur la période la mieux documentée, en 1767 et 1787, les frais de procédures représentent beaucoup plus que les coûts d'entretien. En fait, financer la digue, c'est aussi financer une forme d'entreprise et s'assurer de son bon fonctionnement. Il faut pour cela plaider sa cause à Paris et donc dépenser en transport, hôtellerie et restauration, sans oublier les épices, ces frais demandés par chaque juridiction.



Les frais de procédures, en raison d'un procès, les impôts et les travaux sont les principaux postes de dépenses. Mais, finalement, l'entretien de la digue n'est pas le plus élevé (sources : AD Vendée 62 J 153 ; réalisation : Raphaël Morera).



Première page du cahier de délibération de l'association des marais de Vix Maillezaïs, 1769-1788, AD Vendée 62 J 13.

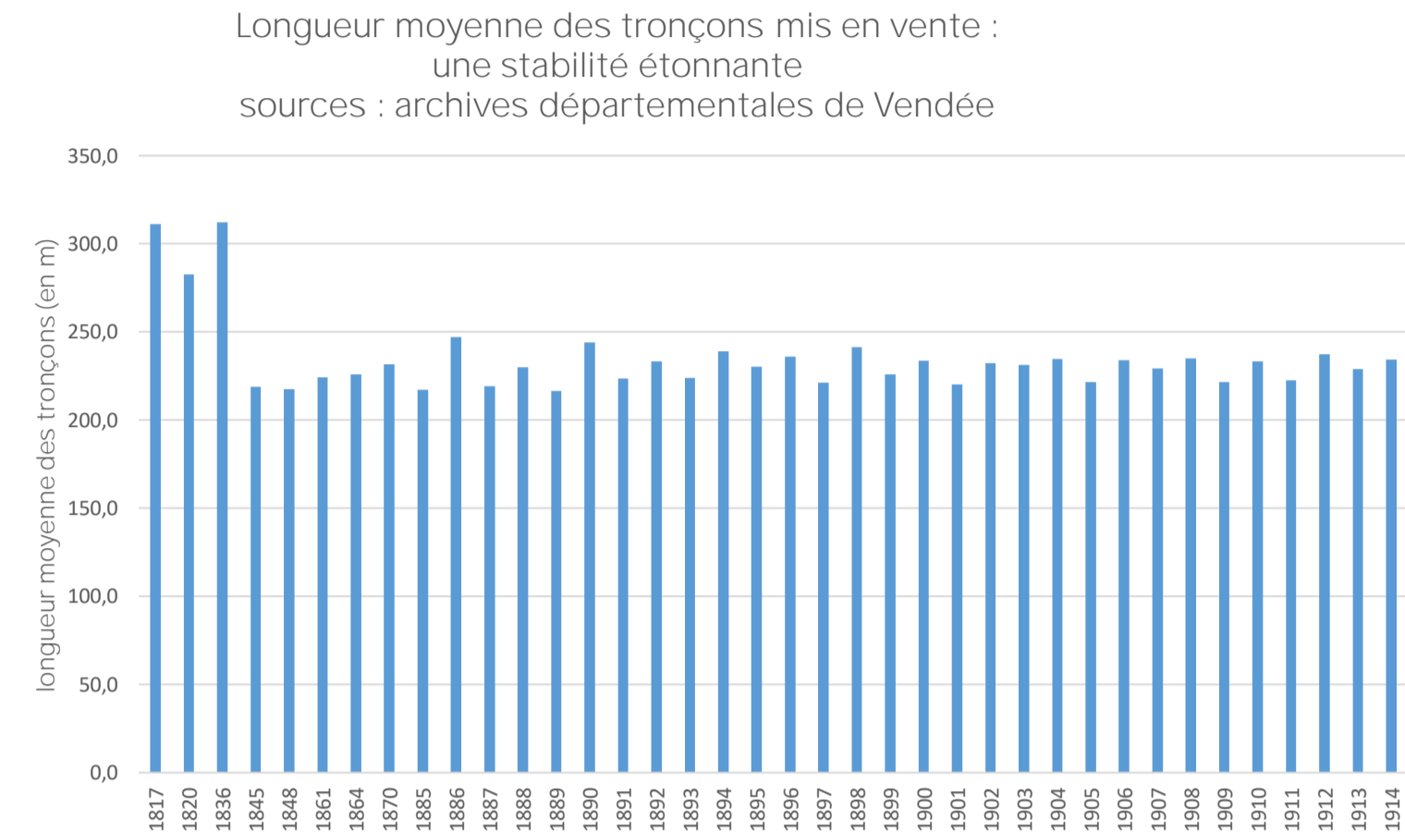


Première page du livre de compte de l'association des marais de Vix Maillezaïs, 1720-1782, AD Vendée 62 J 153.

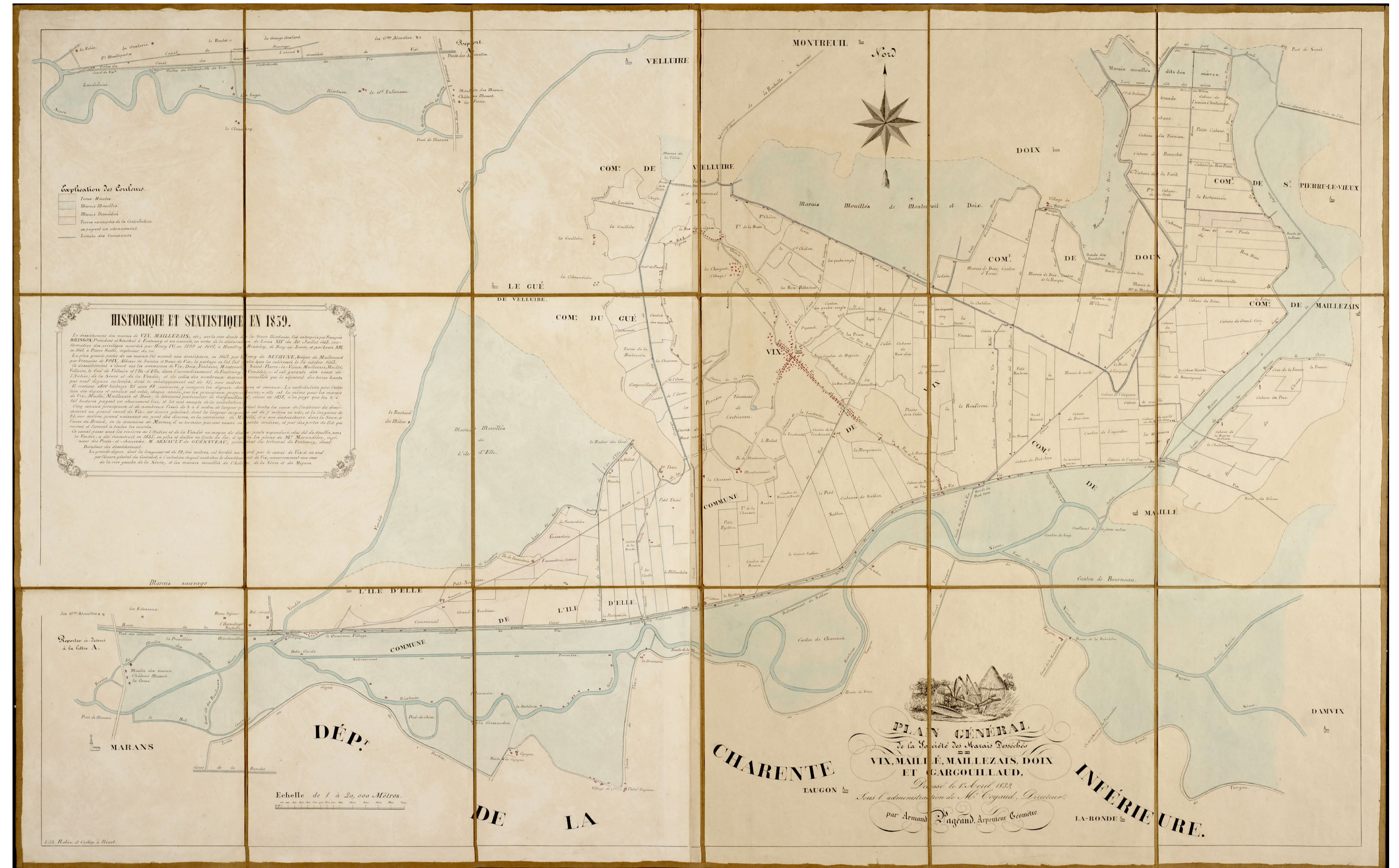
La digue cultivée

Les digues cultivées sont majoritairement recouvertes de frênes et d'aulnes, car leurs racines retiennent la terre et consolident les levés. Si l'on trouve diverses essences sur les digues et les terriers, ce sont les peupliers qui attirent les acheteurs. Ces arbres sont vendus séparément des tronçons sur lesquels ils poussent. Introduit en 1810 par le consul Ducrog pour concurrencer le peuplier blanc du Poitou, le peuplier de Virginie connaît un large succès financier. Sa croissance rapide en fait un objet capital pour l'économie du marais, et ce malgré sa faible résistance aux tempêtes et sa concurrence avec d'autres essences indigènes.

Tout au long du XIX^e siècle, le nombre d'habitants sur les digues augmente. Dans un premier temps, la parcellisation entraîne une réduction de la taille des tronçons, puis la taille des divisions se stabilise à partir des années 1840. Les usages du bois se diversifient, les professions des acheteurs aussi et les bénéfices de la société s'accroissent. Or, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, de nombreuses catastrophes naturelles viennent bouleverser la sylviculture. En 1913, une inondation cause de lourdes pertes pour la société qui ne récolte que 3692 francs l'année suivante, soit trois fois moins qu'à l'accoutumée.



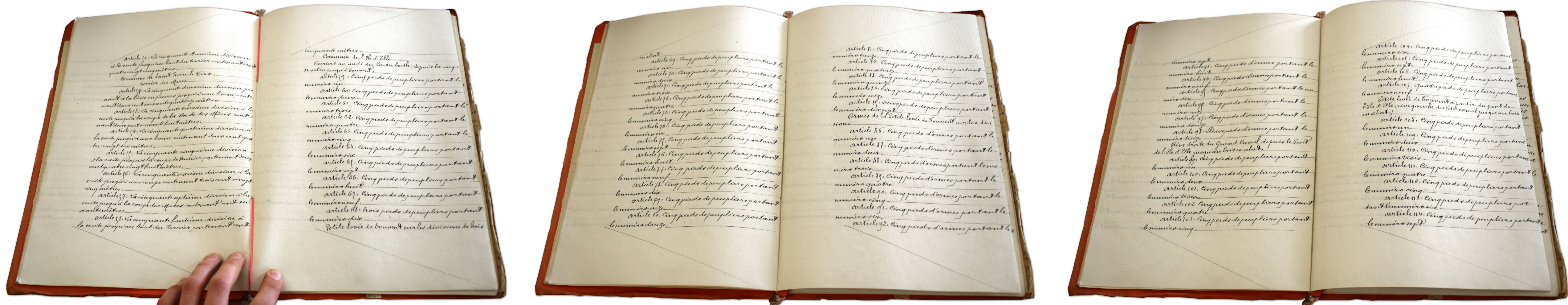
Le bois cultivé sur la digue est vendu par tronçon. Leur longueur est étonnamment stable au fil du XIX^e siècle (sources : AD Vendée 62 J 148, 62 J 149, 62 J 150, 62 J 151, 62 J 152, 62 J 153 ; réalisation : Matilin Guillouet).



Le marais mesuré

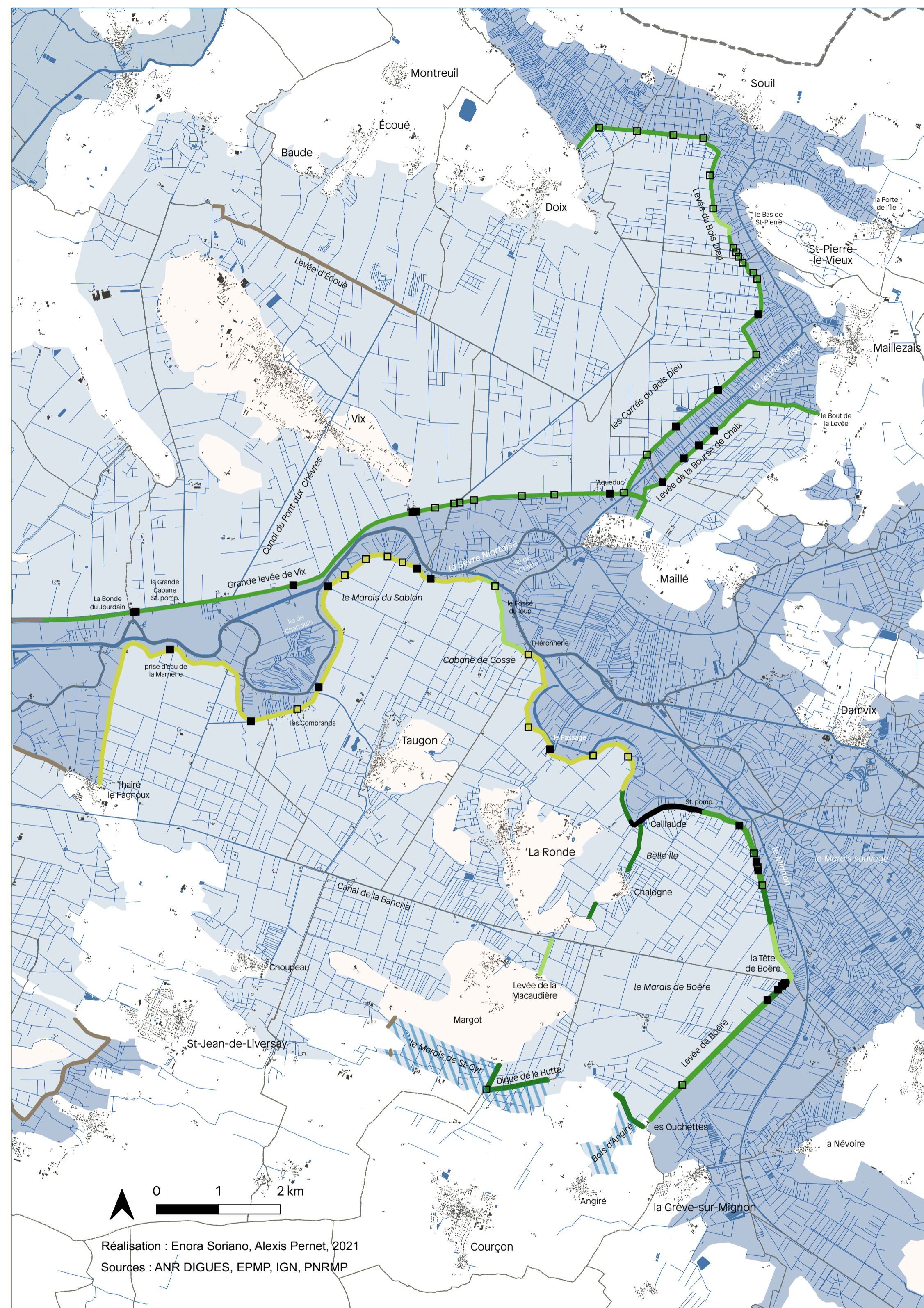
Plan d'arpentage du marais desséché de Vix-Maillezaix, 1839, par Armand Pageaud, arpenteur-géomètre. Médiathèque du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Dès la création des dessèchements modernes, d'importantes entreprises cartographiques permettent d'assurer la conduite des chantiers et la reconnaissance des différents ouvrages des Sociétés. La carte est également une pièce ouvrière dans le règlement des différends, que ce soit au sein d'un même marais ou bien entre des sociétés voisines. Au cours du XIX^e siècle, les marais mouillés font eux-aussi l'objet de cartes plus précises afin de préparer les travaux concernant la navigabilité des cours d'eau. Aujourd'hui, les systèmes d'information géographique recueillent et organisent les données léguées par cette histoire tout en les confrontant à des mesures plus fines, notamment de l'altimétrie (procédé LIDAR).



Le peuplier, une essence chère et convoitée, est vendue séparément des tronçons. Cahier de vente de 1899, intitulé « adjudication des bois de la société des marais », AD Vendée 62 J 151.

Aujourd'hui : profils paysagers des levées



Plusieurs modes de gestion sont employés pour entretenir les levées, créant des paysages très différents, du plus ouvert au plus fermé, du plus habité au plus sauvage. Cinq grands « profils » peuvent être ainsi distingués et cartographiés.

- Hutte
- Ruine
- Levée hors du secteur d'étude
- Levées sylvo-pastorales
- Levées ouvertes (levées pâturées)
- Levées couloir (entretien épareuse)
- Levées armées (abandon)
- Secteurs habités



Frênes têtards régulièrement émondés et contre-bot. Un petit cheptel ovin entretient la couronne et les parements faiblement inclinés. Des secteurs densément fournis en frênes peuvent contenir de 100 à 180 arbres pour 100 m de digue (Cabane de Cosse, Taugon, mars 2017).



Frênes têtards et pâturage bovin extensif (Taugon, novembre 2021).

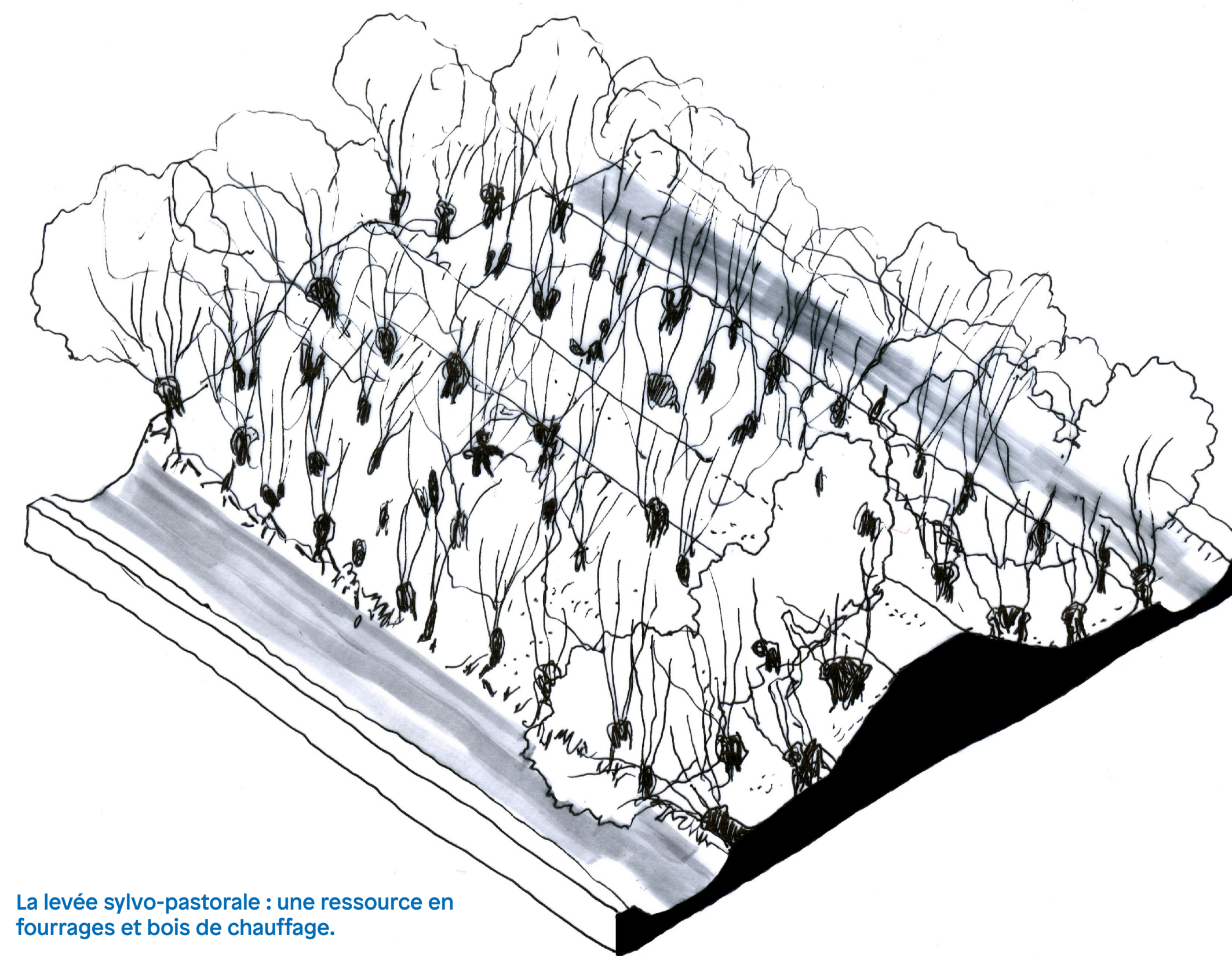
« Il y en a beaucoup d'arbres, parce qu'à la PAC, ils pensaient que c'était une forêt, parce que la digue vue de dessus, c'est... ça fait un panache, les frênes. J'étais obligé de faire un rattrapage en disant non non, attendez, c'est une prairie ! » (éleveur, La Ronde, février 2020).



Trame arborée relictuelle sur la levée du Petit Sablon (Marais du Sablon, Taugon, février 2020).

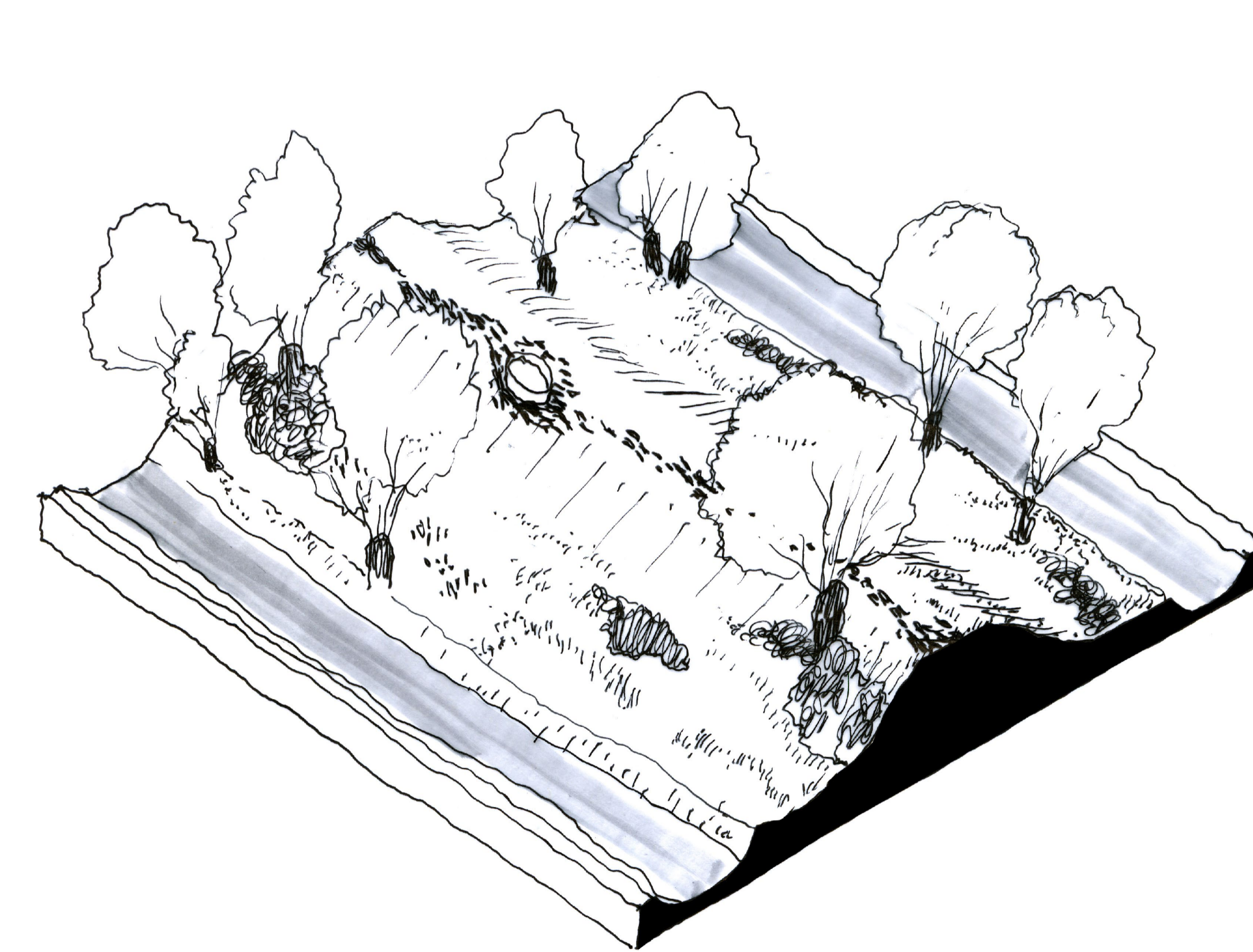


Frêne têtard face au desséché (Marais du Sablon, Taugon, février 2020).



La levée sylvo-pastorale : une ressource en fourrages et bois de chauffage.

Ce profil paysager résulte de la combinaison entre un mode de gestion par émonde régulière des frênes et de pâturage. Il en résulte à la fois un rare paysage de pré-bois, où tous les étages sont productifs, et une transparence visuelle qui met en relation les deux côtés du marais partagés par la levée. Ce mode de gestion est un patrimoine hérité de la présence des huttiens et des règlements des Sociétés.



La levée ouverte : un effacement progressif du patrimoine arboré.

La levée est entretenue par le pâturage bovin (plus rarement ovin). La trame arborée s'efface peu à peu, par vieillissement. Les apports fourragers, en concentrant le bétail, créent des points de tassement.



Voûte d'épines, frênes et lierre sculptée à l'épareuse (Marais du Bois Blanc, Souil, Saint-Pierre-le-Vieux, octobre 2019).

« C'était la partie la plus propre ici. Là ça va encore la visibilité, mais quand on va plus haut, c'est bouché, on ne voit plus rien, les ronces, les aubépines. Et là, c'est la communauté de communes qui entretient, ils apportent le broyeur. Mais les côtés, on ne peut pas faire mécaniquement. Moi je le faisais à la serpe. Pour enlever les épines j'ai une petite tronçonneuse. Mais à une époque à partir de ma limite que j'entretenais, on ne passait plus à pied, c'était bouché, ronces et épines. » (éleveur retraité, Saint-Pierre-le-Vieux, octobre 2019).



Prunelliers en fleur dans un rideau d'épines et de frênes (Levée du Bois Dieu, Maillezais, mars 2020).



Abandon de la gestion, fermeture de la couronne (Levée de Chalogne à l'Angle d'Oie, La Ronde, octobre 2019).



Cheminement piéton maintenu en tête de couronne (La Ronde, février 2020).

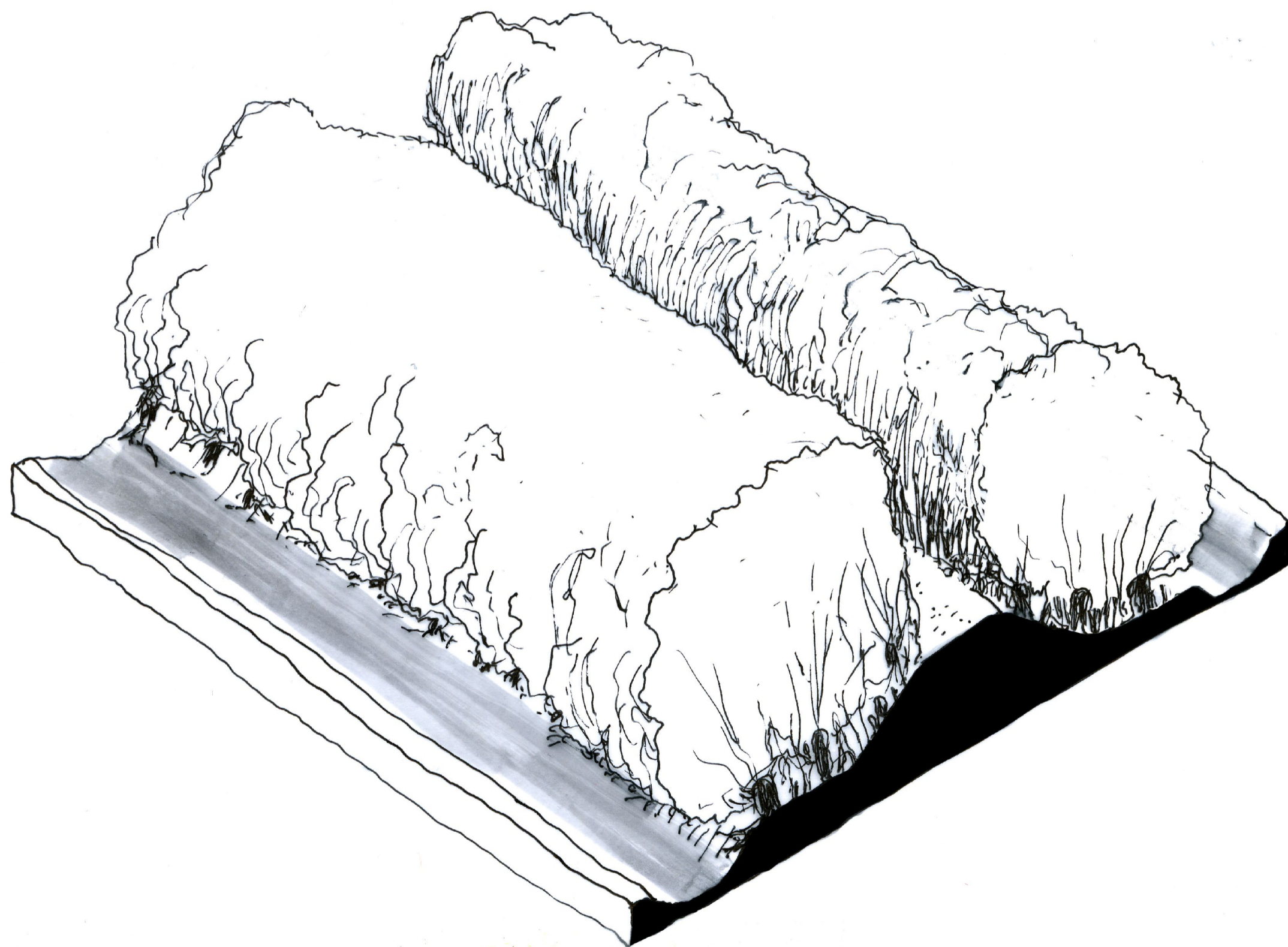
« Tous ceux qui ont des bêtes, les digues sont propres. Après chez nous il n'y a plus personne, c'est un tunnel de ronce. L'intercommunalité broie la tête de la digue pour que les gens passent, mais c'est tout. Le reste c'est de la friche. Si les ragondins se mettent dedans, un jour on découvrirait qu'il y a des gros trous mais personne ne les voit, c'est catastrophique. » (éleveur, La Ronde, février 2020).



Ancienne maison de huttier (La Ronde, octobre 2019).

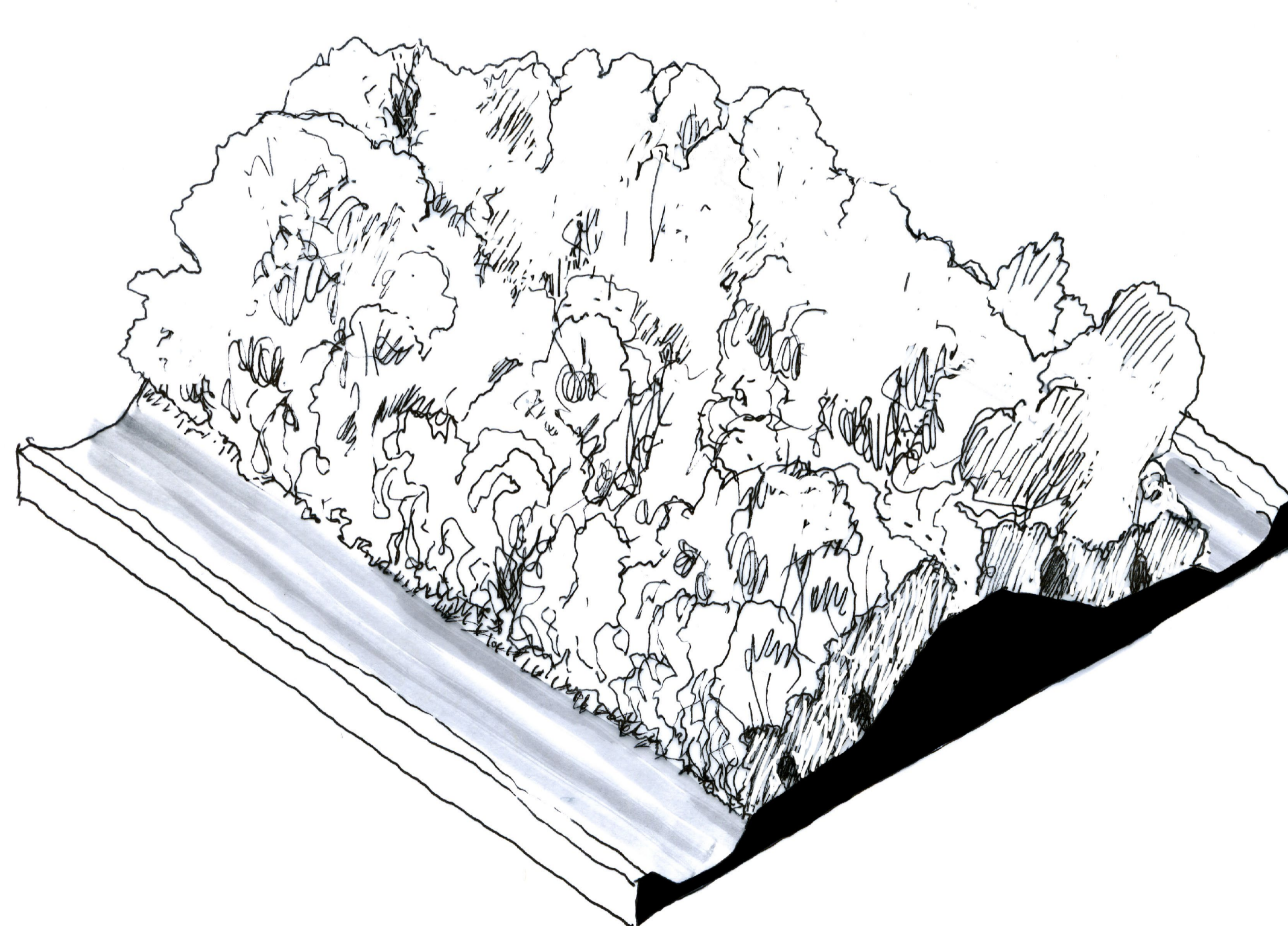


Ruine enfouie sous la végétation (Taugon, février 2020)
 « Il y avait une maison là, on appelait ça des huttes. Moi j'ai connu trois générations ici. Il y avait les grand-parents qui ont eu deux filles, une qui est restée ici, qui s'est mariée, qui a eu six enfants, ils étaient de ma génération. Ils ont tous disparu. La dernière est décédée cette année. Ils ont vécu là... ils sont nés là les enfants. C'était pas drôle, l'hiver, c'était la barque, pour aller à l'école. La digue appartient à la Société du marais sec. À une période ils proposaient à ceux qui étaient intéressés, ils leur donnaient le terrain, une petite portion, à condition d'entretenir une portion de digue. Il y avait des maisons tous les cinq cents... à un kilomètre, oui. Ceux que j'ai connus c'étaient des braconniers. Enfin, ils vivaient de la chasse, de la pêche, ils avaient une vache, une vache qui entretenait la digue aussi. Une vache, oui, ça les faisait vivre, vous savez ! Ils n'avaient pas d'électricité, même pas de vélo, ils se déplaçaient en barque. » (éleveur retraité, Saint-Pierre-le-Vieux, octobre 2019).



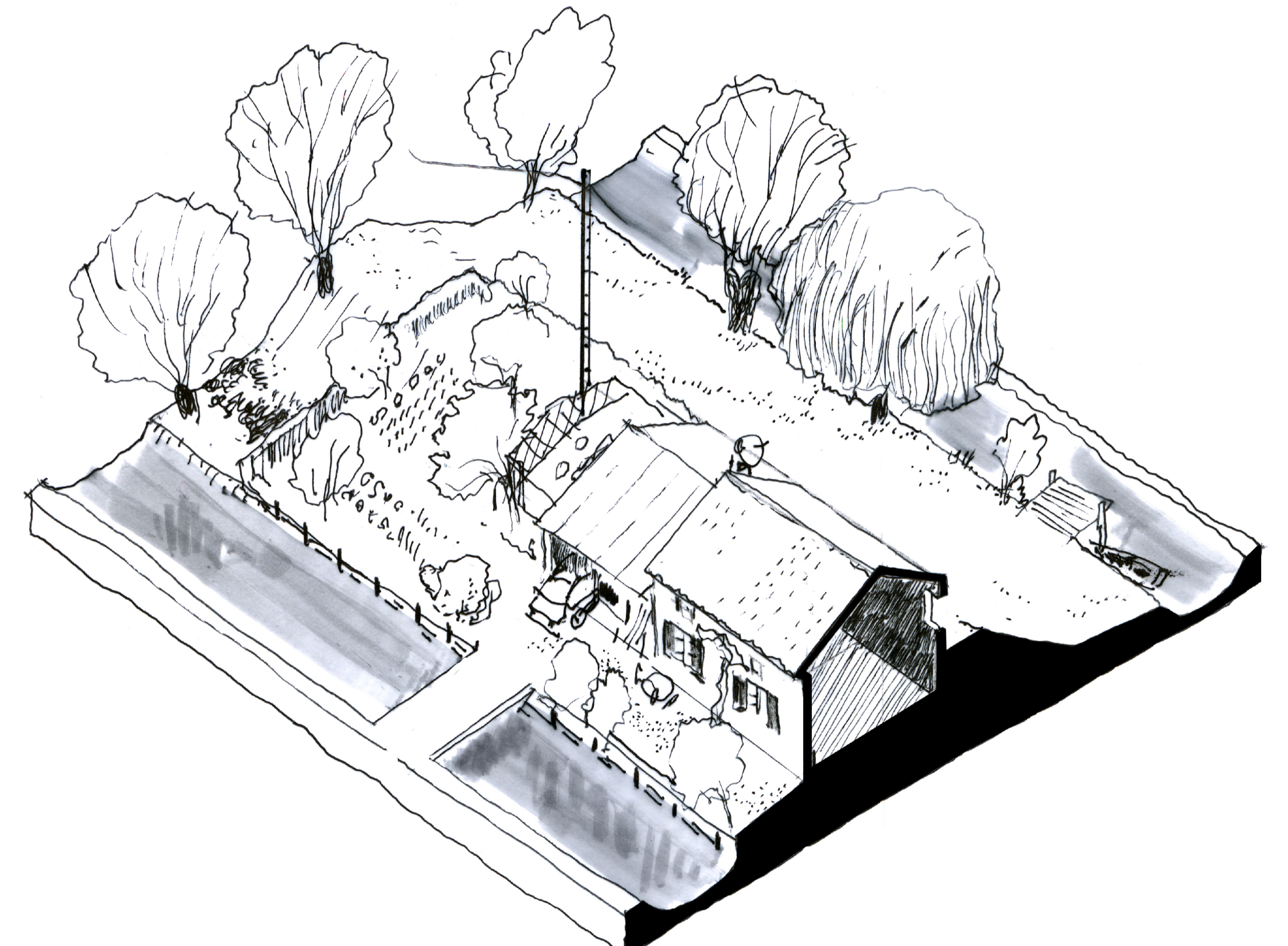
La levée couloir : une couronne isolée.

La végétation est entretenue à l'épareuse depuis la couronne, favorisant la venue d'une strate épineuse autour des arbres en place. La masse arbustive et boisée crée un corridor dense, visuellement isolé des marais adjacents.



La levée armée : abandon des usages et colonisation d'un nouveau milieu.

L'arrêt des pratiques d'entretien engendre la fermeture du milieu, complète (levée inaccessible) ou partielle (maintien d'un sentier sur la couronne). Les anciens têtards reprennent une croissance naturelle, en hauteur pour échapper au hallier.



La levée habitée : un cortège d'usages.

Une végétation domestique et des usages accompagnent l'habitat sur la levée : jardins, vergers, basse-cours, pontons, chenils, etc. Cette végétation survit parfois au bord des ruines des anciennes huttes.

L'arbre têtard sous toutes ses formes

Un héritage multiforme

Les arbres têtards sont issus de tailles répétées, pratiquées à des hauteurs variées, selon des fréquences correspondant à des usages précis. Leurs formes reflètent donc des choix, des habitudes, des règles d'utilisation de l'espace des levées.



Frênes têtards, forme basse. Ces cosses basses, fréquentes sur les terrées, facilitent la récolte de bois (Cabane de Cosse, Taugon, mars 2017).



Vieilles cosses tortueuses de frênes, forme haute (La Ronde, février 2020).
« L'arbre c'est ce qui tient la digue. Si vous parlez des digues en Hollande, c'est pas du tout le même sol, nous c'est des terrains très argileux. On a besoin des racines des arbres pour structurer

la terre, pour qu'elle se tienne. [...] Pourvu qu'ils n'aient pas de maladies, parce que là ce serait... au niveau paysage ce serait pitoyable. » (éleveur, La Ronde, février 2020).



Jeunes réitérations de frênes sur cosses basses, deux ans après le chantier d'abattage. Plusieurs chênes de belle venue conduits en haute-tige participent de l'ambiance forestière de cette portion de levée (Marais de Boëre, Les Ouchettes, janvier 2019).



Chênes conduits en hauts-jets et cosses basses de frênes (Cabane de Cosse, Taugon, novembre 2021).

Le bûchage

Autrefois émondés à la serpe tous les six à neuf ans pour la production de fagots, les frênes têtards sont aujourd'hui taillés à la tronçonneuse sur des cycles de 15 à 20 ans. Mais la demande en bois de chauffage a fortement régressé aujourd'hui, et seuls quelques passionnés (des hommes, souvent retraités) acceptent ce travail périlleux et de longue haleine. Dans ce contexte, les pelles sur chenilles ouvrent des perspectives intéressantes pour pérenniser l'entretien des frênes têtards.



Bûches d'aulne et de frêne soigneusement rangées en tas de 50 cm sur 1 mètre. (Levée de Boëre, février 2020)

Guy, serpe en main sur son échelle arrondie (Saint-Pierre-le-Vieux, octobre 2019).

« J'en ai fait des fagots avec mon père ! Lui, il coupait. On appelait ça l'abattage. Il coupait à la cognée et moi je faisais les fagots. Le plus que j'ai fait c'est 800 fagots dans mon hiver, l'année que je me suis marié. Je me suis payé le pain avec le bois que je fournissais au boulanger. [...] Le plus gros c'était pour la cuisinière. Mais on coupait à l'âge de six ou sept ans, que maintenant dix, douze ans, même plus. » (Guy, éleveur retraité, 85 ans, octobre 2019, Saint-Pierre-le-Vieux).



Coupeur de bois sur la Levée de Boëre (La Ronde, février 2020).

« Je me suis mis à faire le bois par nécessité. Tous les ans je fais dix mètres, entre le 15 octobre et le 15 mars. Un mètre sur la digue, ça fait à peu près 1 m² de bois. Je rentre mon bois au mois d'août. C'est du très beau bois. Vous vous rendez compte, ces gens qui nous ont laissé ce patrimoine. Ça a au moins 200 ans ! Moi je planterais bien ma tente ici ! » (bûcheron, La Ronde, février 2020).



« Tâche » en cours d'exploitation (Levée du Bois Dieu, Maillé, mars 2020)

« L'ASA vend des parts chaque année, et les gens viennent faire du bois. Ça se vend par tranches de 50 mètres linéaires, de chaque côté de la levée, on appelle ça des tâches. C'est 50 euros les 50 mètres. Sur 50 mètres, vous allez sortir 20 stères. » (un président de Syndicat de marais desséché, juin 2021).

L'entretien

Entretien des frênes des levées n'implique plus aujourd'hui de « faire du bois ». Certaines tailles visent à réduire l'encombrement des houppiers, d'autres cherchent à retrouver les silhouettes des anciennes cosses ensevelies sous les ronces.



Tas de ronces fraîchement coupées. Les épines ont rapidement colonisé les têtards deux trois années après le retrait des moutons (Taugon, novembre 2021).



Anciens frênes têtards désormais conduits en palissade basse pour le passage d'une ligne électrique (Levée du Bois Dieu, Maillezais, mars 2020).



Anciens têtards rabattus à l'épaveuse sous une ligne électrique. Une seconde coupe, au ras des réitérations, serait nécessaire pour pérenniser l'arbre et le motif paysager (Levée du Bois Dieu, Maillezais, mars 2020).

Abandon et sénescence

Au XIX^e siècle, les cosses de têtards étaient arrachées tous les 80 ans pour être vendues. Aujourd'hui, si certaines sont protégées réglementairement, aucune jeune plantation ne prend le relais. Les levées offrent un étonnant contraste entre vieillissement des troncs et rajeunissement des couronnes, pour peu que s'opère encore l'étiage. Sans cette opération, des branches trop lourdes peuvent entraîner des dommages tout en épuisant la cosse.



Chantier d'abattage à l'arrêt pendant l'éveil (Levée du Bois Dieu, Maillé, mars 2020).



Un chantier d'abattage expérimental à Saint-Pierre : ici, une innovation technique est mise au service de la pérennisation du patrimoine paysager. Fidèle jardinier du bocage, Guy a toujours fait son bois, en s'adaptant aux nouveaux équipements (serpe, tronçonneuse). Il a loué cet hiver une pelleteuse équipée d'une pince pour faciliter l'entretien d'une haie qu'il n'avait pas émondée depuis 18 ans. La machine sectionne les branches à distance de la tête, puis les aligne en tas sur le sol. Guy reprendra les coupes à la tronçonneuse et débitera les branches dans les semaines qui suivront l'abattage. À noter : la présence de chenilles qui limitent le tassement du sol. Le chantier doit néanmoins être conduit sur une prairie bien ressuyée, d'où la taille en vert. La pelleteuse facilite un travail de bûcheronnage autrement très aérien, mais elle représente un coût non négligeable : 120 euros de l'heure hors taxe. D'autres pelleteuses sont équipées d'une tronçonneuse, ce qui permet de couper directement sur la tête. Utilisées à bon escient, elles ouvrent de nouvelles perspectives pour la gestion des têtards (photo Philippe Rocher, Saint-Pierre-le-Vieux, octobre 2021).



Souche creuse, encore vivante (La Ronde, février 2020).



Chablis après la tempête (Taugon, novembre 2021).

Les usages des levées

Les levées sont des ouvrages hydrauliques sur lesquels des usages secondaires se sont installés au fil du temps : une activité agricole qui participe directement de l'entretien de l'ouvrage, des usages récréatifs (promenades) et pédagogiques (patrimoine et biodiversité). Ce sont aussi des lieux habités, en résidence principale ou secondaire.



Rumination de la première pousse printanière (Taugon, mai 2019).

« Au printemps je mets tout mon troupeau, le taureau et les veaux, cinquante, soixante bêtes, d'un seul coup, que ça aille vite, nettoyer vite ! J'ai trois kilomètres de levée, deux tronçons de chaque côté de la route. Quinze jours ici, dix jours là. Vingt-cinq, trente jours, ça dépend de la pousse. » (éleveur, La Ronde, octobre 2019).

« La digue on la gère comme une prairie normale, sauf que c'est une bande de terre, c'est un couloir. On met les bêtes, on nettoie. On le fait parce qu'on considère ça comme notre responsabilité, mais on ne sort pas du revenu. C'est même plus compliqué, parce que ce sont des zones de passage touristique... et comme ce sont des bandes de terre, quand les gens ne sont pas habitués à être en contact avec les animaux, ils poussent les animaux au bout, et les bêtes cassent les barrages. On court en général deux fois par été pour rattraper les vaches qui partent ailleurs. » (éleveur, La Ronde, février 2020)

« C'était propre, parce que je mettais des génisses, je mettais des barrières en limite avec un passage piéton. J'ai entretenu, oh oui, j'ai entretenu bien des années avec des génisses. J'en mettais une demi-douzaine. Ça partait de la maison, et ça allait jusqu'à la route, 500 mètres. Et puis l'an dernier j'ai arrêté parce que ma barrière a été cassée, mes bêtes étaient parties dans les bois, parce qu'il y a un petit pont plus loin. Et puis j'ai arrêté, je n'étais pas tranquille. Et puis après c'est venu les quads, les gens voulaient passer. C'est interdit aux véhicules à moteur, mais ce n'est pas respecté. » (Entretien avec Guy, éleveur retraité, 85 ans, octobre 2019, Saint-Pierre-le-Vieux).

L'élevage



Piétinement de génisses autour d'un râtelier (Taugon, 1er novembre 2021)
Piétinement équin (Saint-Jean-de-Liversay, février 2020)

« Il y a de plus en plus de demandes pour les chevaux, des particuliers qui ont un ou deux chevaux. On essaye de refuser pour l'instant, parce qu'on essaye d'avoir une discipline d'ôter nos animaux l'hiver, et que les chevaux... Et puis en piétinement le cheval c'est pire qu'une vache. C'est plus profond, ce n'est pas le même piétinement. » (éleveur, La Ronde, octobre 2019).



Écopâturage ovin sur la levée de Boëre (La Ronde, février 2020).

« Autrefois, les voisins ils avaient cent moutons et ils avaient une grosse partie de levée. Ils mettaient des moutons dessus. Bon c'était un gros problème, parce qu'il y avait des chiens, et comme les fossés sont près, les moutons se mettaient dedans. Alors il était obligé de mettre de l'ursus, du grillage, c'était compliqué. C'est pour ça qu'aujourd'hui vous ne voyez plus trop de moutons, parce que c'est trop compliqué à gérer. Ils ont arrêté quand je me suis installé, c'était il y a une vingtaine d'années. Chez nous vous n'avez plus d'élevage de moutons que les gens mettent sur les levées. Autrefois il y en avait un sur Taugon aussi, mais c'est fini ça. Il y a trop de contraintes. Avec les promeneurs, et puis les chiens. Avec les fossés de chaque côté les moutons se mettent dedans. Maintenant ce sont des bovins. » (éleveur, La Ronde, octobre 2019).



Au contact des animaux sur la levée (La Ronde, juin 2020).



« Traversée interdite du 15/04 au 15/06 » : compromis adopté fin 2019 pour concilier élevage et circuits pédestres sur la Communauté de communes Aunis Atlantique (La Ronde, Le Passage, octobre 2019).

« Quand vous avez cinquante personnes qui arrivent de front sur un troupeau de vaches, elles font demi-tour et elles s'en vont chez les voisins, elles coupent tous les barrages, elles ont peur, les veaux se mettent dans les fossés. [...] À partir de sept, huit personnes, les gens causent, ils font beaucoup de bruit, ils ne font pas exprès non plus. Mais ça nous pose de gros soucis. Pendant deux ans je ne mettais plus les vaches. Je broyais la levée parce que je ne voulais pas être embêté. Je les mettais une semaine, et je les mettais du lundi au vendredi, et je les ôtais le samedi le dimanche pour avoir la paix. On était rendu à un point qu'on n'osait même plus les mettre parce que... être embêté, qu'elles coupent la route, s'il y a un camion qui passe s'il en tape une, ce sera de ma faute. » (éleveur, La Ronde, octobre 2019).



Passerelle enjambant l'achenal sur le sentier des Bois Blancs (Saint-Pierre-le-Vieux, octobre 2019)

« On a fait une super passerelle, c'est un peu le cachet de la commune la passerelle. [...] Pour faire une passerelle, ce n'est pas rien. On n'a pas le droit de faire une passerelle comme ça. Il fallait faire un dossier, demander l'autorisation au Marais desséché. Donc j'ai dit aux inspectrices, plutôt que d'aller tout droit, on sortira là, il y a une plaque de béton qui avait été mise par les propriétaires d'une maison qui était sur la levée, qu'on a rasée depuis [...]. Et donc du fait que ce passage existait, que les enfants de la maison avant-guerre allaient à l'école à Souil, en coupant par le marais, on a eu le droit de faire la passerelle au même endroit. » (Entretien avec Christian Henriot, maire de Saint-Pierre-le-Vieux, octobre 2019).

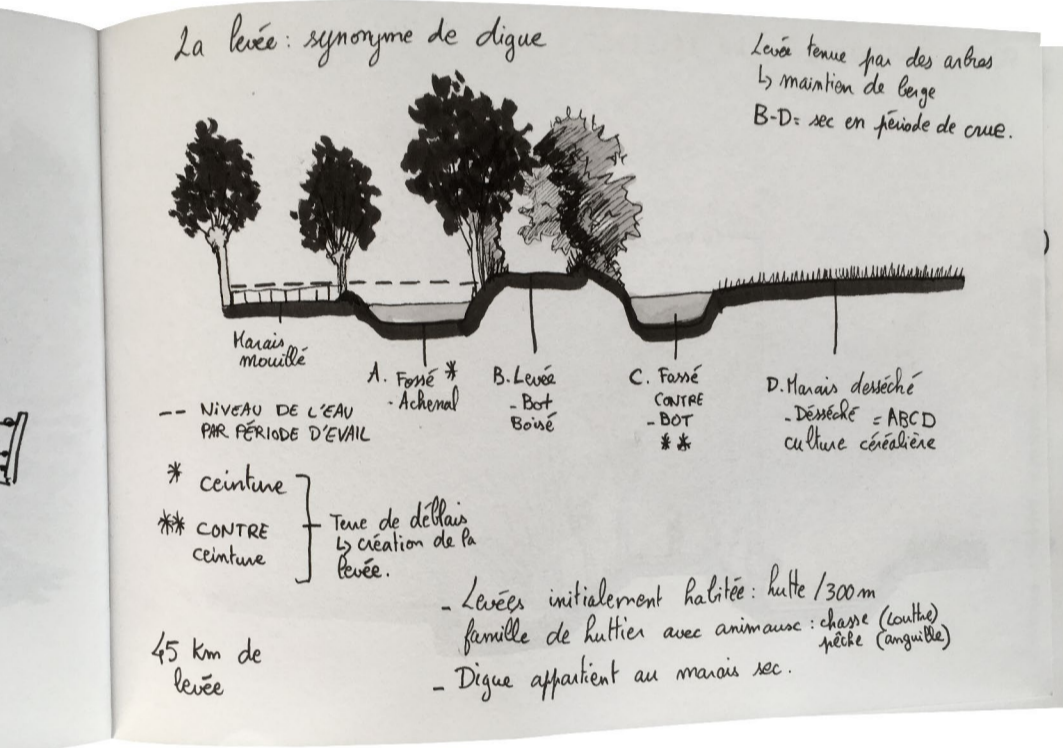
La promenade

Habiter la levée



« J'ai toujours aimé me promener dans la nature, me balader, la verdure. Et quand je suis arrivé là, que j'ai vu ça... Elle est magnifique la levée. Et là je me suis dit, c'est exceptionnel ce qu'il y a : la levée, le marais mouillé, le marais desséché. Et ça mes élèves ils en mangent. La moindre des choses, c'est qu'ils sachent où ils sont, historiquement et géographiquement. [...] J'avais emmené mes élèves pour leur expliquer. Sur la digue je leur avais dit : « Regardez bien le niveau de l'eau ». Et puis au bout d'un moment il y en a un arrive et qui dit : « Oh ! Monsieur, c'est plus haut d'un côté que de l'autre ». Il y a 50 à 60 cm de différence de hauteur, entre marais desséché et marais mouillé. Donc ça veut dire que ça ne communique pas. » (Christian Henriot, professeur des écoles, maire de Saint-Pierre-le-Vieux, octobre 2019).

Découverte de la Levée du Bois-Dieu avec les étudiants de l'ENSP, septembre 2021.



Carnet de terrain de Nicolas Martin, étudiant à l'ENSP, septembre 2021.

Apprendre



Équipés d'instruments d'observation (tuyaux en PVC fixés sur un point fixe), des élèves d'une classe de CM1 observent le paysage depuis la levée (Maillé, janvier 2021, photo Cathy Landry).

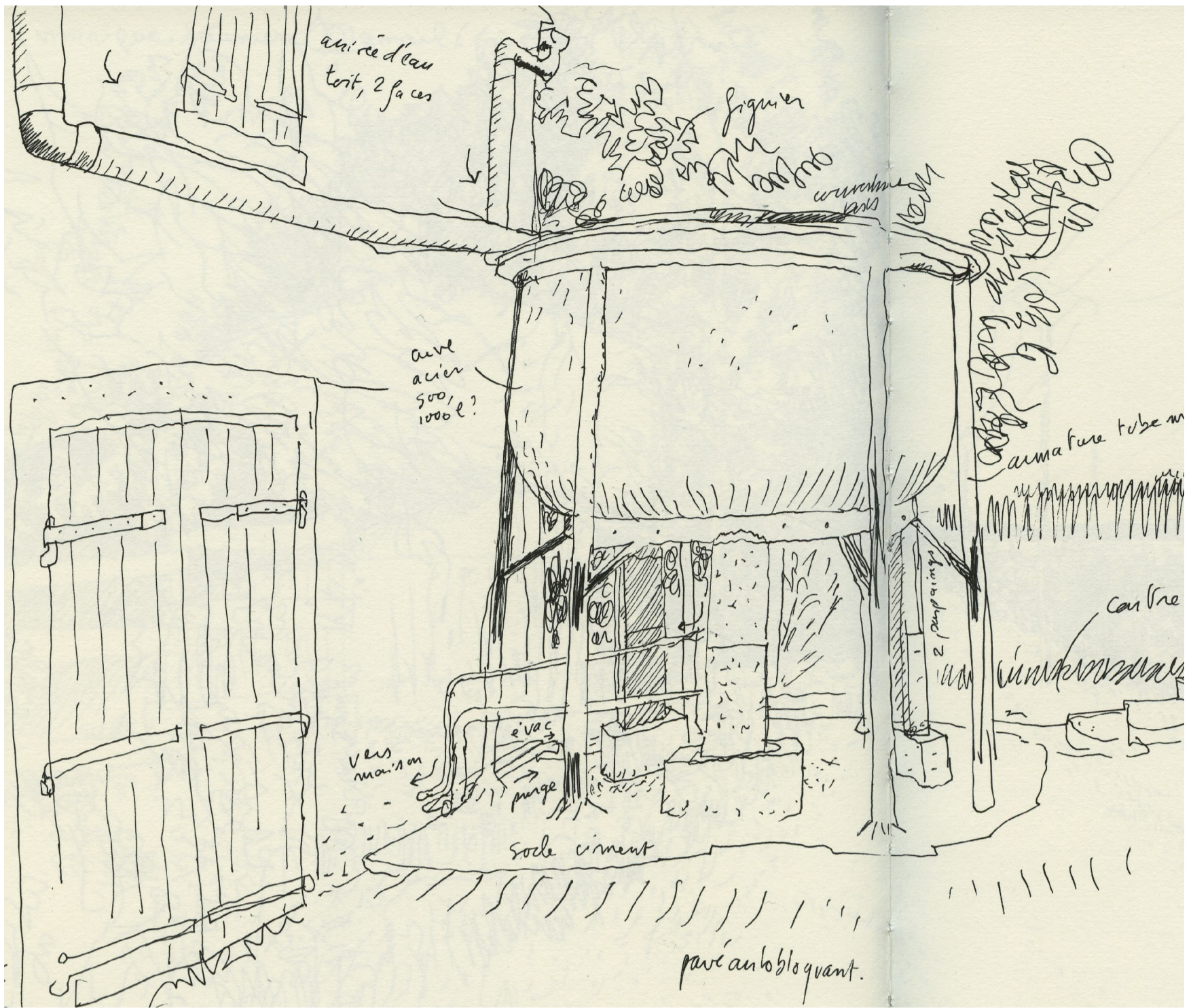
« On a fait une animation avec les enfants sur les digues l'hiver. On avait mis des petits bois pour l'identification de toutes les plantes qu'on trouvait sous forme de rosettes ou sous forme végétative. Et après on a refait une journée au mois de mai, il fallait retrouver les bois entre les herbes, c'était superbe ! Et on est passés juste avant qu'ils tondent ! On avait répondu à un appel à projets du Parc, sur l'éducation à l'environnement, le réseau Rénet*. C'est bien pour les enfants. L'avantage c'est que c'est chez eux, ils découvrent leur propre territoire. Et après ils apprennent à leurs parents ce qu'ils ont vu. Parce que les gens de Maillé ne sont pas tous du marais, donc ils ne connaissent pas forcément le circuit de l'eau, ni les plantes et les arbres qui sont sur le marais, ni les animaux. » (Gilles Daverdon, animateur Nature, Maillé, mars 2020).

* Le Rénet, Réseau d'éducation à la nature, à l'environnement et au territoire du Marais poitevin, est un réseau de professionnels regroupant des compétences en animation, en médiation et en formation.
Source : <http://renet-maraispoitevin.org/>

Un mâle imago d'*Ephemera vulgata* photographié le long de la Jeune Autise en aval de l'Aqueduc de Maillé (photo Gilles Daverdon, avril 2020).



Ancienne maison de huttier, utilisée encore aujourd'hui comme résidence principale. L'électricité est acheminée depuis les années 1960, mais il n'y a pas de réseau d'eau potable (Maillezais, mars 2020).



Cuve de récupération d'eau de pluie attenante à une hutte (entre Maillé et Maillezais, levée de la Bourse de Chaix, juillet 2019).



Caillaude (La Ronde), village linéaire établi sur la levée. Puits et pompes à main, cultures fruitières et maraichères sur la levée (photos Alexis Pernet, avril 2017).



Un chemin de petite randonnée longe cette ancienne hutte utilisée aujourd'hui comme résidence secondaire (La Ronde, octobre 2019).

« Là c'est une maison de huttier d'autrefois. La personne est propriétaire des murs, mais pas propriétaire du terrain. Si les murs tombent, il ne peut pas la reconstruire. Le terrain appartient au Syndicat des marais desséchés. C'est une personne qui habite à Nantes qui a acheté, c'est sa maison secondaire. Mais il est au courant, c'est bien stipulé sur les actes, que sa maison, il doit la garder debout. » (éleveur, La Ronde, octobre 2019).

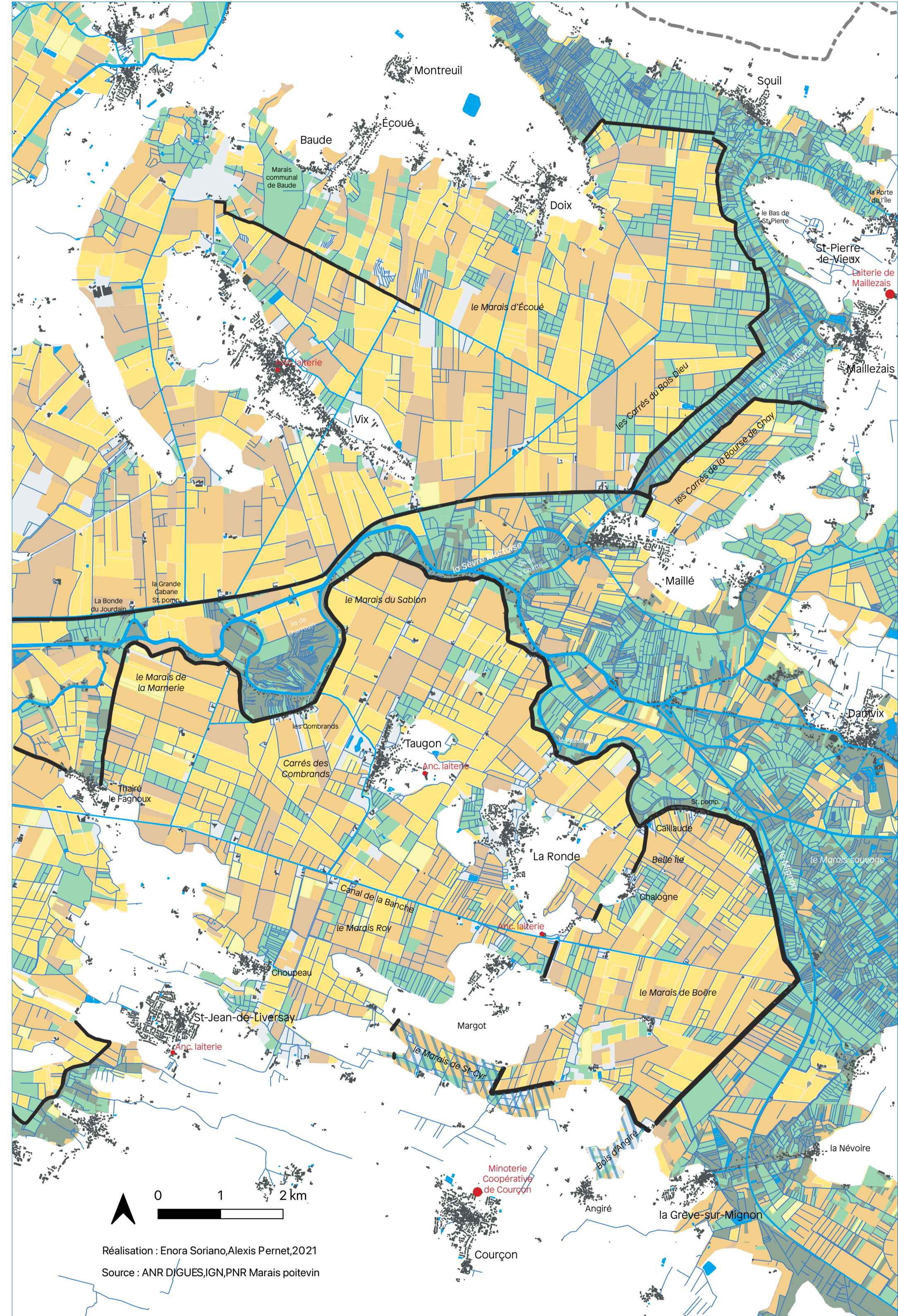
« Avant lui, c'était un agriculteur, et il était laitier en même temps. Il avait trois, quatre métiers. Lui, il avait peut-être un kilomètre de levée. Il avait une vache ou deux, je me rappelle de la personne. Il y avait une autre maison plus loin, qui est tombée maintenant. C'était un autre huttier, à 600 mètres. Tous les kilomètres à peu près, il y avait une maison sur la levée. Aujourd'hui la levée, il n'y a plus rien. À l'autre bout si, il y a des personnes encore qui habitent, mais c'est sur Taugon. Ça pose de gros problèmes d'entretien de levée, parce que les gens souvent n'entretiennent pas et on ne peut pas passer à côté des maisons pour refaire les fossés ; et ils ne veulent pas trop nous voir avec des pelles. » (éleveur, La Ronde, octobre 2019).



Tirants métalliques installés pour maintenir la stabilité du bâti (entre Maillé et Maillezais, levée de la Bourse de Chaix, juillet 2019, photo Alexis Pernet).

Des espaces à la croisée des enjeux

Érigées il y a quatre siècles, les levées constituent toujours une charnière entre deux marais aux visages distincts et complémentaires. Qu'en sera-t-il demain ?



L'espace endigué : une dominante de grandes cultures sur sols drainés.

■ Boisements	■ Fourrages
■ Prairies naturelles	■ Oléagineux (Données RPG 2017)
■ Maïs	
■ Céréales	



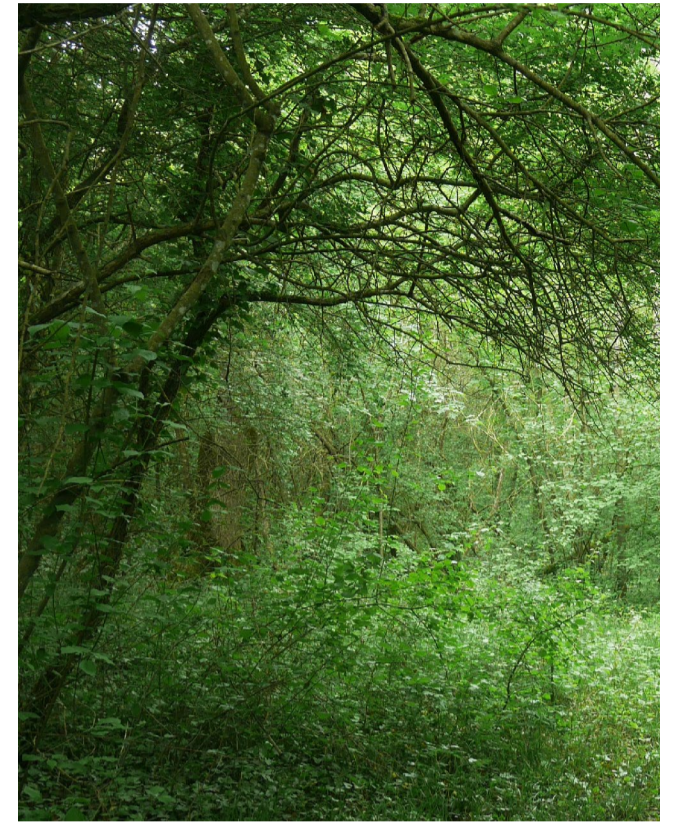
Drainage et contrôle chimique marquent le paysage des grandes cultures, notamment en hiver (La Ronde, mars 2019).

Mutations agricoles

Les levées marquent une frontière nette entre des espaces à dominante de prairies bocagères et des terrains de grandes cultures. Les prairies qui subsistent à l'intérieur du marais desséché portent la mémoire d'une activité de polyculture-élevage qui tend à s'estomper. La quasi généralisation du drainage a accompagné cette mutation, source de vives tensions au cours des années 1980 et 1990. Si de multiples coopératives laitières ont fermé, les agriculteurs expriment un attachement au modèle coopératif, qui fonctionne pour les céréales. Les remembrements n'ont pas complètement effacé la structure hydraulique héritée des dessèchements : derrière la forte géométrie des marais subsiste un maillage écologique important.



Parcelle de blé dans le desséché de Boëre, végétation de fossés humides, de haies et de bosquets (La Ronde, juin 2020).



Boisements humides entre plaine et marais desséchés, Angiré (Courçon, mai 2021).

À la croisée des patrimoines...

Le dessèchement des marais et la maîtrise hydraulique ont été le moteur des aménagements de l'espace du Marais poitevin. Les marais dits « sauvages » puis « mouillés », autrefois marginaux, sont aujourd'hui au centre des politiques de protection, sur le plan de la biodiversité (Natura 2000) et du paysage (Site classé de la Venise verte, Grand Site). Partiellement intégrées dans ces périmètres, les levées représentent une composante de ce patrimoine commun. Se posent alors des questions sur les orientations de gestion, entre enjeu de défense contre les crues et transmission d'un modèle original de digue habitée et boisée, à l'heure où la charalose du frêne menace les peuplements d'arbres têtards.



Symptômes de la charalose du frêne sur un jeune sujet (Fontaines, février 2019).



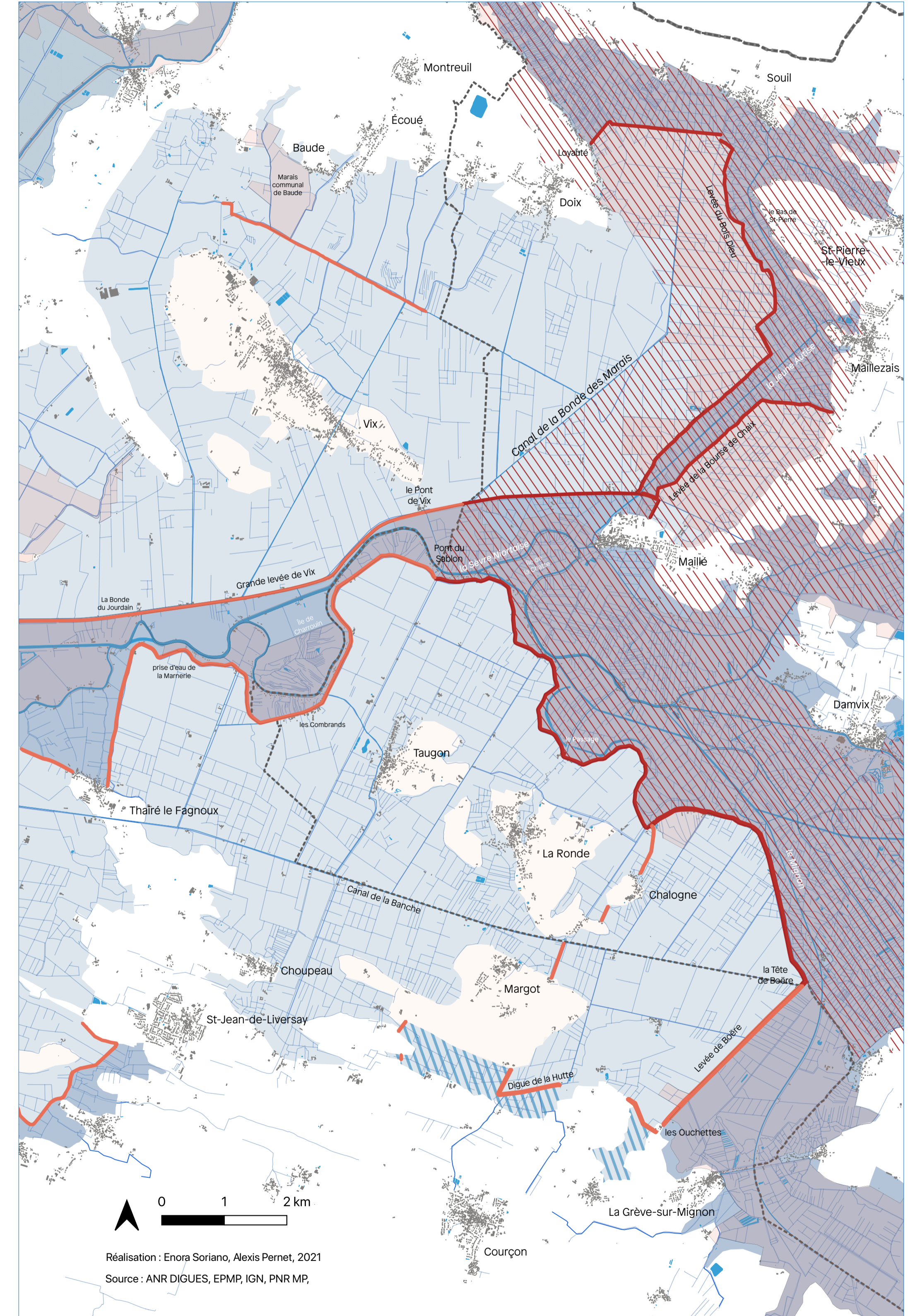
Vue de la coopérative de Courçon, quelques mois avant l'incendie ayant détruit la minoterie (mai 2019).

Quel modèle de levée pour demain ?

L'état des levées de ce secteur du Marais poitevin constitue un point aveugle de la réflexion des collectivités : si des tassements et des fissures d'argile sont constatables, des linéaires importants ne peuvent être visités en raison de la dense couverture arbustive. Selon les différents syndicats, l'armature racinaire des frênes peut être considérée comme une garantie de stabilité aussi bien qu'un danger. L'impact possible de la charalose du frêne ou du vieillissement des arbres n'est pas encore connu. L'étude du risque est plus poussée sur la zone littorale que le secteur amont des marais desséchés, les modèles hydrauliques fluviaux, à dire d'acteur, étant à remettre à jour.



Tissu racinaire de frênes à nu sur la levée du Bois-Dieu suite à des écoulements en surface (St-Pierre-le-Vieux, septembre 2021).

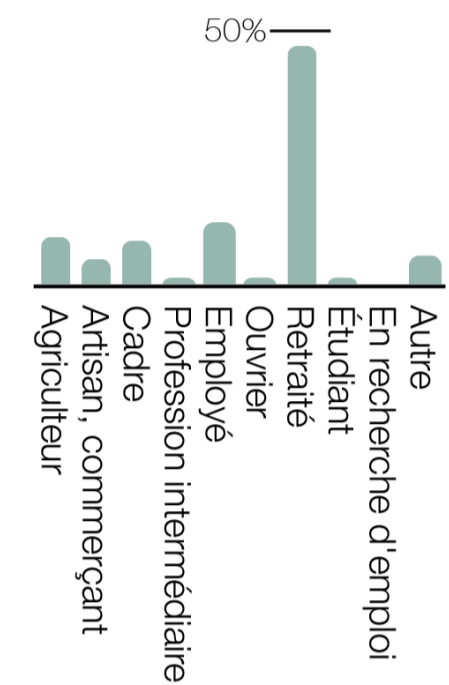
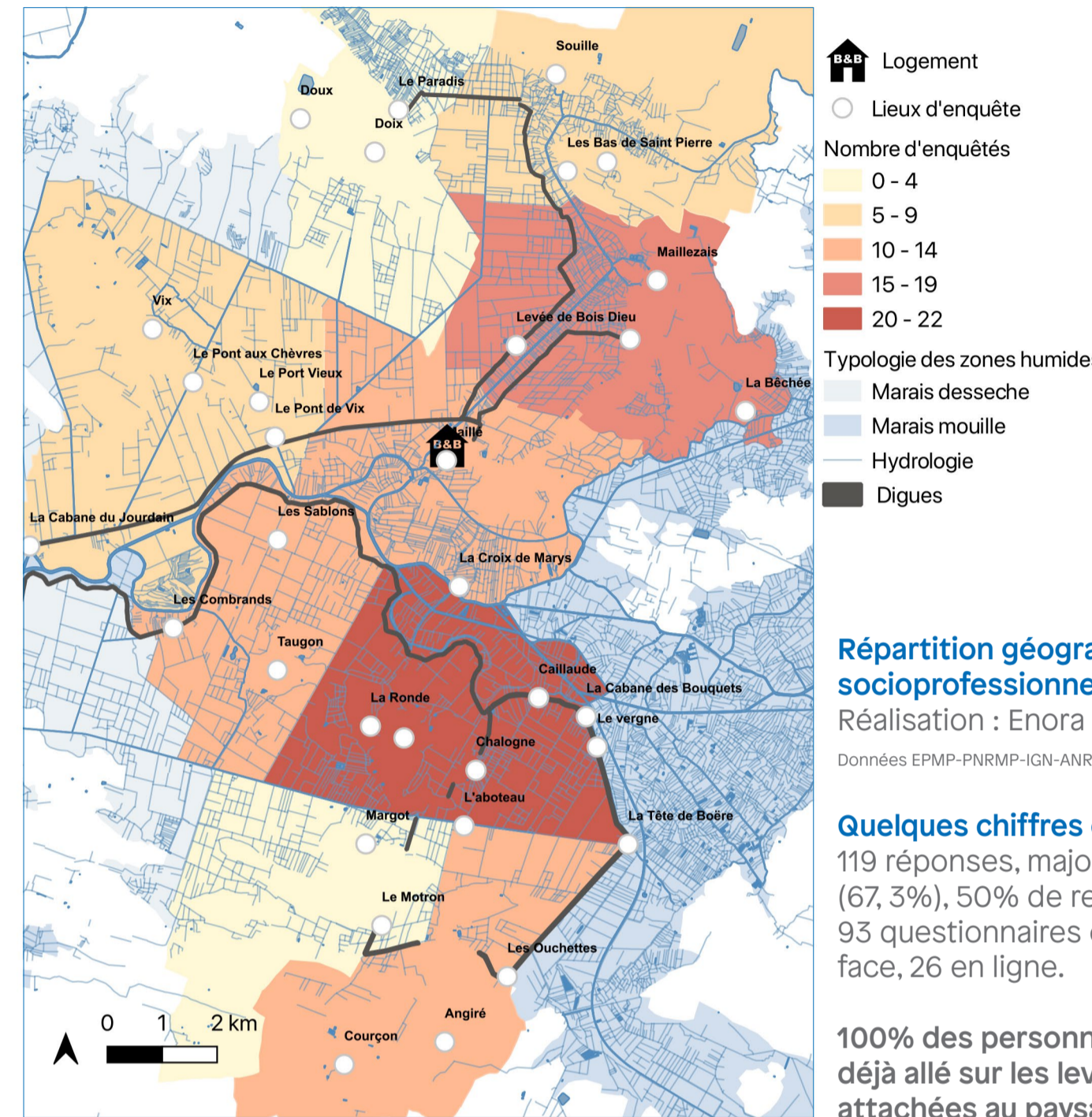


Les levées et les protections réglementaires

 Périmètre communal du Grand site	▨ Site classé de la Venise verte
 Marais desséché	 Levées intégrées au site classé
 Marais mouillé	 Levées hors site classé
 Marais des bordures de plaine	 Site Natura 2000 Marais poitevin
 Terres hautes	

Entre attachement et incertitude, le regard des habitants

Au printemps 2021, 109 personnes ont répondu à un questionnaire portant sur la connaissance, le rôle, la gestion et l'avenir des levées. Quelques-unes de leurs réponses sont présentées ici.



Répartition géographique et catégories socioprofessionnelles des enquêtés

119 réponses, majoritairement des hommes (67,3%), 50% de retraités. 93 questionnaires ont été remplis en face à face, 26 en ligne.

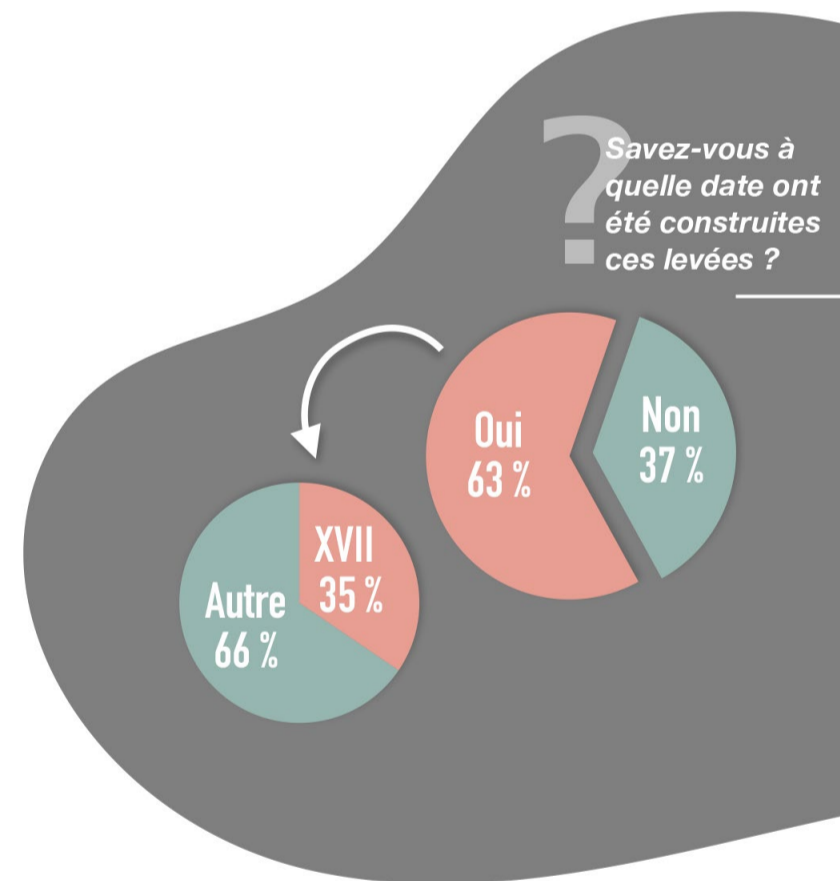
100% des personnes ont déclaré être déjà allé sur les levées, 90% se disant attachées au paysage des levées.

Carte et infographies issues du rapport d'Enora Soriano, *Quelles stratégies de gestion des levées pourraient être mises en place par les GEMPAPlens pour favoriser une gestion plus durable du territoire du Marais poitevin ?* M1 TRENT, Université Toulouse Jean-Jaurès, mars-juillet 2021.

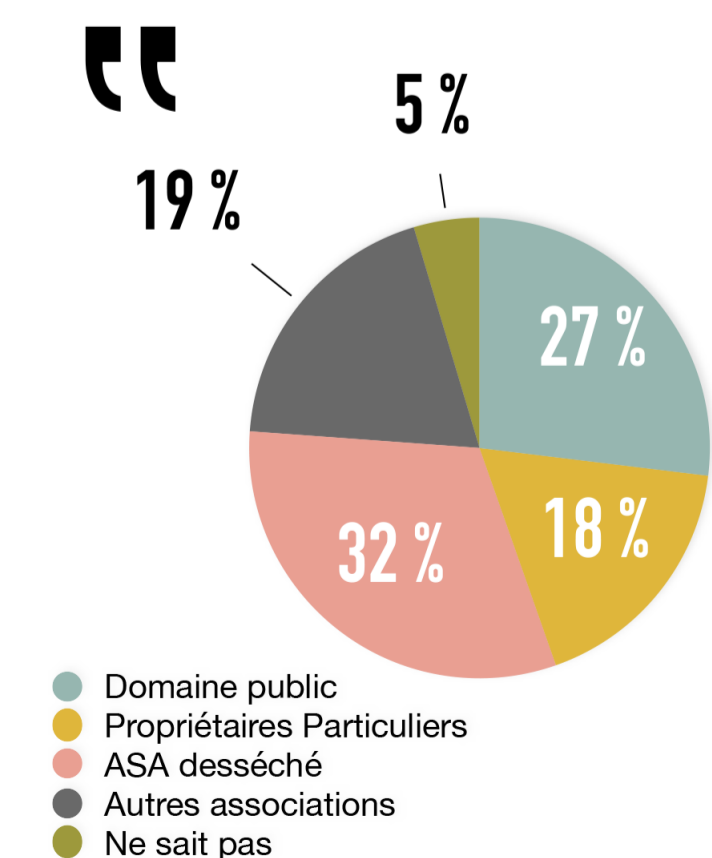
FONCTIONS	TAUX DE RÉPONSE
Protection contre les inondations	85,3%
Permet ou améliore l'agriculture	33%
Sépare le territoire ainsi que le paysage	33%
Constitue une voie de circulation pédestre	28,4%
Autre services (bois, protection contre le vent...)	16,5%
Favorise la biodiversité	11,9%
Bienfaits touristiques	5,5%

Quels sont les trois rôles que jouent les levées d'après vous ?

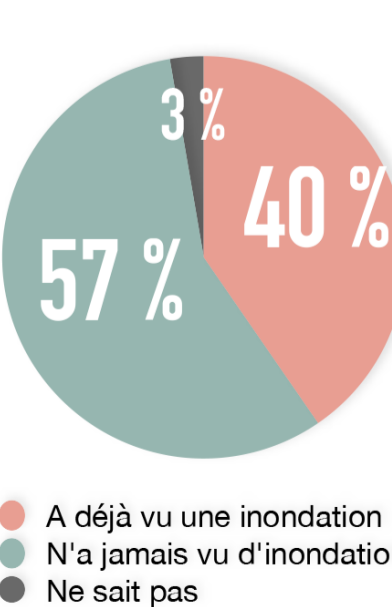
Le rôle de la levée est connu, moins son histoire ou sa gestion.



Qui, selon vous, est propriétaire des levées ?



Avez-vous déjà vu une inondation derrière les levées ?

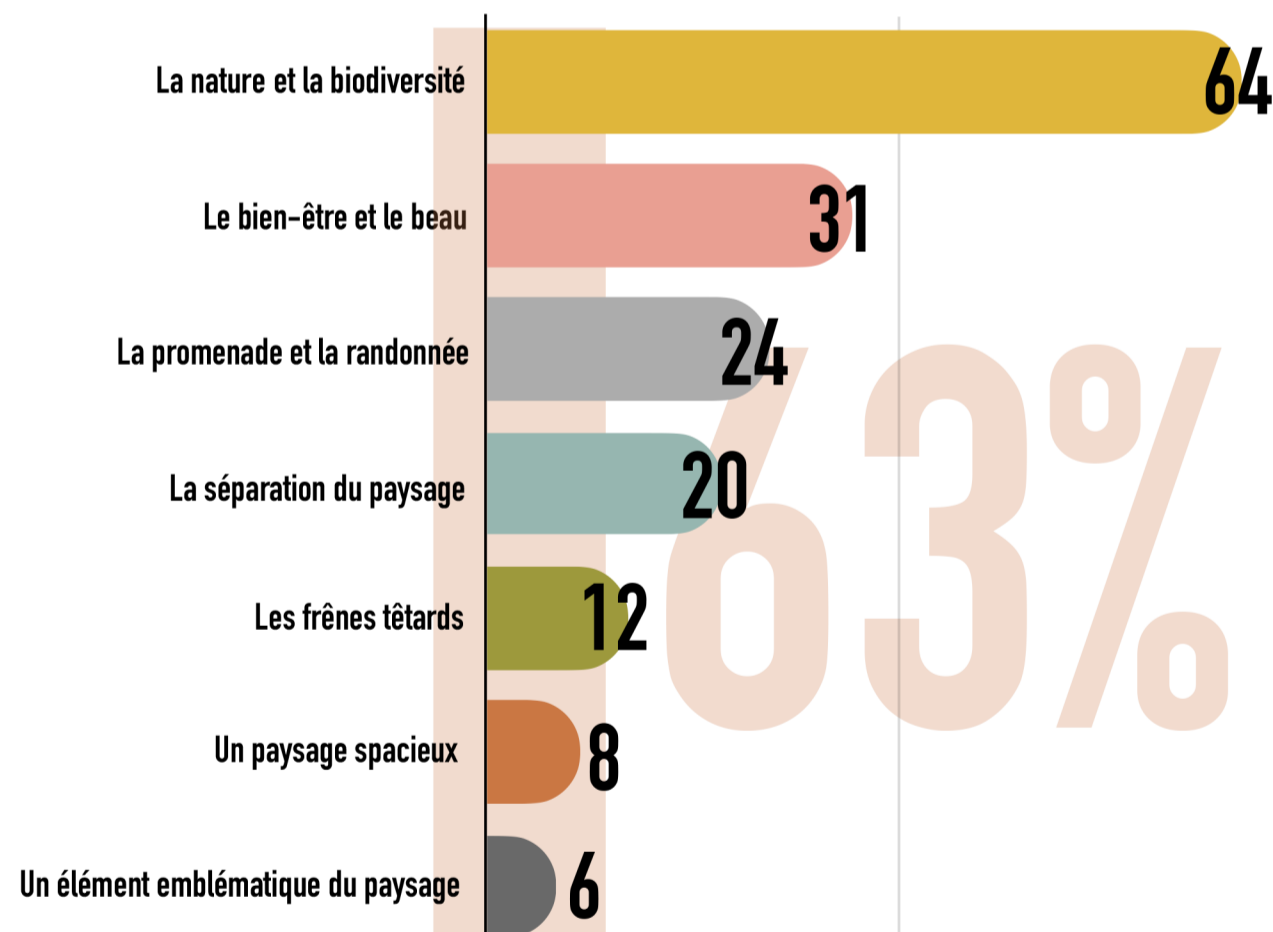


Évail (crue) sur les marais de la Bourse de Chay (Maillezais, mars 2020).



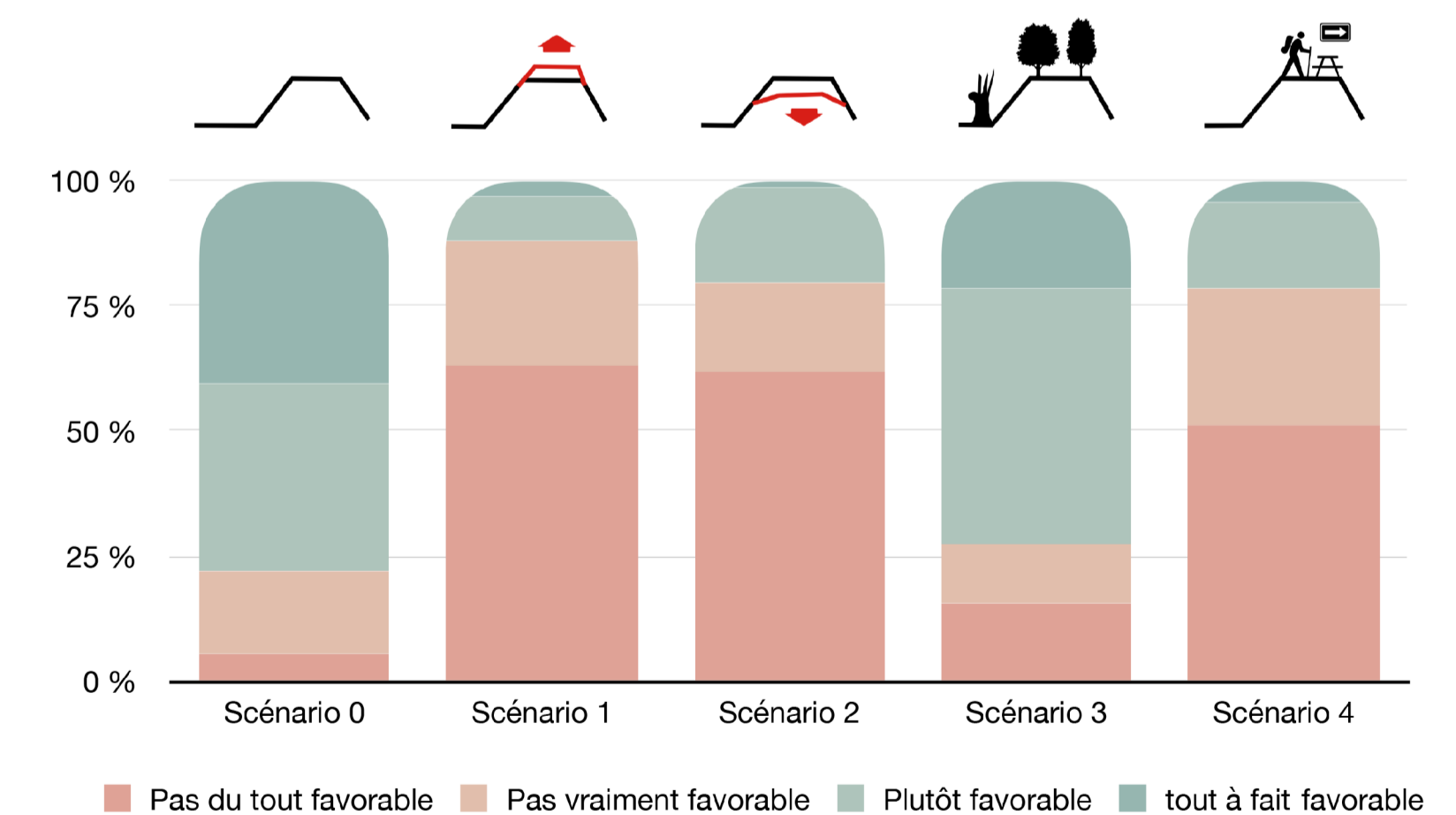
La population est attachée au caractère végétal des levées et à leur accessibilité.

Quels sont les trois mots qui vous viennent à l'esprit en voyant ce paysage de levée ?



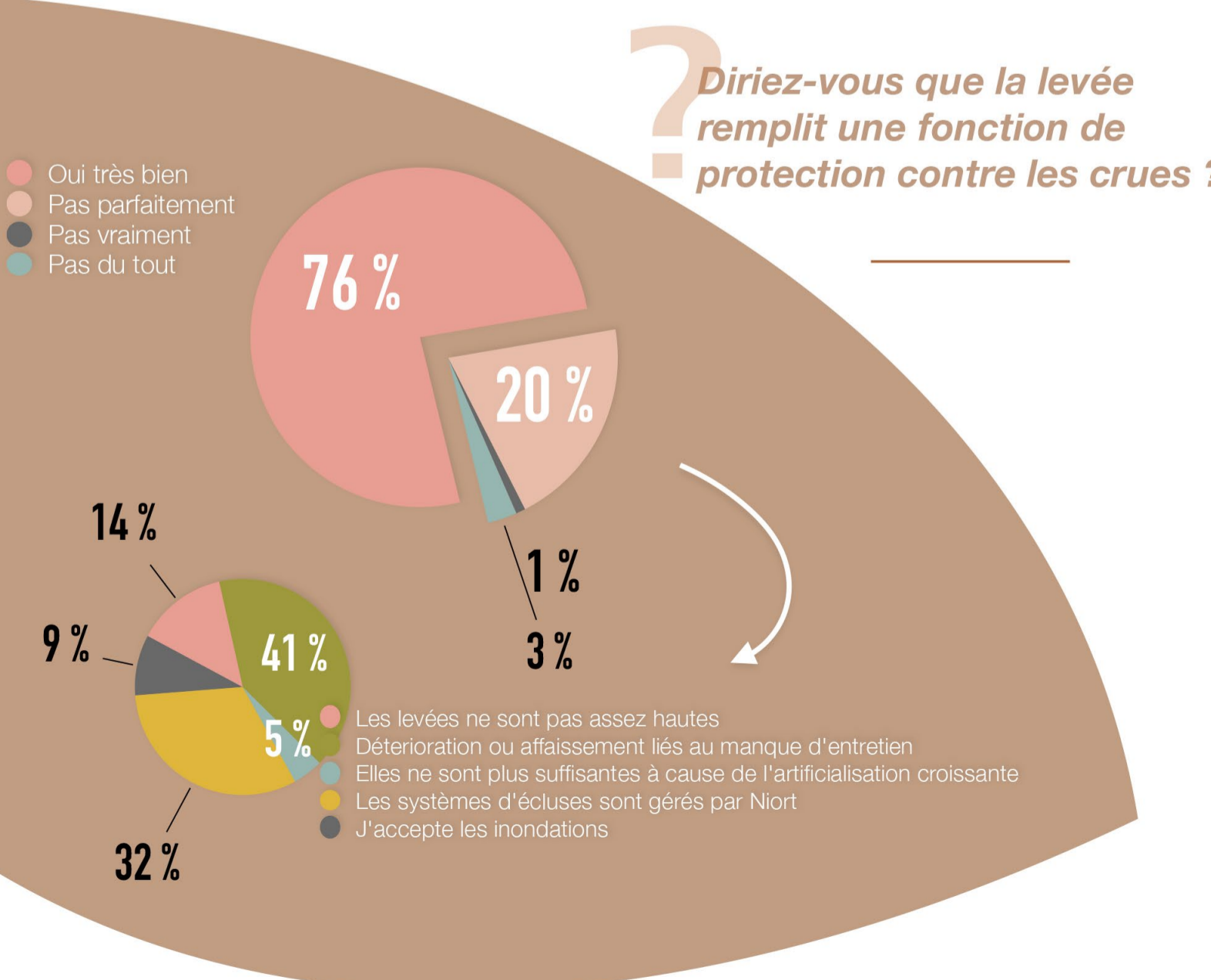
Francis Bouin, ancien président du syndicat de marais desséché de Boëre, à la station de pompage de Caillaude, décembre 2019. Pour nombre de nouveaux habitants, le rôle et le fonctionnement des ASA demeurent inconnus.

Face à un risque peu connu, la transformation des levées n'est pas souhaitée. Elles doivent rester naturelles, mais peu aménagées...



L'enquête a présenté cinq scénarios d'évolution aux habitants et a demandé de se prononcer sur chacun d'eux :

- Un maintien en l'état de la levée, sans modification de gestion (0);
- Un scénario de réhausse générale, supposant un aménagement plus dur (1);
- Un scénario d'abaissement partiel, supposant un risque accru (2);
- Un scénario de gestion paysagère, supposant plus de naturalité (3);
- Un scénario d'équipement touristique, supposant plus de fréquentation (4).



Quel avenir pour les levées de tête du Marais poitevin ?

3 scénarios à l'horizon 2050

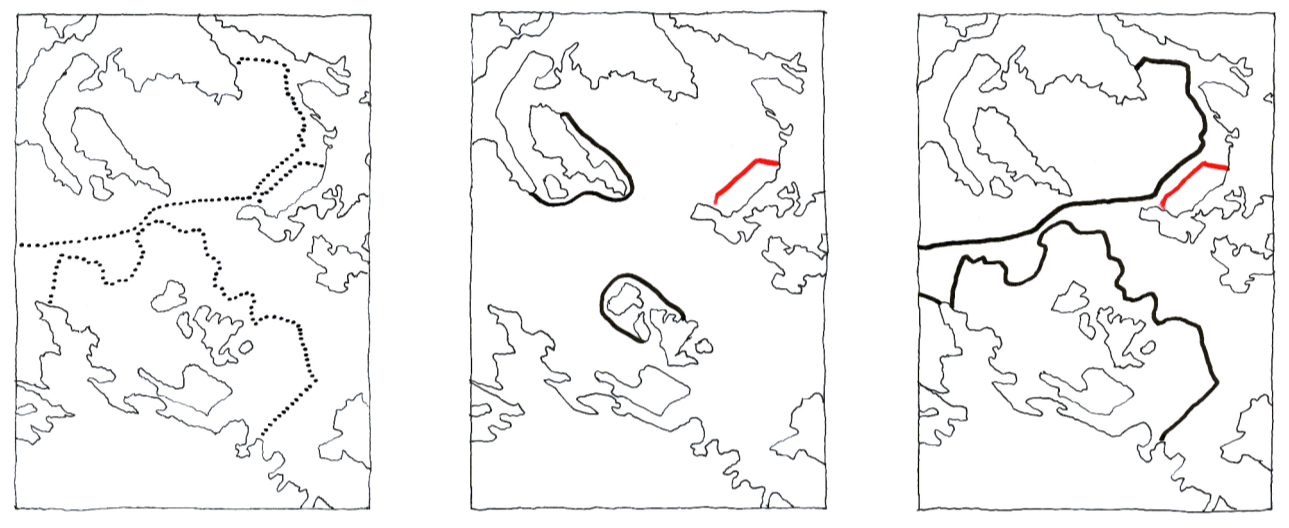
Héritées de quatre siècles d'histoire, les levées fluviales font partie d'une organisation du paysage qui semble a priori fixée, celle des marais desséchés. Ces digues sont considérées comme des éléments de patrimoine naturel et paysager et protégées à ce titre. Sont-elles amenées à ne plus connaître de transformations ?

Habillées d'arbres, gérées par des collectifs humains, elles restent vivantes et nécessairement fragiles. Si aucune crue majeure ne marque les deux premières décennies du XXI^e siècle, que révélerait la venue d'une forte inondation venue du bassin versant ? Quelles en seraient les conséquences, pour les digues elles-mêmes comme pour les espaces endigués ? Comment réagiraient les communautés riveraines (gestionnaires, habitants ou collectivités) ? Et si des changements plus importants affectaient les systèmes d'endiguement*, conduisant à la transformation du paysage ?

C'est ce qu'explorent les trois scénarios suivants, basés sur des évolutions contrastées : aucun d'entre eux n'est « vrai » ni « idéal », tous font en revanche émerger des lignes de force qui dessinent des futurs possibles.

Principes de construction des scénarios

Les trois grandes directions pour penser l'évolution des systèmes d'endiguement ont été définies conjointement sur l'ensemble des sites de l'ANR Dignes :



Dans la continuité des pratiques de gestions actuelles, en s'appuyant sur les données de nos enquêtes, pour bâtir un scénario basé sur le **maintien des usages** (scénario 1).

À partir d'une **hypothèse d'ouverture** des digues, conduisant à accepter des submersions partielles ou totales de l'espace endigué (scénario 2).

À partir d'une **hypothèse de renforcement** de la digue (scénario 3).

Pour chacune de ces orientations, un récit fictionnel a été construit à partir des **données recueillies dans le cadre de nos enquêtes, de la littérature scientifique existante et de l'identification de facteurs déclenchants** (« forçages » naturels ou anthropiques, comme les submersions marines ou fluviales). Une fois énoncées les prémices du scénario, les **conséquences spatiales** ont été projetées à plusieurs échelles :

- > Conséquences sur **la digue** proprement dite.
- > Conséquences sur **l'espace endigué** (le marais desséché).
- > Conséquences sur **l'espace habité** : huttes, cabanes et fermes de marais, villages sur les îles.
- > Conséquences sur **le grand territoire** : échelle de la zone humide du Marais poitevin et ses plaines de bordure.

* Par « système d'endiguement » on entend un ensemble composé par les digues, l'espace protégé (le marais desséché) voire l'espace d'avant-digue si celui-ci joue un rôle dans la protection (des arbres ou des milieux naturels modifiant la force du courant par exemple).

Élaboration d'une narration visuelle

1. Collecte des indices de transformation

Les trois scénarios mettent en avant des changements spatiaux impliquant des modifications de la structure paysagère des levées et des marais desséchés. Afin de mieux appréhender ces transformations, nous avons posé l'hypothèse que les paysages actuels comportaient des indices ponctuels permettant d'en saisir une première image. Cette collecte s'est effectuée sur le site de la recherche, sur la base des connaissances construites au fil de nos enquêtes. Elle a été complétée sur les digues du littoral soumises à des réhausses, afin d'appréhender des aménagements plus récents ou d'une autre échelle.



Chablis sur la levée de la Bourse de Chay, février 2023. Émondage sur la levée du Bois Dieu, février 2023.



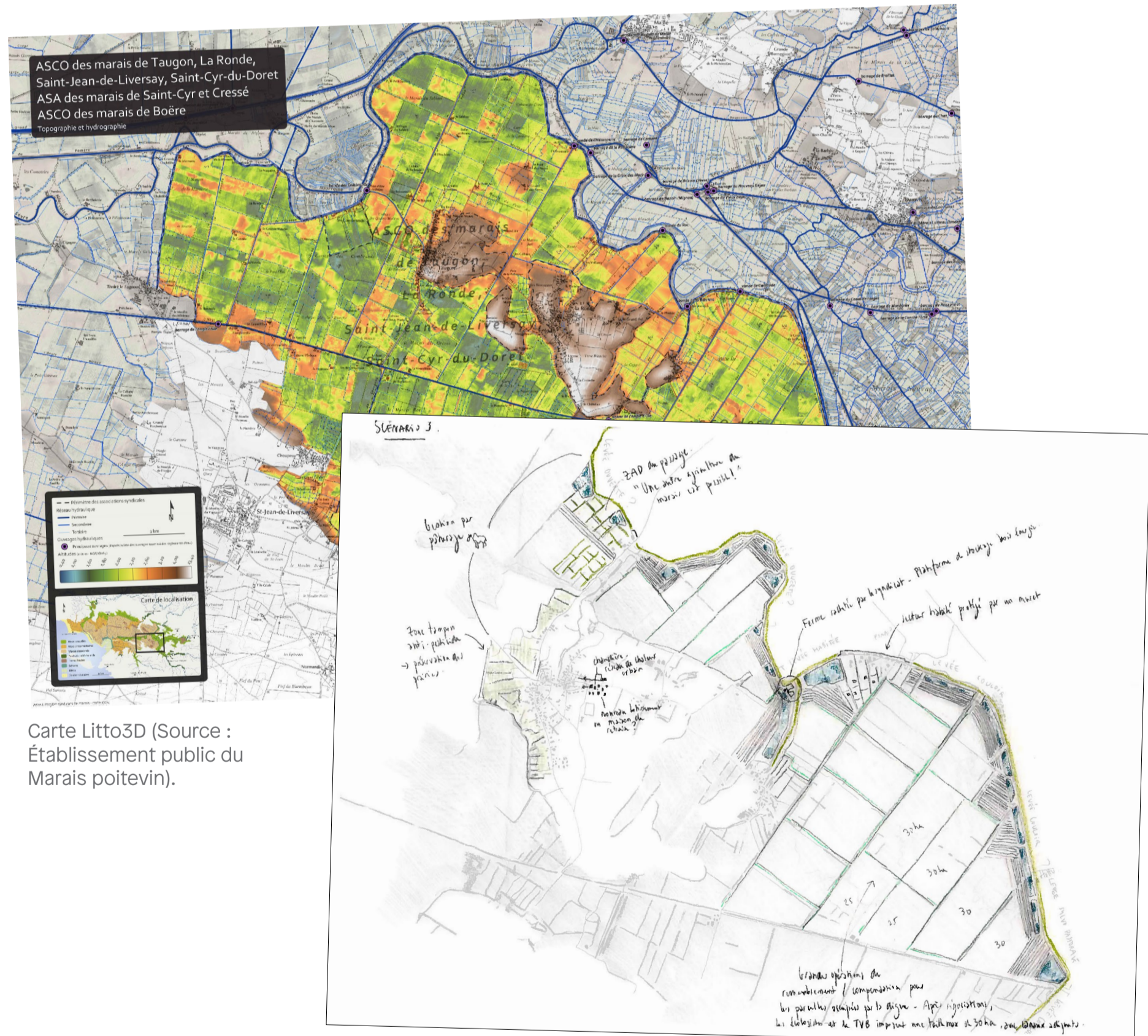
Zones d'emprunt au pied de la digue des Prises, Champagné-les-marais, février 2023.



Réhaussement des digues du Lay à l'Aiguillon-sur-mer (Source : Ouest-France, juillet 2020). Entretien des digues par pâturage ovin, pour limiter la végétation et mieux surveiller l'état des digues (source : bassindulay.fr).

2. Confrontation aux données

La confrontation des scénarios à des données cartographiques a ensuite permis de traduire leurs diverses conséquences en les appliquant à des situations topographiques concrètes. Des esquisses fictives ont conduit à observer comment les transformations visées pouvaient se combiner dans l'espace pour que la narration gagne en efficacité. Des données complémentaires ont été collectées pour étayer les scénarios.



Carte Litto3D (Source : Établissement public du Marais poitevin).

Commune	2010	2020
Vix	35	28
Taugon	15	11
La Ronde	16	11
Total sur les 3 communes	64	50

SAU par exploitation, en moyenne (70ha / 96ha)

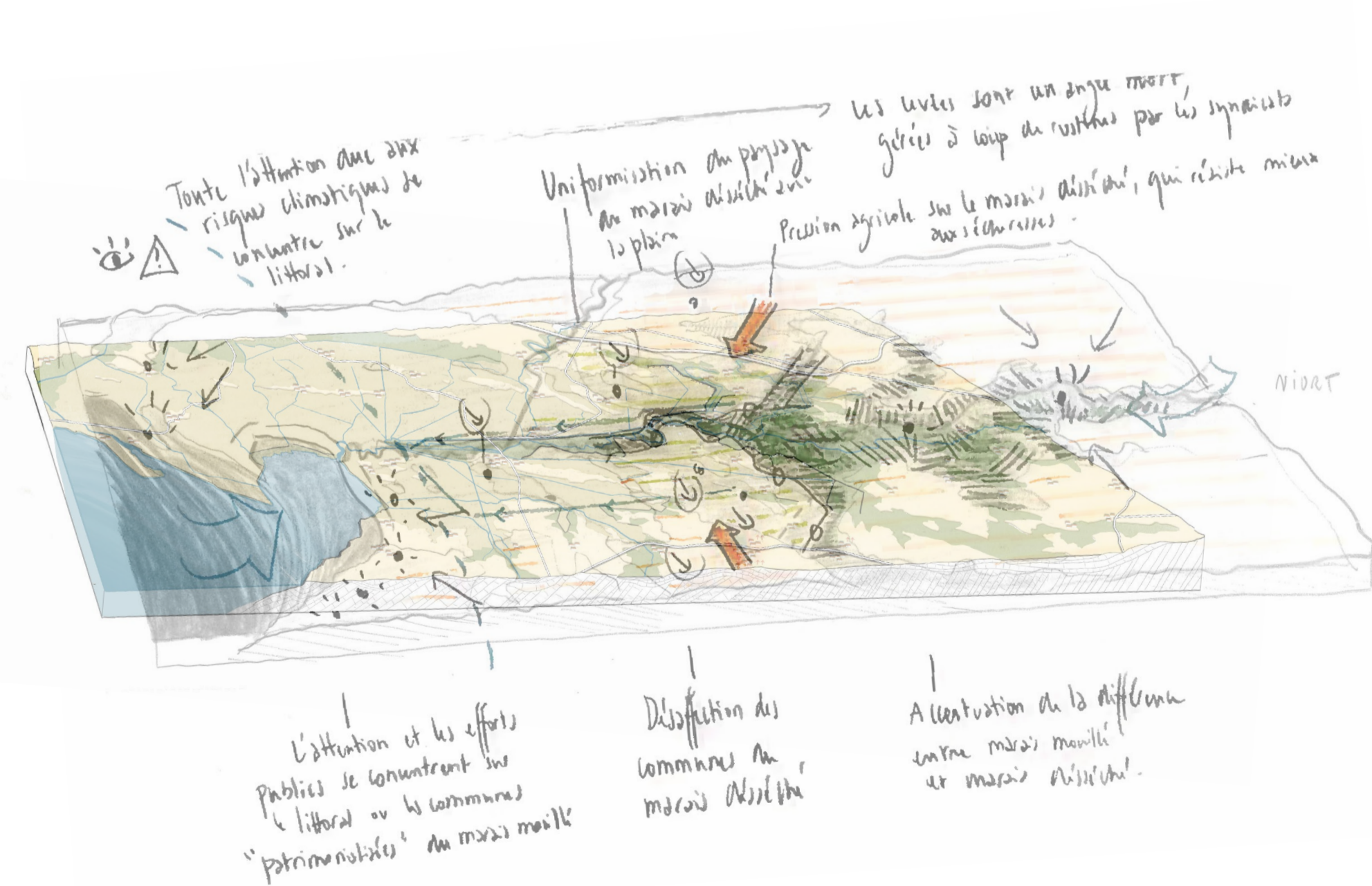
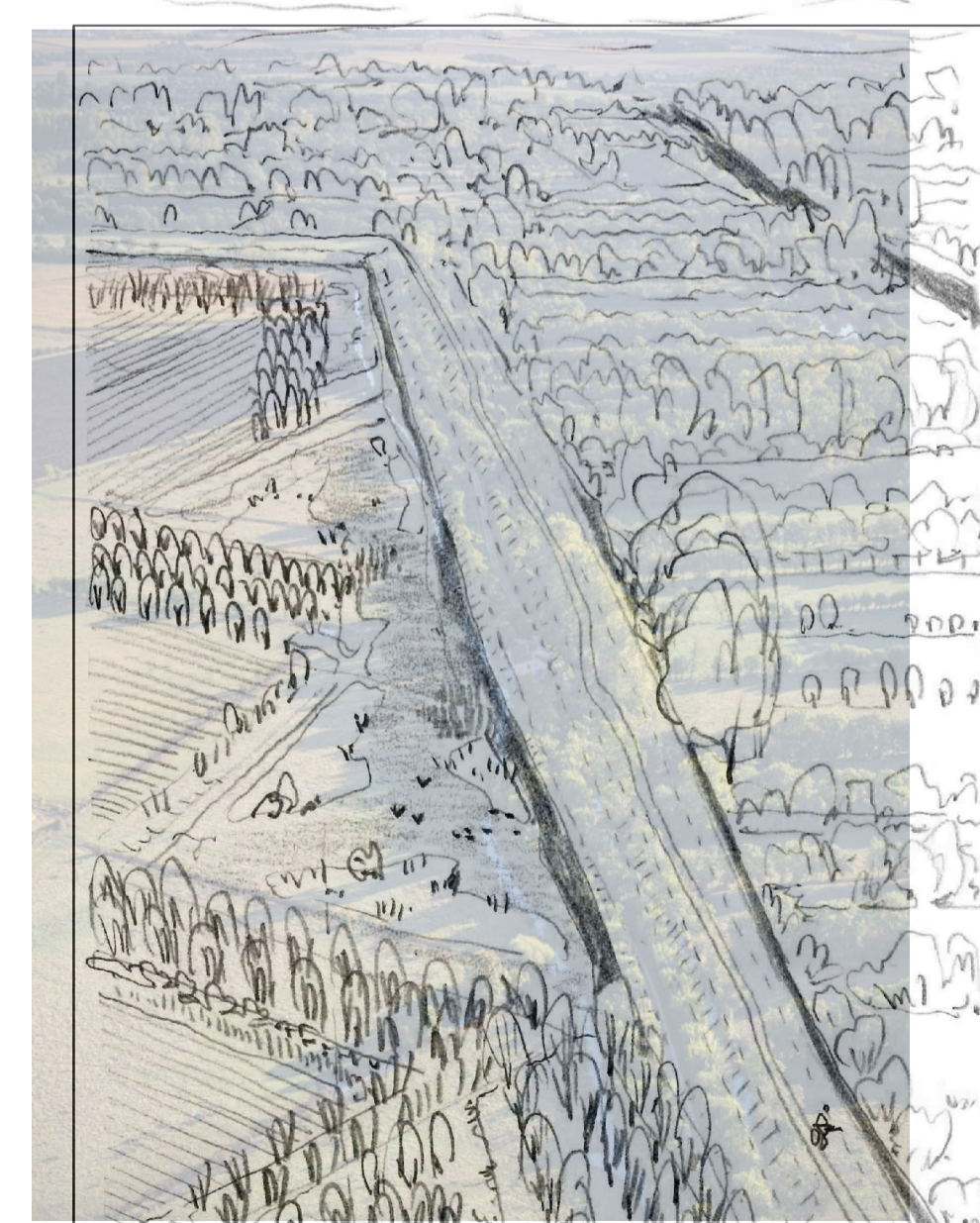
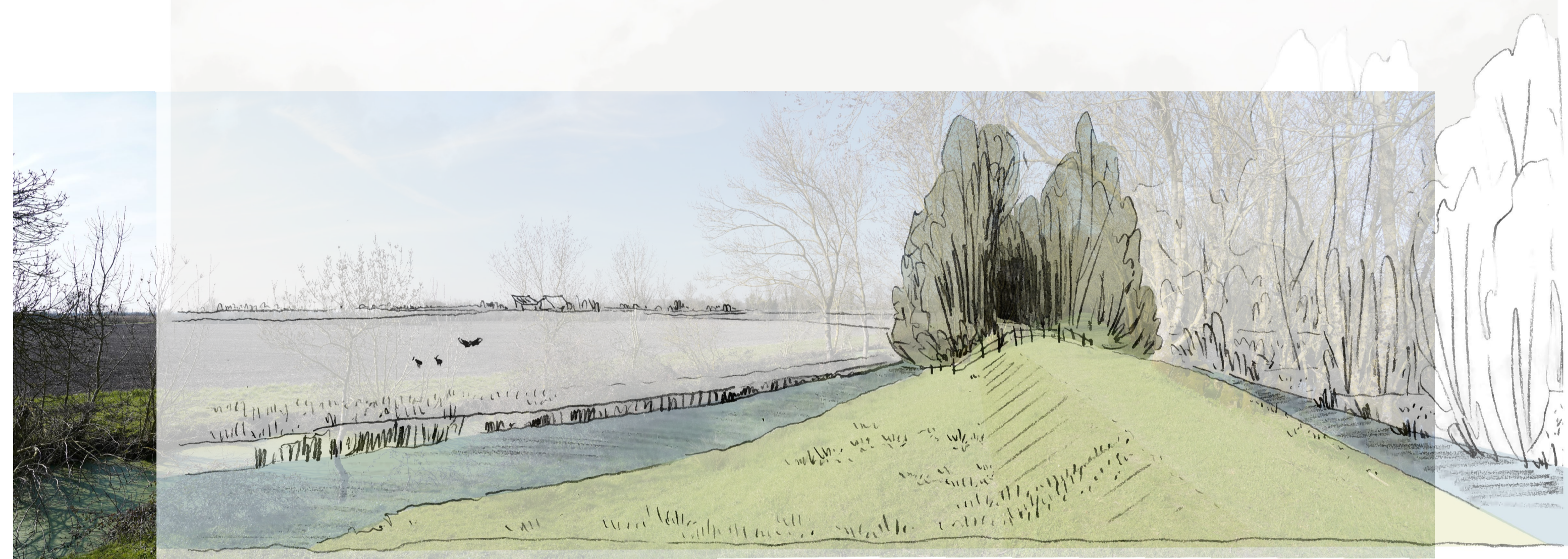
Esquisse : application du scénario 3 à une portion du territoire de recherche.

Évolution du nombre d'entreprises agricoles entre 2010 et 2020 sur trois communes des marais desséchés (source : Agreste).

3. Définition de trois échelles de représentation

Pour incarner les scénarios, nous avons choisi trois points de vue différents, en écho aux échelles des scénarios : une vue immersive pour parler de la digue ; une vue à vol d'oiseau pour montrer l'espace endigué et les évolutions du paysage agricole ; et enfin une carte et une coupe schématique pour évoquer le territoire et l'espace habité.

La représentation à l'échelle territoriale est élargie par rapport au secteur d'étude : elle replace les levées dans le territoire du Marais poitevin, montrant les relations avec le littoral et la plaine. Ce changement d'échelle s'avère indispensable pour présenter les causes des scénarios et les interdépendances autour des marais desséchés.

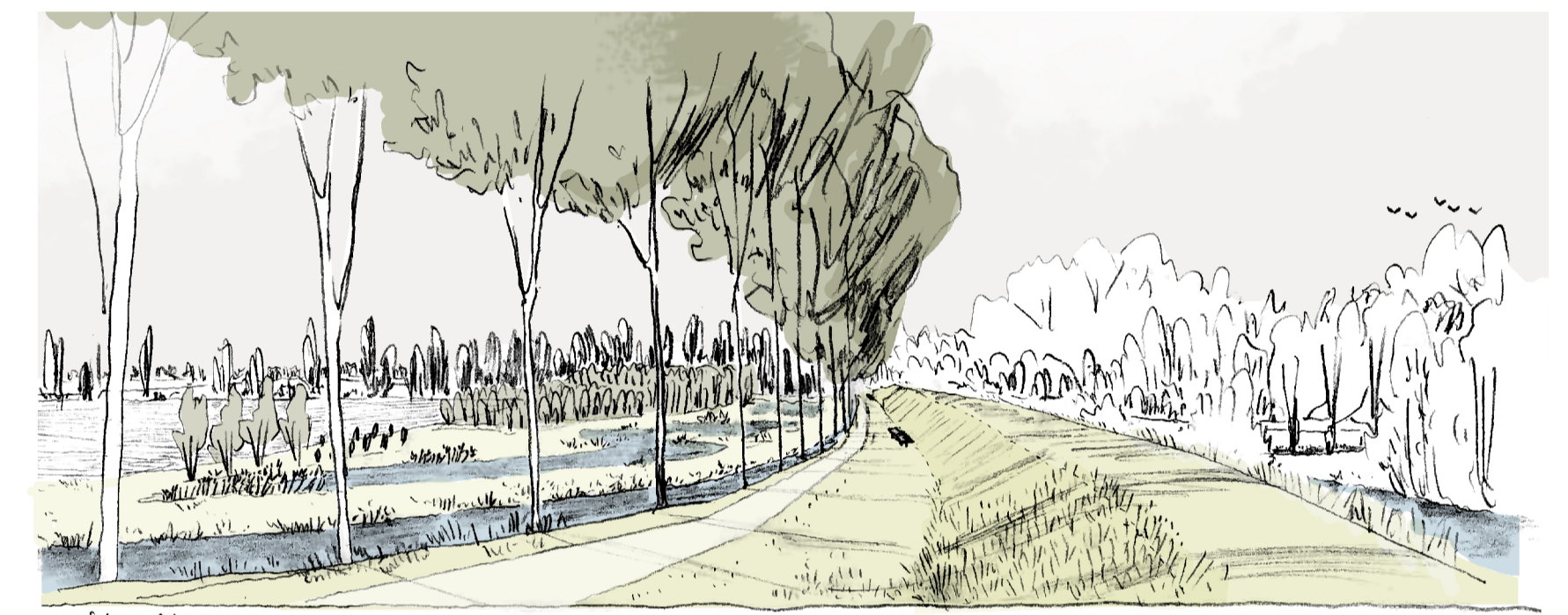


4. Production des formes paysagères

La traduction visuelle des scénarios implique un parti-pris de composition spatiale. Pour chaque hypothèse, deux visualisations différentes auraient pu être a minima proposées : l'une témoignant d'une intervention avec égard et attention (fort niveau d'intentionnalité paysagère), l'autre témoignant d'un abandon ou simplification (fonctionnalisme).

L'approche fonctionnaliste a été privilégiée pour le scénario 1 afin de présenter une image contrastant avec la situation actuelle, permettant l'expression de tendances relevées lors des enquêtes. Les scénarios 2 et 3 ont été à l'inverse choisis comme supports pour la création intentionnelle de nouveaux paysages multifonctionnels.

Les esquisses ci-contre représentent toutes deux le scénario 3 (rehaussement des digues) : la levée est considérée avec ses arbres, ses usages, une diversité des vues et des espaces (hypothèse de composition retenue), tandis que dans l'image du bas l'infrastructure est simplifiée et homogénéisée (hypothèse rejetée).



SCÉNARIO 3 -

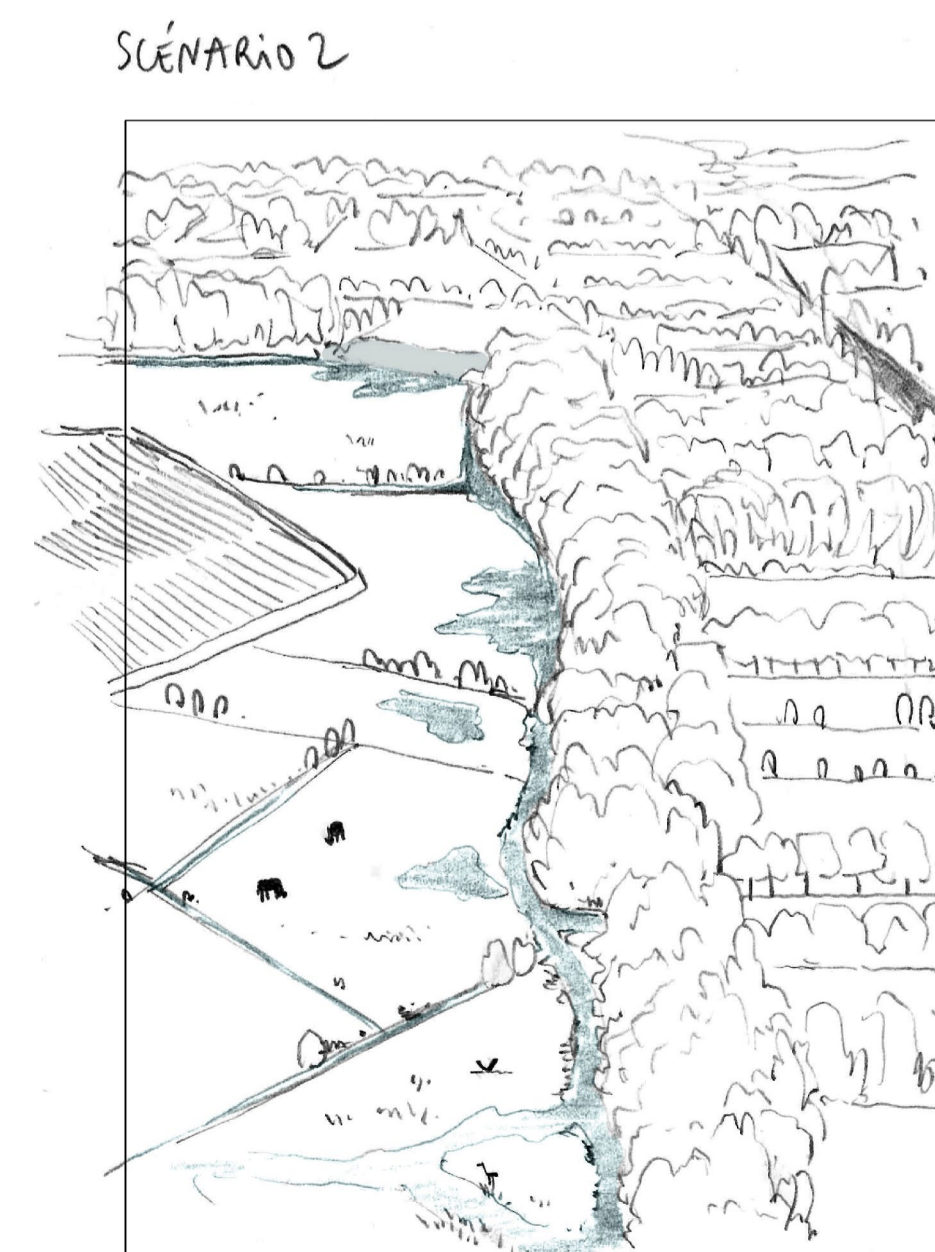


SCÉNARIO 3 - FAÇON AUTOROUTE

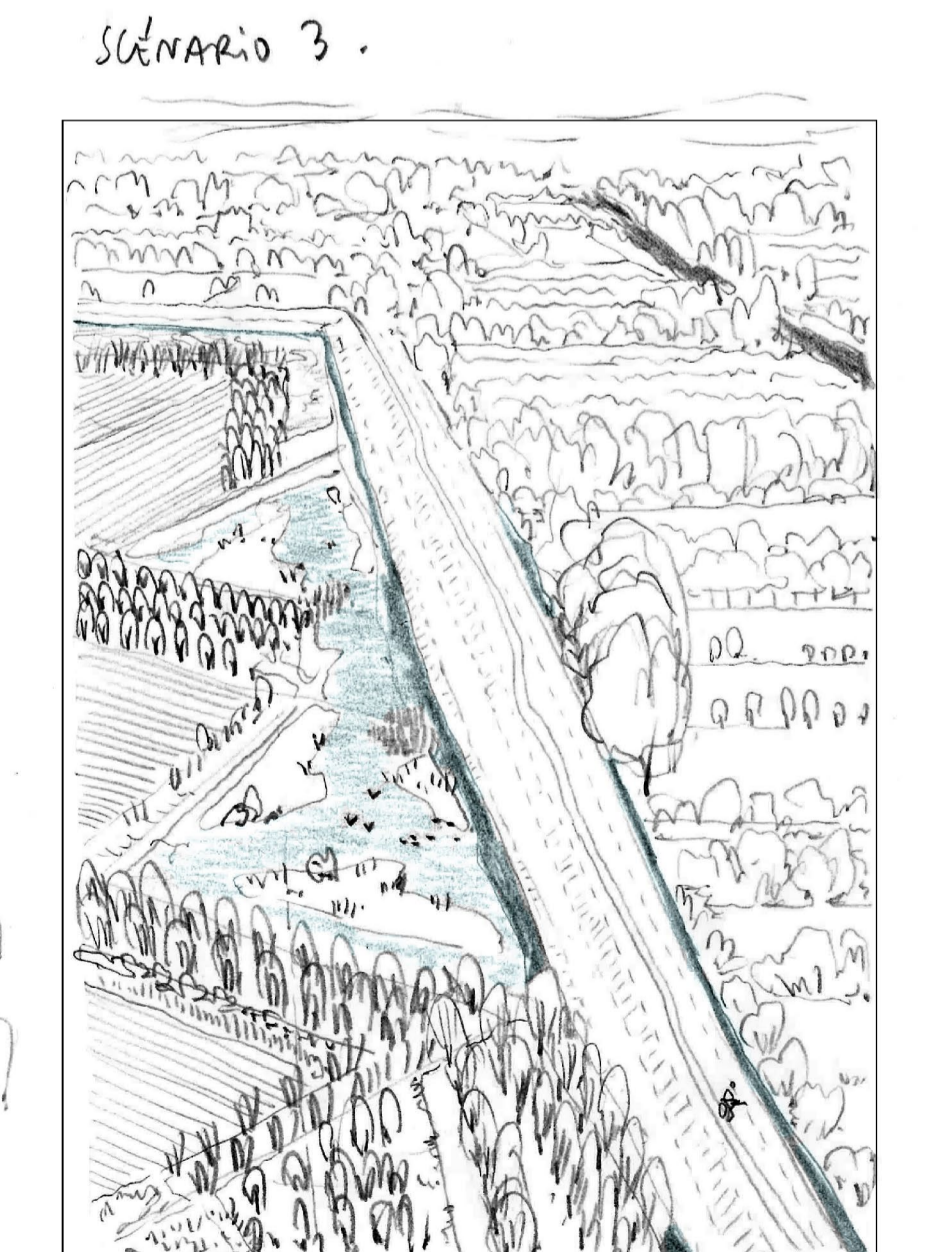
5. Analyse des résultats

Pour les scénarios 2 et 3, impliquant les transformations les plus lourdes, les compositions spatiales offrant de la complexité ont été privilégiées par rapport à des options simplificatrices, qui aboutissaient sur des visualisations peu contrastées. Cet exercice amène à privilégier les transformations qui maintiennent une certaine « polyphonie » entre dynamiques naturelles, productions agricoles et usages locaux.

Quelque soit le devenir de l'infrastructure « digue », si ces interactions sont préservées ou renouvelées le paysage reste riche même au travers de nouvelles formes et configurations. Ce résultat reste cependant corrélé au parti-pris d'associer prospective et conception spatiale, par le croisement de dynamiques écologiques et territoriales avec un contrôle intentionnel des formes.



SCÉNARIO 2



SCÉNARIO 3 -

Scénario 1 : maintenir les levées



Espace de la digue : perte d'habitats et de diversité paysagère au profit d'un modèle tout ouvert/tout boisé

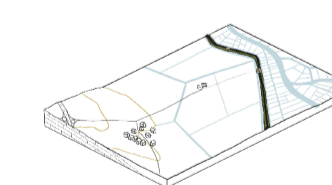
Un patrimoine en suspens

Les levées sont héritées d'un système de gestion collective, bâti sous l'égide des sociétés de dessèchement qui avaient permis le développement d'un habitat sur les digues (les huttes) pour bénéficier d'une main d'œuvre sur place et en assurer la surveillance et la maintenance. Les Syndicats de marais (associations syndicales) ont pris le relai pour conserver au marais desséché sa fonction d'espace agricole productif. À la fin du XX^e siècle des remembrements et des drainages ont accompagné la diminution du nombre d'exploitations et l'entretien des digues a été partiellement mécanisé. Quelques habitants sont restés pour habiter d'anciennes huttes, en revendiquant parfois cet héritage.

Ce scénario, imaginé dans la continuité des usages existants, illustre les conséquences d'une diminution continue du nombre d'exploitations agricoles travaillant en prise directe sur les marais desséchés, au profit de plus grandes fermes et d'une agriculture de services. Cette projection se base sur un maintien de la propriété des levées au niveau syndical, en dehors d'appuis publics, et dans une logique de perte de proximité avec la population riveraine (habitants des levées, du marais, des îles et des plaines).

Conséquences sur les digues

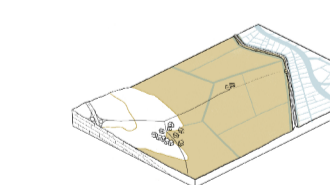
Vers un paysage simplifié



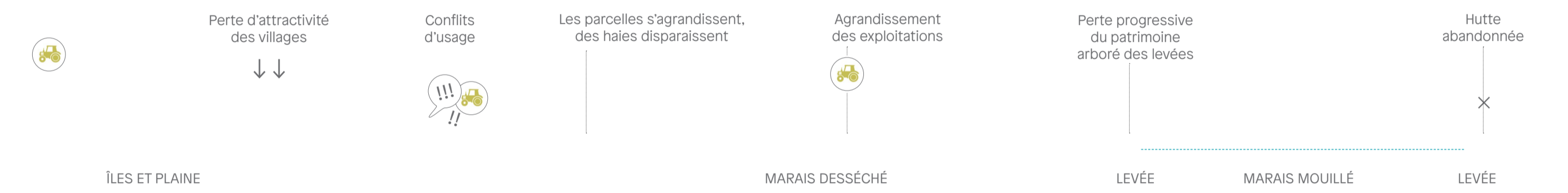
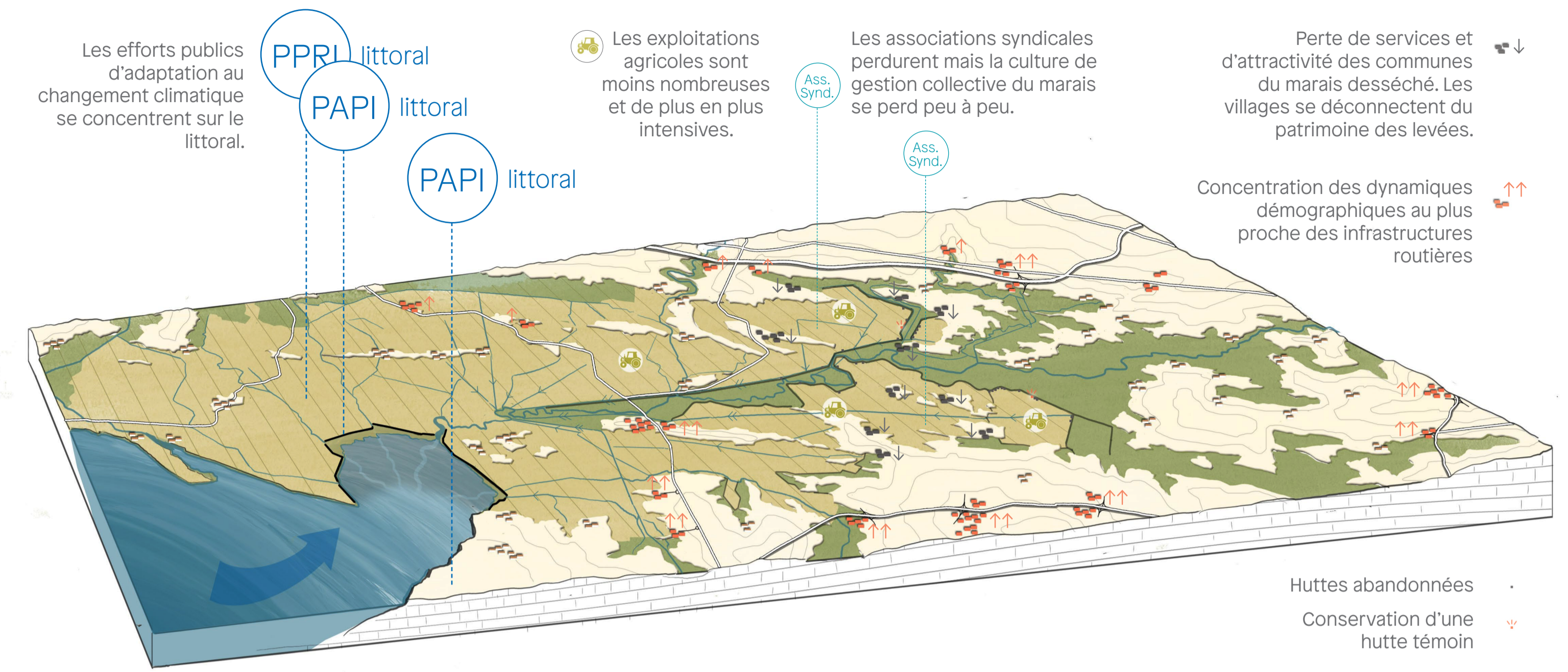
Ce scénario s'appuie sur une baisse du nombre de fermes de marais desséché au profit de plus grosses unités, ne disposant pas de la mémoire de la culture de gestion collective. Ces entreprises agricoles se révèlent peu familières du système hydraulique, des particularités des levées, des bondes et des systèmes de gestion collective de l'eau. Cet **effacement progressif de la mémoire** se révèle à l'occasion de dégâts occasionnés par des crues moyennes (de retour décennal) : des réparations sommaires sont effectuées, sans vision à long terme. Faut d'échanges, les pratiques sur les levées entrent en régression (randonnée locale ou touristique, pédagogie). La taille des arbres têtards devient de plus en plus rare : on attend le dépérissement des arbres pour les arracher et des ronciers les remplacent, ou bien des prairies là où demeurent des animaux. Ceux-ci sont de moins en moins nombreux sur les levées, reflétant la régression de l'élevage. **Le paysage des levées devient peu à peu binaire : très ouvert** (strate herbacée sans arbres) **ou très fermé** (boisement dense d'arbres de haut jet et d'épineux).

Conséquences sur l'espace endigué

Le territoire se spécialise dans les grandes cultures



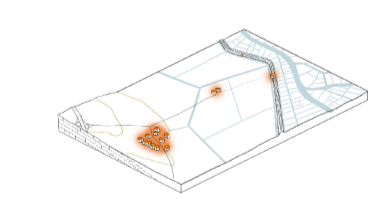
Le scénario illustre les conséquences d'une **diminution du nombre d'exploitations familiales originaires du marais**. Des entreprises agricoles de plus grande importance prennent peu à peu le contrôle du foncier. Toutes ne sont pas originaires du marais, elles peuvent avoir leur siège dans les plaines voisines, sur d'autres communes. Elles sont intégrées de longue date aux filières des groupes de négoce céréalier et des coopératives. Le travail aux champs est alloué à des entrepreneurs agricoles ou à des sous-traitants. Elles privilégient **un parcellaire simplifié, sans complexité**, nécessitant le moins d'entretien possible. Les haies sont peu à peu effacées du paysage. Les rapports de voisinage ou les échanges avec les habitants riverains sont inexistantes. Il apparaît des conflits basés sur l'usage des chemins par des engins lourds et l'épandage de pesticides.



Coupe schématique du territoire : le paysage se simplifie et s'uniformise.

Conséquences sur l'espace habité

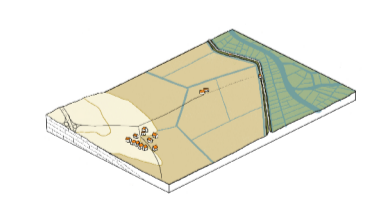
Chacun son chemin



Les habitants des villages se désintéressent peu à peu du patrimoine des levées, sauf sur de rares secteurs où une histoire est transmise par la conservation d'une hutte témoin. Une ligne de fracture s'établit entre **des villages de plus en plus « dortoirs »** et des exploitations agricoles de plus en plus intensives, déconnectées des circuits de vente locaux. Il subsiste quelques poches habitées dans le marais : quelques familles isolées qui résistent, des ouvriers agricoles logés sur place, quelques foyers paupérisés et marginaux. Des conflits éclatent parfois à l'occasion de dégâts engendrés par le machinisme ou des épandages de pesticides. Globalement, **la qualité de vie et le lien social se dégradent.**

Conséquences sur le territoire

Des communes de marais affaiblies



Face à cette spécialisation du territoire dans une agriculture de service et de filières longues, la puissance publique intervient de moins en moins sur les communes des marais desséchés. Elle reporte son attention sur des secteurs géographiques où se concentrent des enjeux de protection environnementale et patrimoniale. Les services publics et le commerce en sont affectés. Cette perte **reporte les dynamiques démographiques sur des communes mieux desservies et équipées**, le long des grandes infrastructures de transport ou sur les principaux nœuds touristiques.

Scénario 2 : ouvrir les levées



Les trognons ne sont plus entretenus

Une forêt alluviale linéaire se développe, couvrant les levées

Brèche dans la levée, rupture de la séparation hydraulique entre marais desséché et mouillé

Espace de la digue : la levée se fragmente et se couvre d'un boisement linéaire

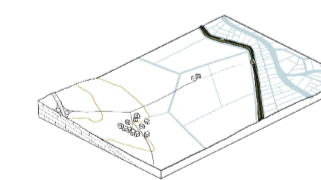
Une rupture dans l'histoire

Avec le changement climatique, le régime de pluviosité évolue : des périodes de précipitations plus intenses alternent avec des sécheresses. À l'échelle du Marais poitevin, la forte sédimentation (apports de vase) en baie de l'Aiguillon et l'élévation du niveau de la mer entraînent des difficultés croissantes d'évacuation des eaux venues des rivières, dont résulte un allongement des périodes de crue. Il est alors nécessaire de mieux répartir la masse d'eau en s'appuyant sur des secteurs d'expansion.

Ce scénario illustre la création de déversoirs sur les levées, et le choix de ne pas combler les brèches issues des accidents de crues. La séparation hydraulique des marais desséchés et des marais mouillés est alors reconsidérée, en rupture avec les travaux de l'époque moderne.

Conséquences sur les digues

Les digues s'effacent



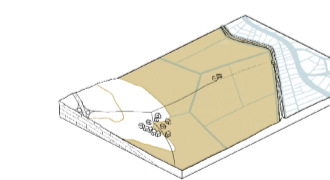
Déversoirs et brèches entraînent l'isolement de portions entières de levées, devenues des boisements linéaires. Leur profil se tasse peu à peu, ne laissant subsister au fil des années qu'un bourrelet de terre entouré d'arbres à grand développement. Quelques rares sentiers traversent ces fragments linéaires de forêt alluviale. Des

connexions hydrauliques s'établissent via certaines brèches. Les fossés latéraux se combient de sédiments, redevenant fangeux au moment des hautes eaux. L'aulnaie-frénaie y prend place.

L'habitat sur les levées est progressivement abandonné devant les difficultés d'accès et de réparation, la fréquence des crues ayant découragé les occupants. Quelques fragments témoins sont préservés, mais jamais habités de façon permanente. Paradoxalement, la disparition du paysage traditionnel des levées rend plus attentif les populations riveraines à la transmission d'un tronçon visitable. Les récits qui se propagent alimentent une certaine nostalgie. Ponctuellement, la vie de hutteur est idéalisée et copiée par quelques occupants.

Conséquences sur l'espace endigué

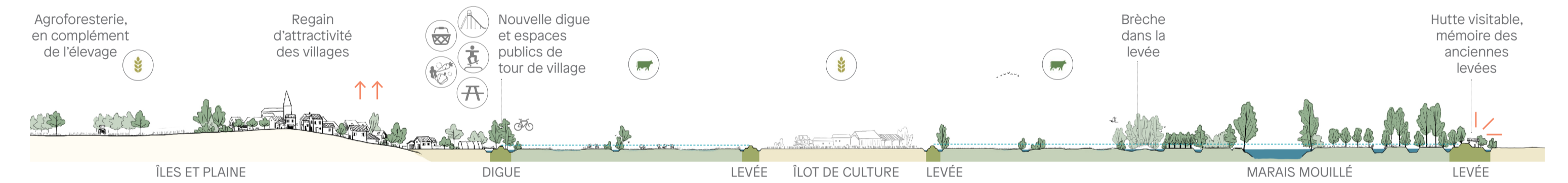
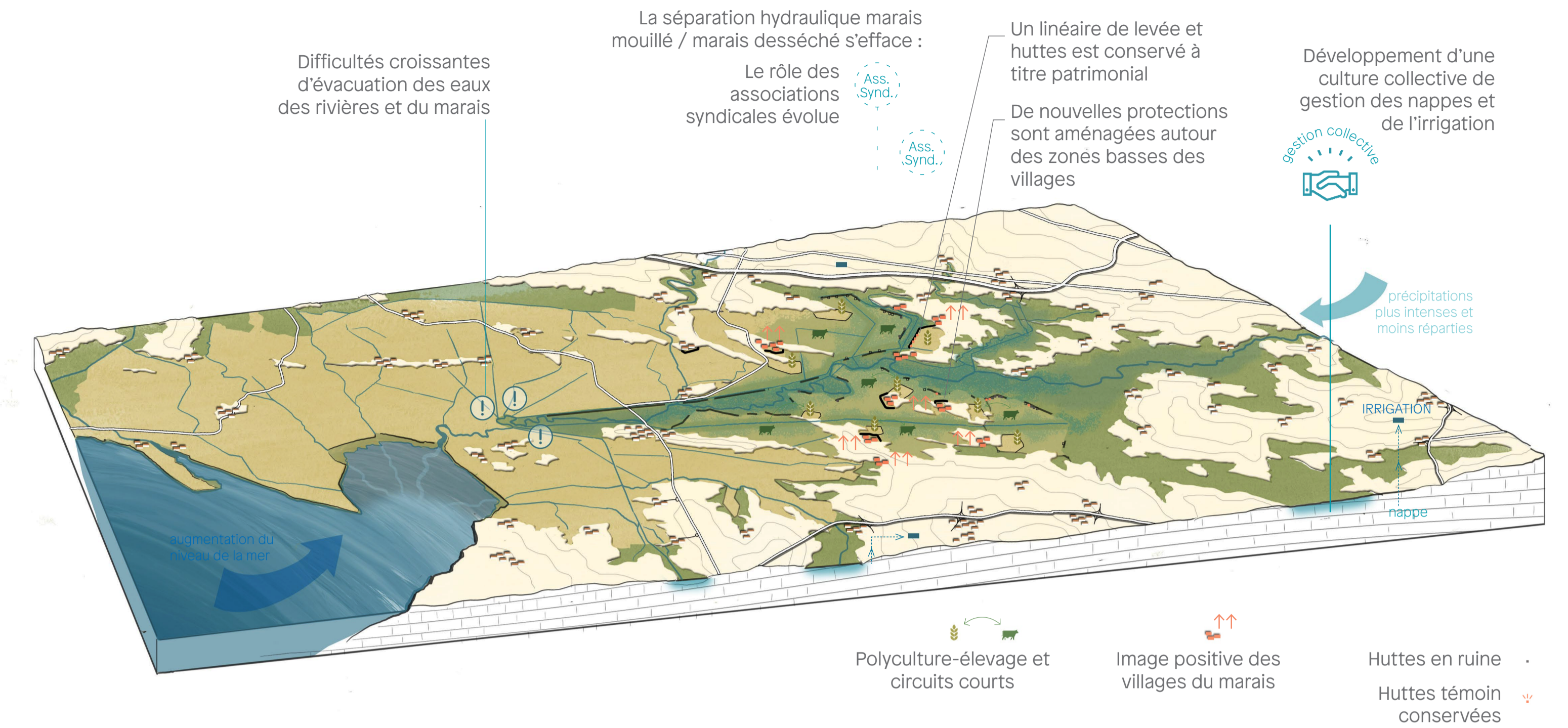
Réendiguements et renaturation



Les submersions plus fréquentes de l'ancien marais desséché entraînent plusieurs conséquences. Certaines parcelles agricoles sont volontairement ré-endiguées, créant des isolats de grandes cultures, notamment dans les secteurs les mieux rattachés aux terres hautes ou à des chemins en remblais.

D'autres groupements de parcelles connaissent une reconversion vers un système de prairies permanentes, occupées en période de basses eaux par des troupeaux ou bien fauchées.

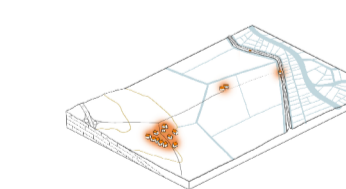
Les canaux évacuateurs deviennent des axes hydrauliques reconnectés au bassin versant. Des espaces de ripisylves sont ménagés latéralement, les routes de circulation devenant des axes cyclables appréciés. On assiste à la restauration écologique d'anciens étiers, pour assurer des écoulements à partir des vallées et des sources de bordure.



Coupe schématique du territoire : le paysage et les usages du territoire se reconfigurent au fil d'une gestion hydraulique entièrement renouvelée.

Conséquences sur l'espace habité

Une nouvelle image insulaire

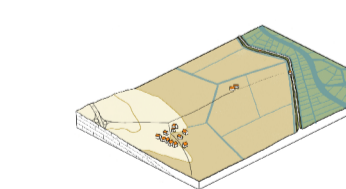


Face au risque d'inondation sur les franges basses des îles habitées, de **nouveaux endiguements, plus restreints**, sont entrepris par les collectivités. Ceux-ci donnent naissance à des **espaces publics de bords de villages**, qui redéfinissent leur enveloppe en

offrant de nouveaux parcours. Les transformations des pratiques agricoles, avec le retour de l'élevage, favorisent des initiatives de mise en place de circuits courts et rendent plus attractifs les villages des anciennes îles, qui s'appuient sur cette image insulaire positive pour regagner des habitants et des services publics. Les opérations de renaturation sont plébiscitées par un tourisme qui cherche le récit des réponses territoriales au changement climatique.

Conséquences sur le territoire

Haut et bas, une gestion de l'eau renouvelée



Dans le marais, la culture de gestion collective de l'eau s'estompe fortement, au profit d'une **gestion publique et d'une approche plus naturaliste**. Le maintien de productions céréalières est vu comme un complément des activités d'élevage, dans une

logique de polyculture bien acceptée par la population. Elle favorise le développement de l'agroécologie, le remaillage arboré de la plaine. Le stockage d'eau d'irrigation en amont est décidé, dans une logique de sécurité alimentaire. Si la logique de gestion collective s'est effacée au niveau d'un marais moins cloisonné, elle s'est renforcée autour de la **gestion des nappes phréatiques**, engageant les agriculteurs dans un dialogue soutenu avec les pouvoirs publics.

Scénario 3 : renforcer les levées



L'agrandissement des parcelles de culture du marais desséché forme un paysage de plus en plus ouvert

Un nouveau paysage accompagne les levées, associant baisses et boisements linéaires

L'arbre accompagne la nouvelle digue, le long des canaux latéraux

Une piste cyclable continue est aménagée sur le prelai

Le profil de la levée est rehaussé

Espace de la digue : nouveau paysage des levées rehaussées

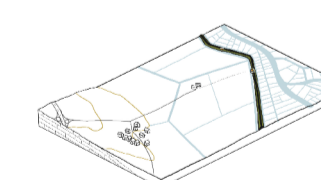
Des levées refondées

Ce troisième scénario s'appuie sur une trajectoire dans laquelle des diagnostics et des alertes de crues ont convaincu les gestionnaires historiques des levées d'opérer un tournant majeur. La chute du nombre d'exploitants issus du monde du marais a mis à mal l'action des syndicats de marais. Ces derniers ont acté un transfert de propriété et de gestion des ouvrages auprès de syndicats mixtes publics dédiés à la gestion du risque hydraulique. Ce transfert débouche sur l'élaboration d'un plan de renforcement des anciennes levées.

Ce plan suscite des débats nombreux, la vision agricole se confrontant aux enjeux patrimoniaux et naturalistes. La remise en chantier des levées coupe une population locale de ses habitudes et de ses pratiques, en effaçant un paysage qui faisait repère. Des conflits apparaissent sur l'opportunité de ces investissements. Face à ces difficultés, les collectivités renforcent des mesures de compensation écologique, qui redessinent en partie l'espace agricole endigué.

Conséquences sur les digues

Un nouveau profil de digues



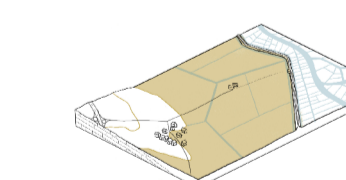
Le profil des digues est unifié sur de nouvelles fondations, nécessitant un terrassement lourd. La disparition des arbres du paysage des levées est compensée de deux manières : par la création de baisses sur les zones d'emprunt de terre ; par la création de boisements linéaires destinés à la production de bois énergie en relation avec des usages locaux.

Quelques huttes habitées sont sauvées de la destruction et protégées par des éléments maçonnés. Sur un secteur à faible enjeu agricole, un linéaire de huttes est conservé avec son ancien paysage, et mis en scène dans une optique touristique, incluant des hébergements.

Sur la majeure partie des linéaires de digues, un paysage très ouvert (herbe fauchée) s'impose, avec un profil unifié, des accès techniques fréquents. Une solution de piste cyclable continue est négociée pour maintenir des usages de promenade.

Conséquences sur l'espace endigué

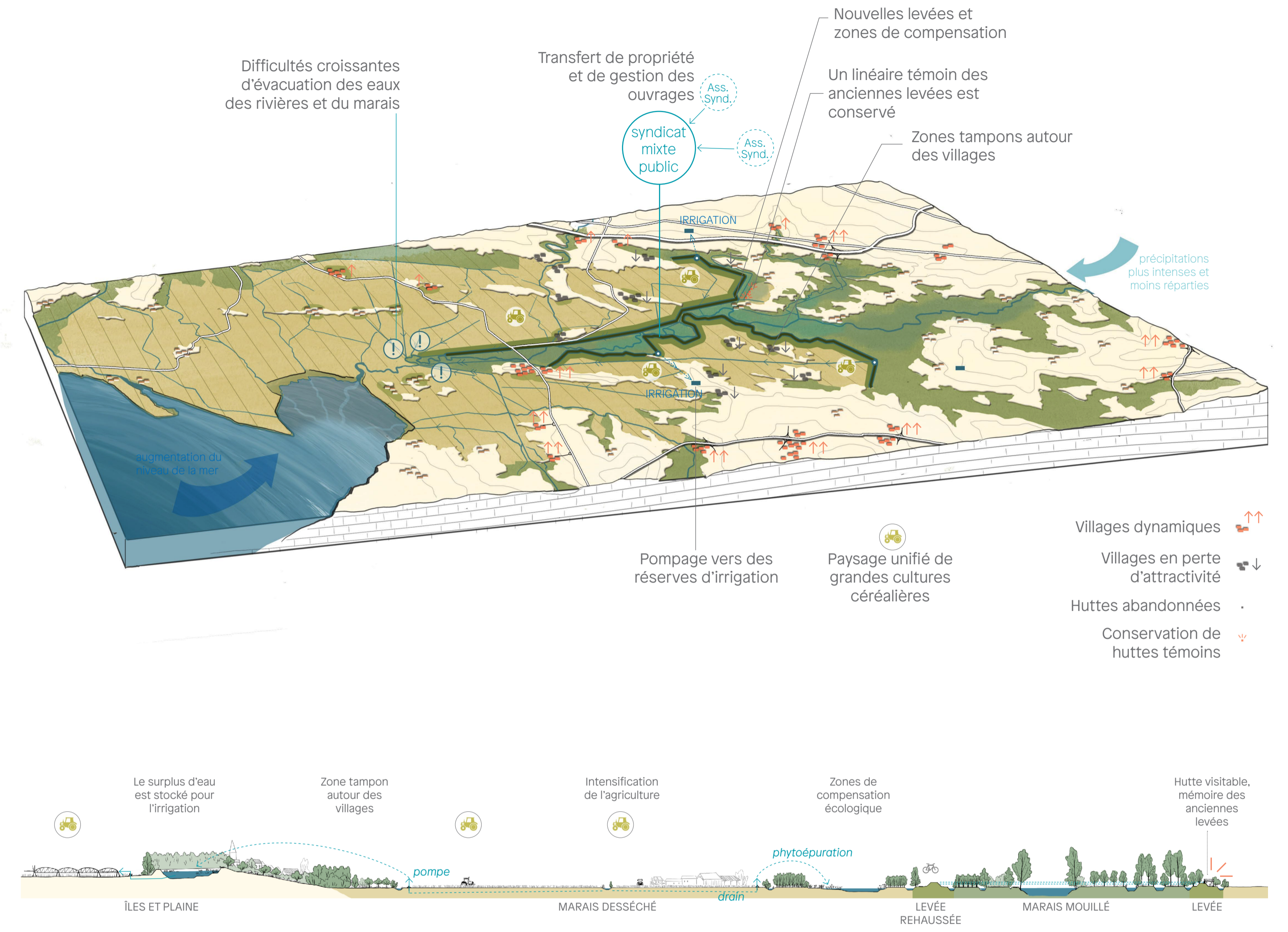
Le marais productif et des espaces de compensation



Des mesures de restauration écologique sont imposées aux agriculteurs, notamment le long des fossés et des canaux évacuateurs et dans les baisses des zones d'emprunt. L'élevage poursuit son déclin au profit de cultures céréalières exportées via les filières des coopératives. Quelques zones tampon sont

aménagées autour des villages des anciennes îles pour limiter l'exposition des habitants aux pesticides. Les boisements au contact de la plaine sont sanctuarisés comme zones écologiques, au milieu d'un paysage qui a perdu sa fonction de mosaïque.

Le maintien du drainage entraîne une modification du système d'évacuation : face aux coûts d'entretien et d'énergie, les stations d'évacuation sont dédoublées avec une sortie côté plaine, vers un réseau permettant la recharge hivernale de réserves d'irrigation (recyclage des eaux de drainage).



Coupe schématique du territoire : l'ingénierie hydraulique continue à structurer fortement les paysages du marais et fait émerger de nouveaux motifs.

Conséquences sur l'espace habité

Sécurité hydraulique au voisinage des grandes cultures

Les habitations internes aux marais desséchés sont assurées d'une meilleure protection en cas de crue et l'habitat dispersé reste stable. **Le paysage unifié demeure moins attractif**, mais la situation en arrière-pays côtier maintient une population locale. L'affirmation du projet agricole dans l'espace endigué maintient un risque de conflit entre habitants et agriculteurs conventionnels. L'habitat sur les levées a disparu, sauf sur certains secteurs témoins.

Conséquences sur le territoire

Polders intérieurs contre côte ensoleillée

Le renforcement productif des marais endigués installe l'image d'un **territoire spécialisé, à l'arrière-plan des secteurs côtiers attractifs**. Ces deux espaces se tournent alors le dos, l'un regardant vers les loisirs et le patrimoine quand l'autre renforce son efficacité économique. Le territoire au contact des polders intérieurs reste attractif pour une population moins aisée que sur le littoral, qui y installe une couronne résidentielle. Des services se maintiennent au contact des bourgs les mieux desservis par les infrastructures, tandis qu'une population se maintient dans les marais protégés, au contact des espaces de grandes cultures. Des tensions perdurent entre habitants et agriculteurs, pour des questions d'usage ou de risque d'exposition aux traitements des cultures.



Survol du secteur des levées de la Sèvre Niortaise en période de crue (février 2014)

à gauche : levée de La Ronde à partir du lieu-dit Le Passage
à droite : levée de Boère au lieu-dit de la Tête de Boère

Photos : Jérôme Manson, Établissement Public du Marais poitevin.